

Groupe Crédit du Nord



Document de référence
et rapport financier annuel
2015

Banque
Courtois 

Banque
Kolb 

Banque
Laydernier 

Banque
Nuger 

Banque
Rhône-Alpes 

Banque
Tarneaud 

Société
Marseillaise de Crédit 

Crédit
du Nord 

SOMMAIRE

	Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2015	4
1	L'activité	5
	Chiffres clés au 31 décembre 2015.....	6
	Les faits marquants de l'année 2015.....	8
	Structure du Groupe.....	11
2	Les comptes consolidés	13
	Rapport de gestion.....	14
	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques.....	27
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.....	40
	Etats financiers consolidés	42
	Notes annexes aux états financiers consolidés.....	49
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	137
	Ratio de solvabilité Bâle 3 - Informations au titre du Pilier 3.....	139
3	Les comptes individuels	142
	Rapport de gestion de l'exercice 2015.....	143
	Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	145
	Bilan individuel au 31 décembre.....	146
	Compte de résultat.....	148
	Annexe aux comptes individuels.....	149
	Informations sur les mandataires sociaux	185
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	200
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	202
	Projet de Résolutions - Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016	205
4	Les informations complémentaires	207
	Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord	208
	Renseignements concernant l'activité.....	211
	Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale).....	213
	Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	243
	Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes	245
	Tables de concordance	246

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2015

Conseil d'Administration	Date 1 ^{re} nomination ⁽¹⁾	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai
Président du Conseil d'Administration		
Bernardo SANCHEZ INCERA	31 octobre 2014	2018
Administrateurs		
Didier ALIX	7 janvier 2010	2016
Philippe AYMERICH ⁽²⁾	11 janvier 2012	2018
Sophie-Ségolène BENHAMOU	28 mai 2014	2018
Séverin CABANNES	21 février 2007	2018
Thierry DIGOUTTE ⁽³⁾	26 juillet 2013	2018
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2018
Mehdi MADJI ⁽³⁾	13 novembre 2015	2018
Anne MARION-BOUCHACOURT	16 mai 2013	2017
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2018
Annie PRIGENT ⁽³⁾	4 décembre 2012	2018
Jean-François SAMMARCELLI	3 novembre 2009	2017
Bernardo SANCHEZ INCERA	28 mai 2014	2018
Patrick SUET	3 mai 2001	2018

(1) Durée d'un mandat : 4 ans.

(2) Directeur Général.

(3) Administrateur salarié.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2015 pour étudier l'évolution du Conseil d'Administration, examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, analyser et décider des choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement.

Lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015, six administrateurs ont été renouvelés. L'un d'eux, M. Christophe BONDUELLE, a démissionné en octobre 2015.

Le Comité des Risques, composé de MM. Didier ALIX et Patrick SUET et de Mme Sophie-Ségolène BENHAMOU, s'est réuni deux fois en 2015.

Le Comité des Rémunérations, composé de MM. Jean-François SAMMARCELLI et Patrick SUET, s'est réuni pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

Comité Exécutif

Philippe AYMERICH, Directeur Général,

Philippe AMESTOY, Directeur Général Délégué,

Pierre SOUVRAS, Directeur de la Direction Centrale des Risques,

François ORAIN, Directeur de la Direction des Entreprises,

Yves BLAVET, Directeur des Ressources,

Philippe CALMELS, Directeur des Ressources Humaines,

Clara LEVY-BAROUCHE, Directeur Financier,

Stéphane LABAT SAINT VINCENT, Secrétaire Général,

Eric I'HOTE, Directeur de la Communication, participe, ès qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

L'activité



Chiffres clés au 31 décembre 2015 _____	6
Les faits marquants de l'année 2015 _____	8
Structure du Groupe _____	11

Chiffres clés au 31 décembre 2015

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2015 IAS/IFRS	31/12/2014 IAS/IFRS ⁽¹⁾	Variation % 2015/2014 IAS/IFRS
Dépôts clientèle	36 871,9	33 226,8	+11,0
Crédits clientèle	38 064,4	36 152,9	+5,3
Capitaux propres	2 943,0	2 720,3	+8,7
Encours créances douteuses (montant brut)	2 739,7	2 672,9	+2,5
Dépréciations sur créances individualisées	-1 420,2	-1 353,7	+4,9
TOTAL DU BILAN	59 251,0	55 173,2	+7,4
ACTIFS GERES (hors-bilan)	26 203,7	25 550,5	+2,6

Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2015 IAS/IFRS	31/12/2014 IAS/IFRS ⁽¹⁾	Variation % 2015/2014 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 992,7	1 924,2	+3,6
Résultat Brut d'Exploitation	760,3	694,6	+9,5
Résultat avant impôt	609,0	534,7	+13,9
Résultat net part du groupe	388,0	339,9	+14,2

(1) Montants 2014 retraités suite à l'application de l'interprétation IFRIC 21.

Ratios

	31/12/2015	31/12/2014
Coût du risque / Encours de crédits	0,45 %	0,49 %
Common Equity Tier 1 - CET 1 non phasé / Full Bâle 3	9,7 %	9,1 %
Solvabilité - Full Bâle 3	12,2 %	12,1 %

Notations

		31/12/2015	31/12/2014
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1
	LT	A	A
Fitch	CT	F1	F1
	LT	A	A
	Intrinsèque*	bbb+	bbb+

* La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

Les faits marquants de l'année 2015

Vie du Groupe

Janvier

[Webfactures, une solution de commerce en ligne pour les clients sans site marchand](#)

Un extranet qui permet aux clients d'émettre des factures et d'accepter les règlements par carte bancaire.

Février

[Lancement de « Gestion Initiale », une gestion déléguée accessible dès 30 000 €](#)

Ce nouveau service disponible dans le cadre de contrats d'assurance vie et de capitalisation est novateur : il permet aux clients de se libérer de toute contrainte de gestion. L'épargne confiée aux experts financiers d'Etoile Gestion (société de gestion d'actifs) bénéficie ainsi d'une attention constante et d'une gestion plus réactive.

[Choix du code confidentiel](#)

Les clients du Groupe Crédit du Nord peuvent maintenant choisir leur code confidentiel. Ce service est disponible à chaque nouvelle souscription de carte bancaire (Particuliers, Business et Affaires).

Mars

[Les 10 ans de la Direction de la Franchise](#)

Convaincu du fort potentiel de développement du marché de la franchise, le Groupe Crédit du Nord a créé il y a 10 ans la Direction de la Franchise, afin d'accompagner les franchisés dans la maturation et la mise en œuvre de leur projet.

[Près de 400 contrats en alternance proposés en 2015](#)

Le Groupe recrute, sur toute la France, environ 400 jeunes souhaitant préparer leur diplôme en alternance. La majorité des formations en alternance concerne des métiers au cœur de la relation client en agence. C'est une possibilité pour les jeunes de s'épanouir dans une banque régionale à taille humaine tout en bénéficiant des structures et des opportunités que présente un groupe bancaire à dimension nationale.

[Lancement de « Santé Collective », une offre de complémentaire santé destinée aux Professionnels et aux Entreprises](#)

Le Crédit du Nord propose à ses clients Professionnels, Entreprises et Institutionnels une offre de complémentaire santé collective en partenariat avec Sogecap, compagnie d'assurance vie du groupe Société Générale. Cette offre permet ainsi à toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son activité de répondre à l'obligation légale de faire bénéficier ses salariés d'une couverture collective minimale en matière de complémentaire santé.

[Webaffaires, solution d'encaissement web par carte bancaire, Paylib inclus](#)

Payer en ligne sans saisir ses données de carte bancaire devient une réalité. Le client clique sur le bouton Paylib du site marchand, saisit l'adresse mail et le mot de passe enregistrés à l'activation du service et valide son paiement. Une opportunité pour les e-commerçants de développer leurs ventes, en particulier sur mobile.

Juillet

[Lancement de l'application smartphone dédiée aux dirigeants d'entreprise, pour le suivi et la gestion des comptes de leur entreprise](#)

Outre la consultation des comptes et le détail des mouvements, cette application (disponible dans les environnements Apple et Android) permet notamment de saisir un virement individuel immédiat ou de valider/modifier/supprimer un virement individuel ou collectif.

[Enrichissement des applis smartphones et tablettes dédiées aux particuliers et aux professionnels, sur Android et iPhone](#)

Une gamme de fonctionnalités aussi étendue que celle disponible sur le site Internet est désormais offerte : consultation de l'ensemble des produits d'épargne (dont l'assurance vie) et des crédits, visualisation des prélèvements à payer, gestion du crédit renouvelable (Etoile Avance et Facilinvest), souscription entièrement en ligne des produits d'épargne, commande de chéquier, consultation en un clic du solde du compte et des dernières opérations, accès aux offres du Club Norplus,...

Août

Arrivée du WIFI

Le WIFI s'installe dans nos agences Crédit du Nord et dans les immeubles des sièges parisiens et régionaux.

Septembre

Signature d'un accord de partenariat avec SlimPay, fintech spécialisée dans la gestion des paiements récurrents par prélèvement SEPA

Une nouvelle offre permet, via cet accord, de simplifier la gestion des encaissements de nos clients, en toute sécurité. Grâce à ce partenariat, les banques du Groupe peuvent proposer à leurs clients entreprises, institutionnels et professionnels une offre intégrée et sécurisée de gestion et de traitement des paiements par prélèvement SEPA.

Mise en place des relevés de comptes en ligne entreprises

Les clients Entreprises et Institutionnels du Crédit du Nord peuvent désormais accéder à leurs relevés de compte, avis, et/ou lettres d'information en ligne (tout reste consultable, téléchargeable pendant une période de quatre ans + l'année en cours).

Opération inaugurale sur le marché Euro PP pour le groupe La Maison Bleue

Le Crédit du Nord avec Amundi finalisent une opération de financement pour « La Maison Bleue », acteur de référence des crèches privées en France. Cette opération, réalisée sous la forme d'un prêt à 6,5 ans pour un montant de 13 M€, est une illustration de la capacité du Groupe Crédit du Nord à accompagner ses clients, en étant fidèle à sa tradition d'innovation.

Opération de cession d'un EHPAD au Groupe Korian réalisée grâce à Crédit du Nord Corporate Finance

L'EHPAD « Résidence Victor Hugo » a été cédé au Groupe Korian, leader européen des maisons de retraite grâce à l'intervention de CDN Corporate Finance qui a habilement conseillé ses actionnaires dirigeants. Cette acquisition permet en outre au Groupe Korian de renforcer significativement son positionnement.

Signature d'un partenariat renforcé entre Bpifrance et le Groupe Crédit du Nord pour faciliter l'accès au financement des TPE et PME.

Une nouvelle convention de délégation de décision de garantie a été signée entre Bpifrance et le Groupe

Crédit du Nord afin de faciliter l'accès au crédit pour les Professionnels, les TPE et PME. Cette convention permet aux banques du Groupe Crédit du Nord de bénéficier de la garantie de Bpifrance dans de meilleures conditions. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la forte dynamique des banques du Groupe Crédit du Nord dans le financement de l'économie locale et leur permet d'être toujours plus actives auprès de leurs clients dans toutes les étapes clés de la vie de leur entreprise.

Nouveau métier de conseillers de clientèle Professions libérales

Formés spécifiquement sur les aspects techniques et les problématiques qui leur sont propres, notamment en matière de financements, retraite et de prévoyance, ces nouveaux conseillers travaillent en étroite collaboration avec les conseillers en Patrimoine pour les questions patrimoniales et/ou financières complexes.

Octobre

Lancement de l'offre MonéSmart

MonéSmart permet aux professionnels d'accepter des paiements par carte bancaire, grâce à un lecteur de carte connecté à leur smartphone et à une application dédiée.

Équipement de la totalité des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord en tablettes (après les conseillers de clientèle entreprise équipés en 2014)

Quels que soient les marchés, les conseillers de clientèle et les spécialistes se déplacent chez leurs clients, munis de leur tablette. Ils disposent ainsi des informations majeures indispensables pour répondre à leurs clients (documentation sur la Banque, sur les produits et les services, contrats, messagerie, agenda...).

Décembre

Partenariat avec l'Union française pour la santé bucco-dentaire

Le Groupe Crédit du Nord a signé un partenariat avec l'Union française de la santé bucco-dentaire dans le cadre de sa démarche d'animation, de coordination et d'information. L'objectif est de promouvoir la prévention bucco-dentaire auprès des plus jeunes mais également des adultes, dans le cadre global du parcours de santé.

Distinctions

Mars

[Le Groupe Crédit du Nord, N°1 de la satisfaction client sur le marché des Particuliers](#)

Après une étude réalisée par le cabinet CSA auprès des clients des 11 principales banques françaises, le Crédit du Nord est de nouveau sur la première marche du podium de la satisfaction client. Depuis 10 ans, le Groupe Crédit du Nord s'illustre par ses bonnes performances en matière de satisfaction client.

[Trophée d'Argent « Le Revenu » 2015 \(catégorie multisupports offensif plus de 50 fonds\)](#)

[Troisième banque dans le premier palmarès établi par « Le Monde du Chiffre »](#)

Le Crédit du Nord est médaille de bronze dans ce baromètre créé par les experts comptables et les commissaires aux comptes. Cette notation est destinée à évaluer les produits et services qui leurs sont offerts.

[Victoire de Bronze Victoires de l'assurance vie « Le Particulier » 2015 \(catégorie des meilleurs multisupports diversifiés\)](#)

Gouvernance

[Philippe Amestoy](#), Directeur Général Adjoint du Crédit du Nord, est nommé Directeur Général Délégué lors du Conseil du 31 octobre 2014 avec effet au 1^{er} janvier 2015.

[Stéphane Labat Saint Vincent](#), Secrétaire Général du Crédit du Nord, rejoint au 1^{er} janvier le Comité Exécutif.

Mécénat

Mécénat culturel

Fidèle à sa tradition d'accompagner une grande exposition parisienne tous les ans, le Crédit du Nord a soutenu, pour la deuxième année consécutive, le musée d'Orsay dans l'organisation de l'exposition Pierre Bonnard - Peindre l'Arcadie. Tenue du 17 mars au 19 juillet 2015, cette exposition a accueilli 510 000 visiteurs soit beaucoup plus que l'exposition L'Impressionnisme et la Mode (484 954 visiteurs) qui était jusqu'alors une référence pour le musée d'Orsay.

Mécénat solidaire

Pour la quatrième année consécutive, le Crédit du Nord a été partenaire de l'association « Imagine for Margo » qui collecte des fonds afin d'aider la recherche européenne pour les traitements spécifiques des cancers pédiatriques.

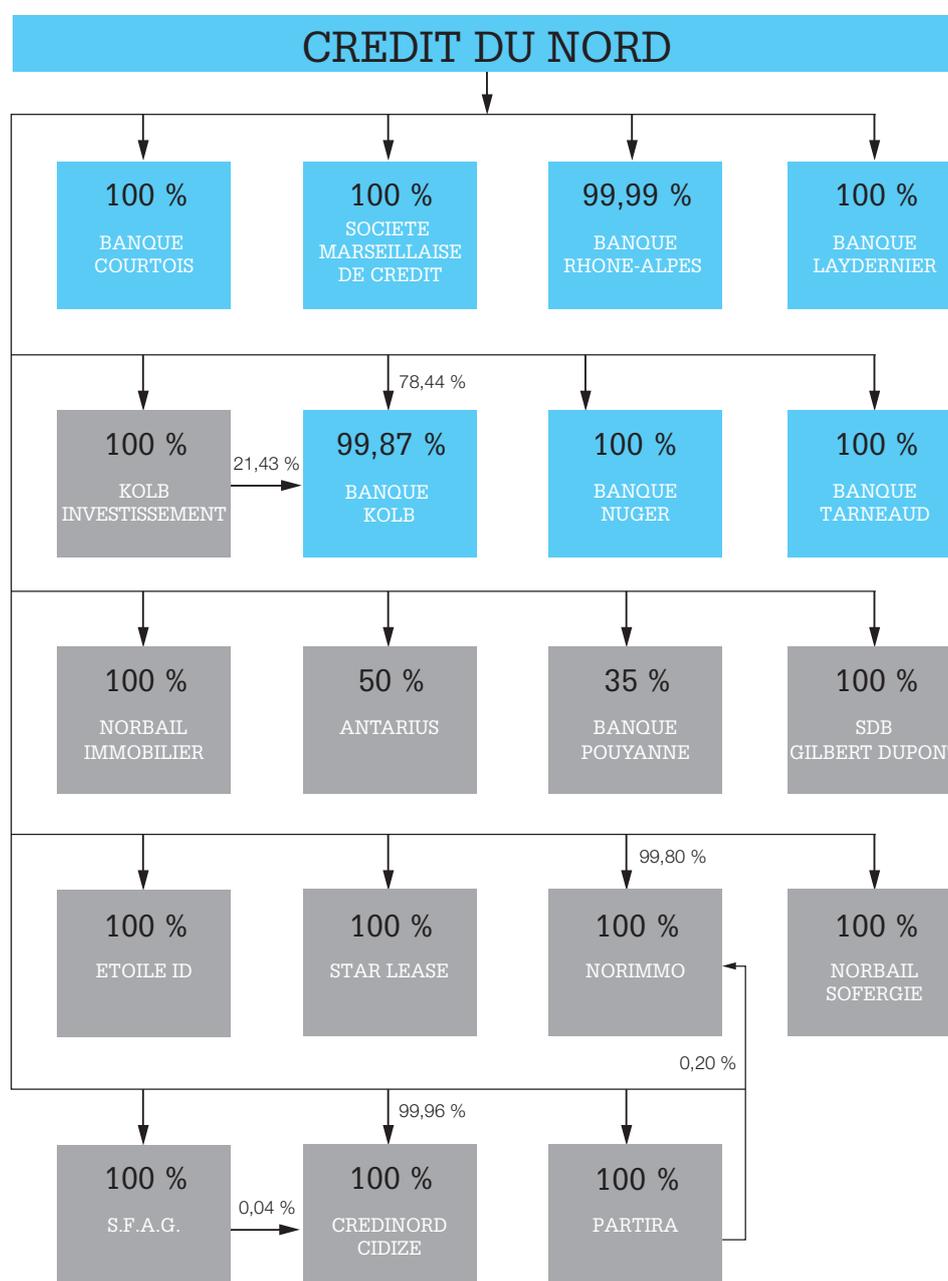
Mécénat croisé

En 2015, le Crédit du Nord a mis en place un mécénat croisé inédit entre l'association « Imagine for Margo » et le musée d'Orsay. De mars à décembre, le musée a ainsi proposé une vingtaine d'ateliers d'art plastique autour de l'œuvre de Pierre Bonnard, dans les locaux de l'hôpital Gustave Roussy. Les enfants, accompagnés de leurs famille ont pu, en outre, découvrir les œuvres de l'artiste lors de l'une des quatre visites privées programmées entre mars et juillet au sein de l'exposition.

Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord. Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée. Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord du 29 octobre 2015 a validé le projet de simplification et de rationalisation de l'organigramme juridique du Groupe. Dans ce cadre, le Crédit du Nord a racheté à ses filiales en date du 15 décembre 2015, les participations détenues dans d'autres filiales permettant ainsi d'aboutir à une détention de chaque filiale à 100 % par Crédit du Nord SA.



Les comptes consolidés

2

Rapport de gestion _____	14
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques _____	27
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques _____	40
Etats financiers consolidés _____	42
Notes annexes aux états financiers consolidés _____	49
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés _____	137
Ratio de solvabilité Bâle 3 Informations au titre du Pilier 3 _____	139

Rapport de gestion

Exercice 2015

La croissance française reste en retrait dans un contexte mondial contrasté

Le contexte économique est resté difficile en 2015. Les prévisions de croissance mondiale seraient à leur niveau le plus faible depuis 2009 pénalisées par la faiblesse du commerce et le ralentissement marqué des pays émergents.

La croissance des pays émergents est aujourd'hui marquée par de fortes incertitudes. Les signes de faiblesse de l'économie chinoise et les dévaluations successives de sa monnaie au cours de l'été ont suscité l'inquiétude et contribué à une forte volatilité des marchés financiers. Ce contexte a déstabilisé l'ensemble des économies asiatiques, fortement dépendantes de l'activité chinoise. Dans le même temps, le Brésil est entré en récession et la Russie peine à sortir de la crise.

A contrario, le dynamisme de l'économie américaine s'est poursuivi en 2015 avec une consommation tirée notamment par l'appréciation du dollar. L'économie américaine affiche une progression du PIB de 2,4 % et un taux de chômage au plus bas (proche de 5 %). La FED a initié fin 2015 une réévaluation des taux directeurs, amorçant ainsi un début d'inflexion dans la politique monétaire conduite au cours des dernières années.

Le contexte économique s'améliore pour la zone euro, dont la reprise est sensible avec notamment des situations relativement stabilisées et désormais plus favorables en Espagne et en Italie. La dépréciation de la monnaie unique permet un rebond du commerce extérieur et l'accentuation de la politique accommodante de la BCE au cours de 2015 aura continué à soutenir l'investissement des entreprises et des ménages. Les rythmes de croissance au sein de la zone euro demeurent cependant contrastés et encore parfois fragiles, notamment en France. L'inflation reste toujours très basse et pourrait justifier une nouvelle intervention de la BCE.

La France enregistre une croissance de son PIB de +1,1 % en 2015. Cette croissance modérée intervient après une année 2014 atone (+0,2 %). Toutefois, l'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat des ménages, porté notamment par la baisse du cours du pétrole (au plus bas depuis 2009), ont contribué à ce rebond. Le taux de chômage reste toutefois élevé (près de 11 % à fin 2015) mais serait attendu en léger repli en 2016.

L'indice CAC 40, qui s'établit à fin décembre à 4 637 points, affiche une forte progression de +8,5 % après une année 2014 en demi-teinte (-0,5 %).

Dans un contexte économique domestique toujours difficile, le Groupe Crédit du Nord affiche une activité commerciale dynamique et de très bonnes performances financières

Le Groupe Crédit du Nord affiche de solides résultats en 2015. Le PNB consolidé est en croissance de +3,6 % à 1 992,7 M€ au 31 décembre 2015. Les frais généraux sont en très légère augmentation de +0,2 % à 1 232,4 M€. Le coût du risque ressort en diminution à 179,2 M€ (-2,2 %). Le résultat d'exploitation progresse de +13,6 % à 581,1 M€ et le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 388,0 M€, en hausse de +14,2 %. Cette performance financière porte le ROE du Groupe à 14,0 % en 2015. Le ratio Common Equity Tier 1 (non phasé / full Bâle 3) du Groupe s'établit à 9,7 % au 31 décembre 2015.

Hors provision sur les encours de PEL et CEL et éléments non économiques (valorisation en juste valeur de ses passifs financiers, valorisation des produits dérivés - dite Credit Value Adjustment (CVA) et Debit Value Adjustment (DVA)), le PNB du Groupe s'inscrit en croissance de +2,7 % et le résultat net part du Groupe de +10,7 %.

La marge sur dépôts est en hausse de +2,7 %, soutenue par une collecte dynamique et par un effet taux client favorable avec notamment la baisse du taux du livret A à 0,75 % au 1^{er} août 2015. Ces facteurs propices ont permis de compenser sur l'exercice les impacts négatifs liés à la poursuite de la baisse très sensible des taux de remplacement dans le contexte de marché actuel.

La marge sur crédits est en hausse de +3,8 %. Cette évolution s'appuie en particulier sur une production historique de crédits immobiliers et une production soutenue de prêts personnels. Elle est également portée par l'impact très significatif des indemnités de remboursements anticipés sur l'exercice 2015. Dans ce contexte, le Groupe bénéficie d'un solde très positif entre les encours rachetés à la concurrence et les

remboursements anticipés, qui se traduit par une forte progression des encours. Les productions de crédits sur les marchés de la clientèle commerciale marquent, pour leur part, une reprise sensible, soutenue notamment par le dispositif TLTRO dont le Groupe a pu faire bénéficier sa clientèle.

Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de +4,0 %, soutenues par la progression des commissions de services (+3,9 %) et des commissions financières (+4,3 %).

L'évolution des commissions de services s'explique par la dynamique commerciale particulièrement marquée sur cet exercice avec la hausse des commissions de packages et des commissions liées aux produits d'assurances ainsi qu'à l'extension à l'ensemble du Groupe de la facturation de frais de tenue de compte.

La progression des commissions financières s'explique par le succès des supports d'assurance vie et la poursuite du développement de l'épargne financière.

Le Crédit du Nord amplifie le développement de ses relais de croissance

Le développement de l'épargne financière s'est poursuivi sur l'année 2015 (+13 % sur la collecte d'assurance vie notamment).

L'activité de la Banque Privée est également très dynamique avec plus de 5 600 clients à fin décembre 2015 soit une progression de +18 % par rapport à décembre 2014.

Enfin, l'activité de Change et de Taux a connu un réel succès en 2015 (+37 % sur le PNB Change et Taux) témoignant d'une expertise reconnue du Crédit du Nord dans ce domaine.

Le Crédit du Nord poursuit ses projets visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients, avec une attention particulière portée sur le multicanal

Le Crédit du Nord poursuit l'enrichissement de son poste de travail en agence avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

Le Crédit du Nord a équipé en 2015 la totalité de ses collaborateurs de tablettes, se positionnant ainsi à la pointe de l'innovation pour accentuer sa présence auprès de ses clients et renforcer le rôle de pivot du conseiller dans la relation. Tous les conseillers Entreprises du Crédit du Nord, fidèles à la tradition de

proximité, peuvent désormais, à partir de leur tablette, présenter à leurs clients les produits et services de la banque, réaliser des simulations adaptées aux besoins des clients, récupérer et stocker des documents numérisés. Le Groupe Crédit du Nord a d'ailleurs signé un partenariat avec Morpho (Groupe Safran), leader en matière de sécurité numérique, qui lui permet de proposer à ses clients une solution de signature électronique en cours de déploiement sur les tablettes.

Avec ce même objectif d'accroître la réactivité de sa force commerciale, le Groupe Crédit du Nord a développé depuis l'année dernière une solution Webex. Tous les collaborateurs du Crédit du Nord ont la possibilité d'organiser une visio conférence et faire intervenir à distance un spécialiste de manière vivante et interactive. Cette solution mise en place en 2013 est désormais disponible également sur les tablettes des conseillers. Au cours l'année 2015, plus de 4 500 réunions se sont tenues en webex dans le réseau du Groupe Crédit du Nord.

Le digital contribue également à la modernisation de notre promesse relationnelle avec les nouvelles fonctionnalités proposées par les applications. Le Crédit du Nord continue aussi de déployer de nouvelles approches marketing afin de mieux cibler les besoins de ses clients et de s'adapter à leurs attentes avec pertinence.

Des nouvelles solutions innovantes ont été développées (clavier virtuel permettant de renforcer le dispositif de sécurité, accord avec slimpay qui vient compléter l'offre de paiement en ligne et offre Monesmart qui permet d'utiliser le smartphone comme TPE) ou bien en test (Etoile chèque qui permet de dématérialiser le bordereau de remise et un suivi depuis une application dédiée).

Le Groupe Crédit du Nord poursuit également l'enrichissement des fonctionnalités disponibles dans son application pour smartphone et tablettes (iPhone et Android). A fin décembre 2015, les applications smartphone et tablette totalisaient plus de 885 000 téléchargements. L'application Crédit du Nord sera prochainement la première application bancaire disponible dans le Windows store.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression en 2015. Le nombre de contrats de banque en ligne (internet et mobile) augmente de manière régulière sur tous les marchés. Plus d'un million de clients étaient équipés fin 2015.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires.

Les indicateurs ci-dessous sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

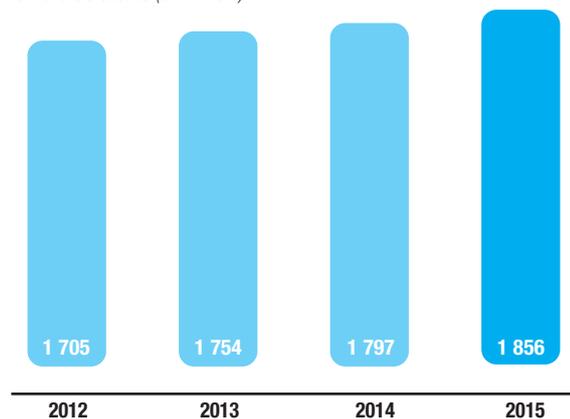
Un fort développement du fonds de commerce soutenu par la vague de rachats de crédits à la concurrence

Le niveau historique de conquête de clients Particuliers sur 2015 avec 134 000 nouveaux clients, soit +9 %, a permis une accélération du développement du fonds de commerce actif de **Particuliers, qui s'inscrit en croissance de +3,3 %**. Au 31 décembre 2015, le fonds de commerce compte près de 1,9 million de clients Particuliers actifs.

Fonds de commerce Particuliers

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers)



La progression du fonds de commerce est fortement soutenue par la vague sans précédent de rachats de crédits à la concurrence. Cette croissance s'accompagne par ailleurs d'une montée en gamme de notre clientèle. Le taux de bascule de nos nouveaux clients dans les segments de clientèle Bonne Gamme et Patrimoniaux a ainsi progressé de plus de 14 points,

à 55,4 %. Dans la même période, le rythme de vente demeure élevé, comme l'illustre le taux d'équipement des clients en 6 produits ou plus qui s'établit désormais à 48 %.

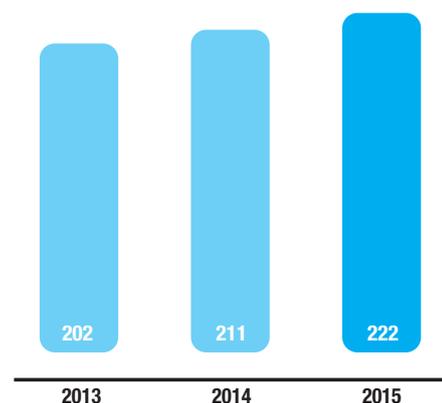
L'exercice 2015 a été également marqué par une forte activité de nos conseillers sur nos relais de croissance avec une mobilisation remarquable sur l'Épargne Financière. Plus de 45 000 contrats d'assurance vie Antarius Sélection et Antarius Duo et 23 600 PEA ont été souscrits sur la période. La Gestion Initiale, option permettant à nos clients Bonne Gamme et Patrimoniaux de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs, a reçu un accueil très favorable.

L'implication de nos conseillers sur l'ensemble des métiers de banque/assurance se confirme ; en témoigne le succès dans la commercialisation de contrats de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurances bancaires avec près de 118 000 actes de vente sur 2015. Pour la seconde année consécutive, la commercialisation de notre offre de Multi Risque Habitation atteint ses objectifs avec près de 23 600 contrats vendus.

Fonds de commerce Professionnels

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers)



La clientèle de **Professionnels** progresse également à un rythme soutenu. La dynamique d'entrées en relation, plus de 21 000 nouveaux professionnels, en progression de +3,9 % par rapport à 2014, s'accompagne d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés :

NB : Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

49 % sont des entreprises de plus d'un an, et 82 % sont des entrées en relation qualifiées (avec des critères sélectifs sur les notations Banque de France et sur la remise de flux). Au final, la croissance du fonds de commerce actif enregistre une très forte progression à +4,1 % (hors relation privée).

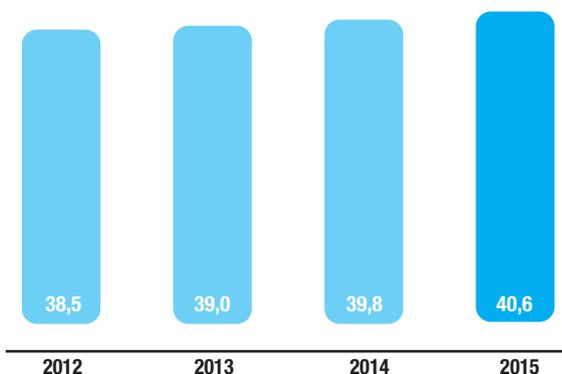
Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité du Crédit du Nord avec d'une part, une offre adaptée de produits et services et d'autre part, la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation.

L'équipement de la clientèle des Professionnels est soutenu par le succès de l'offre packagée Convention Alliance, détenue par 75 % des clients. Par ailleurs, près de 47 % des clients sont en relation à la fois commerciale et privée. 42 % de nos clients professionnels sont équipés en 4 produits ou plus.

Fonds de commerce Entreprises

(au 31 décembre)

Nombre de sociétés (en milliers)



Le fonds de commerce actif des **Entreprises** est en hausse de +2,1 %. Plus d'une entrée en relation sur quatre (28 %) se fait sur des sociétés de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires.

Le nombre de clients en relation principale a fortement progressé cette année, à +1,9 %, mettant en lumière les

efforts de l'ensemble des métiers de la ligne Entreprise pour fidéliser sa clientèle.

Lancement de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2015 :

- sur le marché des Particuliers et du Patrimoine, la Gestion Initiale permet à nos clients détenteurs d'un contrat d'assurance vie de plus de 30 K€ de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs par Etoile Gestion, dans le respect de leurs objectifs d'investissement. En complément, le nouveau Club Norplus, qui propose à ses adhérents une offre de « cash back » sur leurs achats internet, vient renforcer l'attractivité de la convention Norplus ;
- sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, l'offre Santé Collective permet aux employeurs de satisfaire à leur obligation de proposer une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Baromètre de satisfaction

Les performances du Groupe sont également mesurées par des baromètres externes. En 2015, le baromètre concurrentiel réalisé par l'institut CSA⁽¹⁾ positionne le Crédit du Nord parmi les leaders en termes de satisfaction clientèle : il reprend notamment sa première place sur le marché des Particuliers. Le principal attrait relevé par les clients se situe dans la qualité du relationnel des agences et des conseillers. Cet avantage différenciant est aussi constaté sur le marché des Professionnels et sur le marché des Entreprises.

(1) Baromètres concurrentiels de mesure de la satisfaction client réalisés par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 10 500 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des onze principales banques françaises.

Les encours d'épargne bilantielle demeurent en très forte progression

Les encours d'épargne bilantielle ont progressé sur un an de +10,2 %, très largement tirés à la hausse par les dépôts à vue.

Après une année 2014 déjà marquée par une très forte collecte de dépôts à vue, la tendance se confirme en 2015. Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +12,6 % sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent aussi en forte croissance à +15,9 %.

Au global, 3,5 Mds€ de dépôts bilantiels ont été collectés sur 1 an. Ils bénéficient toujours d'un excédent de trésorerie important de notre clientèle dans un contexte de faible reprise économique.

Les encours de CERS sont stables par rapport à fin 2014.

Les avoirs sur livrets (Livret A, LDD, CSL) sont en légère baisse, en raison d'arbitrages au profit des supports d'assurance vie qui drainent l'épargne des ménages.

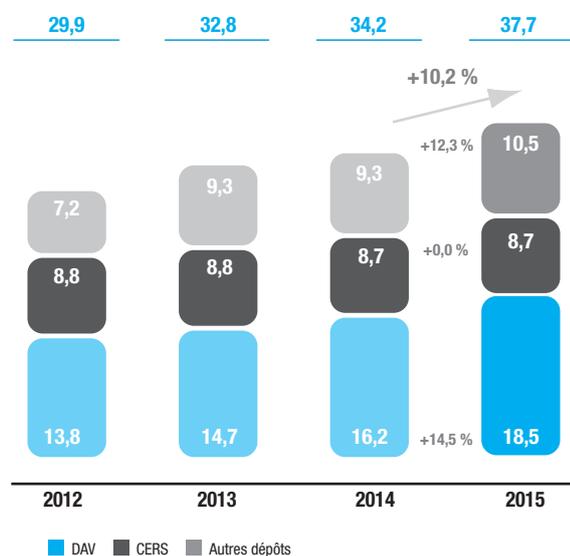
En revanche, la collecte d'Epargne Logement reste toujours bien orientée, avec un encours en progression de +7,3 % sur an.

S'agissant des clientèles commerciales, le compte sur livret dédié aux Institutionnels et le compte à terme affichent une progression remarquable proche de +25 % sur un an, conduisant le volume d'épargne sur les CSL institutionnels et les CAT à 6,9 Mds€ à fin décembre 2015.

Encours de dépôts bilantiels

(au 31 décembre)

(en Md€)



La progression des encours d'assurance vie, en épargne hors bilan, s'accélère.

Dans la continuité d'une année 2014 marquée par une dynamique commerciale soutenue sur l'assurance vie, l'encours 2015 affiche une progression de +5,7 % sur un an à 18,6 Mds€.

La collecte brute d'assurance vie atteint 2,5 Mds€ en progression de +13 % par rapport à décembre 2014. La collecte nette s'élève à 1 Md€, en hausse de +36 %. La part d'unité de compte dans la production s'établit à 20,1 % en cumulé à fin décembre 2015 (+2,8 points vs 2014).

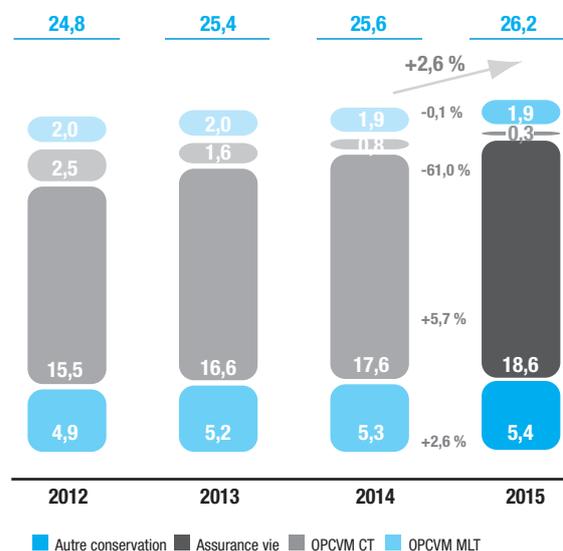
Les encours d'OPCVM à moyen et long terme restent stables par rapport à fin 2014.

L'encours d'OPCVM court terme est pour sa part en fort repli de -61 % sur un an, toutes clientèles confondues. Les rendements des SICAV de trésorerie sont en effet fortement impactés par la faiblesse des taux monétaires.

Encours d'épargne hors-bilan

(au 31 décembre)

(en Md€)



Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de +6,9 %.

Une année historique sur le crédit immobilier

L'année 2015 a été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers. Elle s'affiche en hausse de plus de 71,5 % par rapport à 2014 avec une production décaissée sur l'année de 6,5 Mds€. Le phénomène de remboursements anticipés, bien que très significatif, est plus que compensé par les volumes de rachats de crédits à la concurrence.

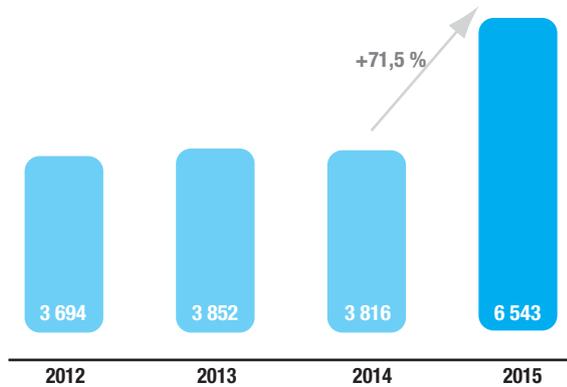
L'encours de crédits immobiliers progresse de +7,2 % sur un an et s'établit à 20,2 Mds€.

Le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Production de crédits à l'habitat

(au 31 décembre)

(en M€)



Des signes de reprise sur les crédits personnels

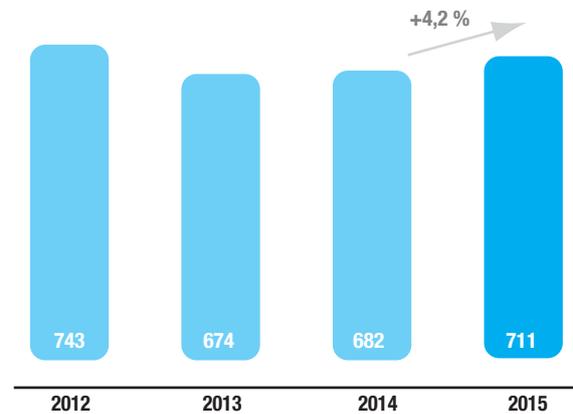
Le deuxième trimestre 2015 marque une inflexion à la hausse sur l'encours de crédit personnel.

Cette reprise est la conséquence d'une mobilisation importante de nos conseillers, qui permet d'afficher une progression de la production de +4,2 % en cumul.

Production de prêts personnels

(au 31 décembre)

(en M€)

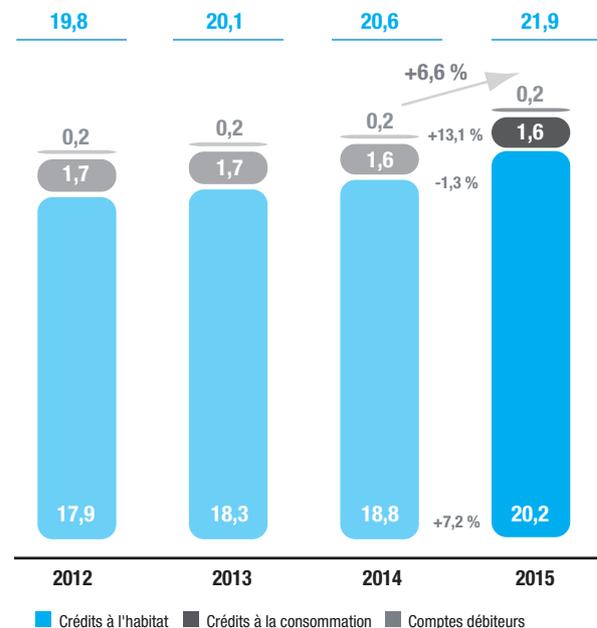


Au global, l'encours global de crédits aux Particuliers s'élève à 21,9 Mds€, en progression de +6,6 %.

Encours de crédits aux Particuliers

(au 31 décembre)

(en Mds€)



Le Crédit du Nord contribue au financement de l'économie

Le Crédit du Nord participe activement au financement de l'économie et au développement des PME.

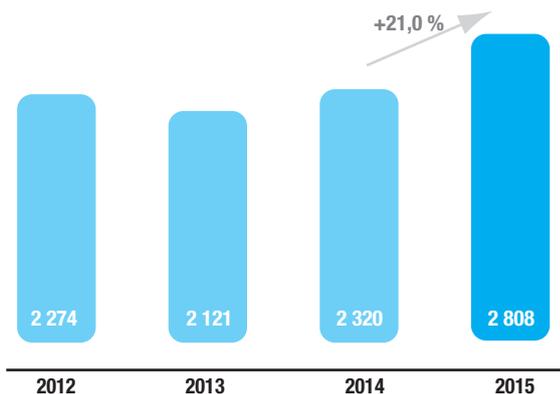
Le Crédit du Nord a ainsi octroyé plus de 3,4 Mds€, sous forme de crédits d'équipement ou de crédit-bail, en progression de +16 % par rapport à 2014.

La seule production de crédits d'équipement est en progression de +21 %, avec une contribution marquée du marché Entreprises. Sur ce dernier, la production atteint 1,6 Mds€.

Production de crédits d'équipement

(au 31 décembre)

(en M€)

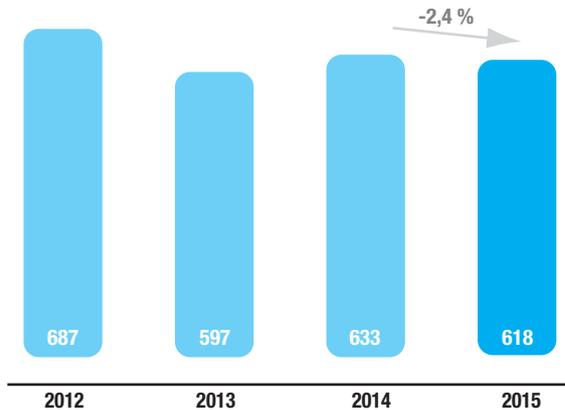


La production de crédit-bail, bien que moins dynamique qu'en 2014, a connu un vif rebond au deuxième semestre avec un mois de décembre record. Au final, elle est en recul de -2.4 % par rapport à 2014 du fait d'une forte pression concurrentielle sur les prix et de difficultés de certains secteurs d'activité très contributeurs à la production de crédit-bail.

Production de crédit-bail mobilier

(au 31 décembre)

(en M€)

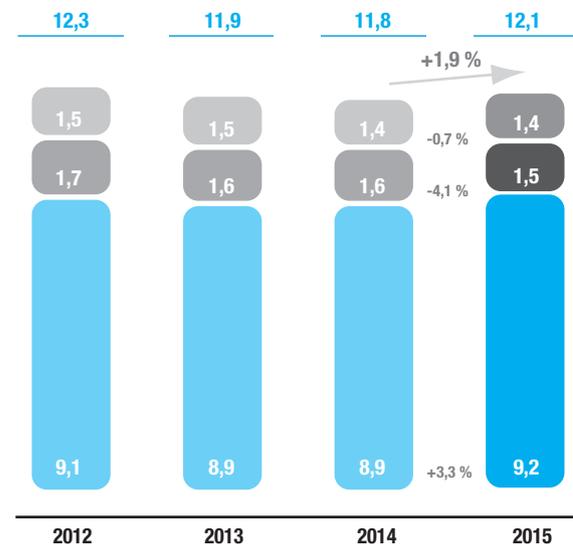


Les concours aux Entreprises s'élèvent à 12,1 Mds€, en progression de +1,9 % sur un an.

Encours de crédits aux Entreprises

(au 31 décembre)

(en Md€)



■ Crédits MLT ■ Créances Commerciales & Trésorerie ■ Comptes débiteurs

Evolutions financières

Les éléments financiers présentés ci-après reprennent les données financières consolidées du Groupe Crédit du Nord préparées en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
Intérêts nets et revenus divers	1 176,8	1 139,9	+3,2
Commissions nettes	815,9	784,3	+4,0
PNB	1 992,7	1 924,2	+3,6

Afin de présenter une approche économique de la performance financière, les éléments suivants sont retraités dans les analyses des résultats du Groupe :

- les engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (-17,5 M€ en 2015 avant impôt) ;
- la valorisation en juste valeur des passifs financiers (+24,0 M€ en 2015 avant impôt) ;
- la valorisation des produits dérivés - dite Credit Value Adjustment (CVA) - et la Debit Value Adjustment (DVA) (-15,0 M€ en 2015 avant impôt).

Le PNB comptable consolidé du Groupe Crédit du Nord est en hausse de +3,6 %, le PNB retraité à +2,7 %.

Cette progression s'explique par le dynamisme commercial, la forte collecte des dépôts, la bonne tenue des commissions, mais également par la forte augmentation des indemnités de remboursement anticipés.

La marge commerciale s'inscrit en hausse de +3,1 %, soit +32,7 M€.

La marge sur dépôts est en progression de +2,7 %, soit +18,7 M€. L'augmentation très soutenue des volumes des dépôts à vue et des dépôts à terme (respectivement +2,4 Md€ et +1,1 Md€ par rapport à fin décembre 2014), conjuguée à la baisse du taux du Livret A à 0,75 % en août 2015, ont permis de compenser l'effet négatif lié à la baisse des taux de remplacement de ces encours.

La marge sur crédits affiche une progression de +3,8 % soit +13,9 M€. Cette évolution s'explique par la production historique de crédits immobiliers et la production tonique de prêts personnels et de crédits à la clientèle commerciale. Elle est également portée par l'augmentation sensible des indemnités de remboursements anticipés sur l'exercice 2015 dans un contexte fortement concurrentiel (+29,7 M€ vs 2014).

Les intérêts nets et revenus divers retraités sont en hausse de +1,9 %.

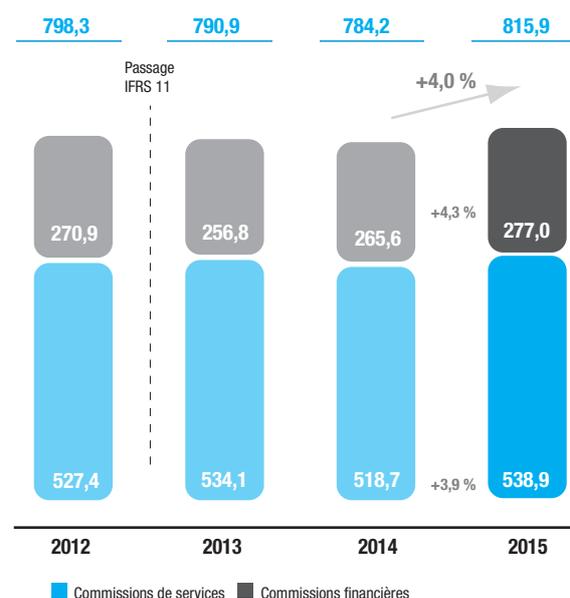
Les commissions nettes consolidées sont en augmentation de +4,0 %. Les commissions de services s'inscrivent en hausse de +3,9 % en raison de la progression des fonds de commerce mais également de la facturation des frais de tenue de compte étendue à l'ensemble du Groupe à compter du 1^{er} avril 2015.

Les commissions financières progressent également de +4,3 %, du fait du dynamisme de l'épargne financière et des bons résultats des relais de croissance (Banque Privée, activité de change et taux).

Commissions nettes

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Les frais généraux

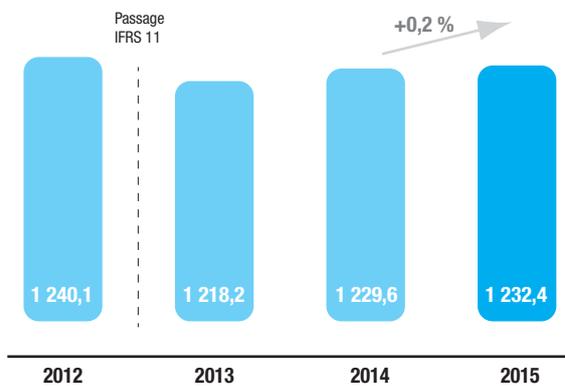
(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
Charges de personnel	-711,7	-712,5	- 0,1
Impôts et taxes	-47,5	-43,0	+10,2
Autres charges de fonctionnement	-397,3	-396,5	+0,2
Amortissements	-76,0	-77,6	- 2,0
TOTAL FRAIS GENERAUX	-1 232,4	-1 229,6	+0,2

Les frais généraux sont stables (+0,2 %) au cours de l'année 2015. Les charges de personnel sont en légère baisse (-0,1 %). Les impôts et taxes sont en augmentation de +10,2 % principalement liée à la comptabilisation de la contribution au Fonds de Résolution Unique Européen pour un montant de 4,3 M€. Les autres charges de fonctionnement sont en légère augmentation de +0,2 %. Les amortissements sont, quant à eux, en baisse de -2,0 %.

Charges d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



A fin 2015, le Groupe compte 7 784 collaborateurs en activité. Les effectifs s'inscrivent en légère baisse de -0,5 % sur un an.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
Effectif en activité proraté Groupe	7 784	7 824	-0,5

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
PNB	1 992,7	1 924,2	+3,6
Frais généraux	-1 232,4	-1 229,6	+0,2
RBE	760,3	694,6	+9,5

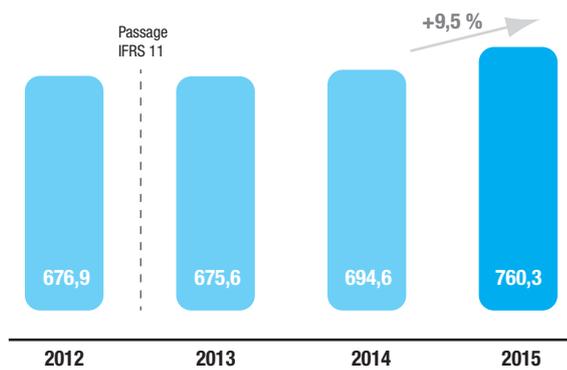
Le RBE comptable s'établit à 760,3 M€ et ressort en hausse de +9,5 % par rapport à 2014. Le RBE retraité est en hausse de +7,0 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 61,8 %. Après retraitements, il s'élève à 61,6 % contre 63,1 % en 2014, soit une baisse de 1,5 point.

Résultat brut d'exploitation

(au 31 décembre)

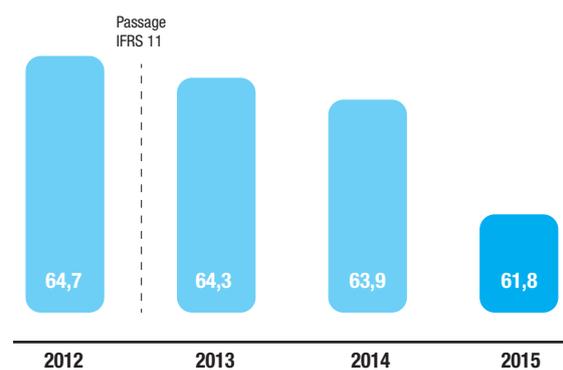
Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Coefficient d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
Coût du risque	-179,2	-183,2	-2,2
Encours de crédits bruts	39 592,3	37 645,5	5,2
Coût du risque sur encours	0,45 %	0,49 %	-0,04 pt

La charge nette du risque ⁽¹⁾ consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 179,2 M€ au 31 décembre 2015 contre 183,2 M€ au 31 décembre 2014 soit une baisse de 2,2 % entre les deux périodes.

Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le coût du risque s'établit ainsi à 0,45 % soit un recul de 4 points de base par rapport à 2014.

Dans un contexte économique et financier qui est resté difficile en 2015, le Groupe continue ainsi à bien maîtriser son coût du risque sur une clientèle diversifiée et quasi exclusivement localisée en France.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, l'année 2015 a été sensiblement impactée par des évolutions méthodologiques sur les paramètres retenus au titre du provisionnement statistique en vigueur depuis 2013. Retraité de cet élément, ces marchés affichent un coût net du risque en baisse.

Sur celui de l'entreprise, la charge de risques est en diminution sensible par rapport à 2014 qui avait été notamment marquée par deux dossiers significatifs.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (nets des sûretés reçues) s'établit à 75,5 %.

En matière de provisionnement collectif, la provision est en retrait d'une année sur l'autre, plus particulièrement celle assise sur les dossiers « sains sous surveillance » des marchés entreprise et professionnel qui bénéficie d'une baisse de l'assiette de calcul.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	2 739,7	2 672,9	+2,5
Dépréciations sur créances individualisées	-1 420,2	-1 353,7	+4,9
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	6,9 %	7,1 %	-0,18 pt
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	3,5 %	3,6 %	-0,18 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux	75,5 %	76,0 %	-0,50 pt

(1) La charge nette du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que des pertes de créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

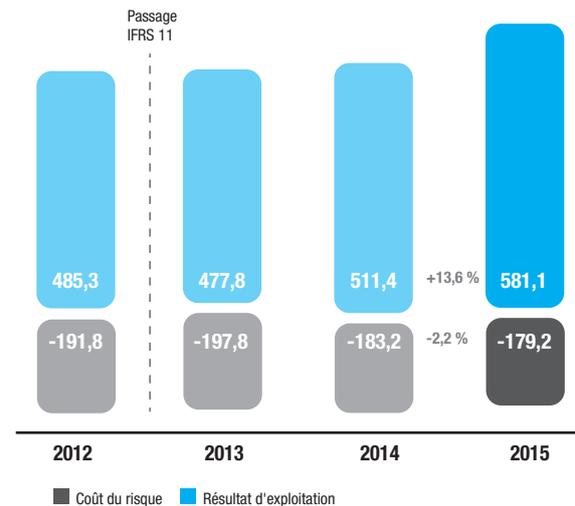
Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord s'élève à 581,1 M€ en 2015, en hausse de +13,6 % par rapport à 2014. Le résultat d'exploitation retraité ressort en hausse de +10,2 %.

Résultat d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
RBE	760,3	694,6	+9,5
Coût du risque	-179,2	-183,2	-2,2
RESULTAT D'EXPLOITATION	581,1	511,4	+13,6
Résultat en équivalence	27,7	25,4	+9,1
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,2	-2,1	ns
RESULTAT COURANT AVANT IS	609,0	534,7	+13,9

Le résultat courant avant IS est en hausse de +13,9 % à 609,0 M€.

Le résultat net

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation % 2015/2014
RESULTAT COURANT AVANT IS	609,0	534,7	+13,9
Impôt sur les sociétés	-221,0	-192,8	+14,6
Intérêts minoritaires	0,0	-2,0	ns
RESULTAT NET PART DU GROUPE	388,0	339,9	+14,2

Le résultat net part du Groupe retraité ressort en hausse de +10,7 %.

Au 31 Décembre 2015, le résultat net part du Groupe s'affiche à 388,0 M€, en hausse de +14,2 % par rapport à 2014.

Perspectives d'avenir

Avec un environnement économique toujours incertain et volatile, mais qui met malgré tout en évidence des perspectives économiques plus favorables, la croissance en zone euro est attendue en progression sur l'exercice 2016. La dépréciation de l'euro favorable aux exportateurs et le recul du cours du pétrole devraient tirer à la hausse le pouvoir d'achat et donc la consommation.

La croissance en France devrait également gagner en vigueur sur 2016, soutenue par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Le niveau élevé du chômage demeure cependant un point de vigilance fort.

Dans un contexte marqué par des évolutions permanentes, le Crédit du Nord a engagé une démarche d'adaptation en profondeur de son modèle, dans le respect des fondamentaux qui ont forgé sa réussite. Les diverses initiatives qui en résultent s'appuient très largement sur les actions menées avec succès depuis plusieurs années, tout en les amplifiant et les intensifiant pour faire face aux nouveaux enjeux (indispensable consolidation de ses expertises, diffusion des nouvelles technologies en interne et auprès des clients et renforcement de son efficacité opérationnelle).

Le Groupe Crédit du Nord a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- rester **l'un des leaders en termes de satisfaction client** en capitalisant sur les efforts qui, en 2015, lui ont permis de retrouver la première place du baromètre de satisfaction ;
- poursuivre la **dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus**, en s'appuyant sur l'élan commercial des deux dernières années et sur l'activation réussie de ses relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée) ;
- maintenir une **rentabilité attrayante** afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire ;
- mener le **processus de transformation** du Groupe avec une série d'objectifs, qui concernent principalement l'évolution de son modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation de son dispositif d'exploitation).

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Ce rapport est établi, au titre de l'exercice 2015, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

La liste des administrateurs figure en page 4 du Document de référence.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres au 31 décembre 2015 dont 2 administrateurs indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société. Avant la démission de Christophe BONDUELLE, intervenue début octobre 2015, il y avait trois administrateurs indépendants. La nomination d'un nouvel administrateur indépendant sera proposée lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2016.

Le Crédit du Nord appliquera la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre, le nombre de femmes au Conseil du Crédit du Nord est de trois. L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directeur Général.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements...

Les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;

- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'entreprise en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par le Directeur Général ou la personne en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur Central des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directeur Général ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Le Crédit du Nord applique certaines des recommandations présentées dans le Code de gouvernement d'entreprise

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

AFEP/MEDEF, particulièrement celles sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux administrateurs. Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit. Des informations détaillées figurent dans le Document de référence au chapitre 3 au point « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

Le Comité des Risques, composé de trois administrateurs, est chargé d'examiner les sujets relatifs aux risques, à la conformité et au Contrôle Interne ; il s'est réuni en mars puis en septembre 2015. Il rend compte de ses travaux au Conseil deux fois par an.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2015 a pris la décision de déléguer au Comité des Nominations de son actionnaire unique les missions dévolues par la Loi à cette instance.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les administrateurs peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site internet de la banque, rubrique « Vie de l'Entreprise ».

Les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des administrateurs sont présentées au chapitre 3 au point « Informations sur les mandataires sociaux » du Document de référence.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite

de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

En matière de risque de crédit, ces pouvoirs ont été précisés par les règles adoptées lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2012.

Contrôle Interne et gestion des risques

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Les entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à son élaboration.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (I).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses Filiales sont exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité du Groupe, celui-ci est peu exposé aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. Un cadre sécurisé

1- Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2015 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander, par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

2- Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

II. Principaux risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi, de notation des contreparties, de classification des risques et d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte deux niveaux :

- **La Direction Centrale des Risques (DCR)**, placée sous la responsabilité du Directeur Général

du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques de la Société Générale, définit la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi. Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au dispositif de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement et au recouvrement des créances douteuses. Le provisionnement « retail » s'opère sur base statistique, le provisionnement « corporate » s'opère à dire d'expert.

- **Les directions des risques des Régions et Filiales**, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau.

Elles interviennent notamment dans le processus d'octroi, dans le suivi et la classification des risques ainsi que dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour suivre et piloter les risques, ont été institués au niveau du Groupe et de chaque Région et Filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Directeur Général, qui se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque Région et Filiale. Il est présidé par le Directeur Général du Crédit du Nord ;
- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction des Engagements de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis de systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire, pour consolidation et transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, un reporting de ses grands risques réglementaires. Il rapporte par ailleurs à la Direction des Risques de la Société Générale, chaque trimestre, les principaux événements de risques selon un format pré-défini.

2- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord.

Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire y participe.

Risque de liquidité

Le pilotage de la liquidité à court terme est délégué à chaque Filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites obligeant la Filiale à rester suffisamment liquide.

L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe. Le risque de liquidité fait l'objet de reportings mensuels à l'actionnaire.

Le Groupe Crédit du Nord a entrepris depuis fin 2011 la construction d'outils dédiés à la mise en place des ratios de liquidité définis par les normes Bâle 3/CRD 4. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse dans les

délais réglementaires les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD 4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité* grâce à un processus industrialisé. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction de la Trésorerie et Change (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting à l'actionnaire.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures propres.

L'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le

* Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.

rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les normes comptables IFRS sont réalisés à partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Direction Trésorerie et Change) qui apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en encours fin de période rapprochés des encours comptables.

2-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

3- Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change suit les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est consulté par les responsables de la Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

4- Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...) regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels ».

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire, ces risques ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels le Directeur Général participe, pour les projets les plus importants.

Au sein de la Direction Centrale des Risques, la Direction des Risques Opérationnels pilote et coordonne les différents dispositifs mis en œuvre dans le Groupe en matière de Risques Opérationnels, de Plans de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise, ainsi que la gestion des habilitations.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants dans les différentes entités du Siège, des Régions et des Filiales.

Le suivi et le pilotage des Risques Opérationnels au sein du Groupe Crédit du Nord sont assurés au travers du **Comité de Coordination du Contrôle Interne** (CCCI cf. infra chap. III). Lors de ce comité, sont passés en revue les pertes opérationnelles, les principaux dysfonctionnements, les Cartographies de Risques Opérationnels et les Plans de Continuité d'Activité et Dispositif de Crise.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels** sur les projets significatifs, à laquelle participent le Responsable du Contrôle Permanent, le Responsable de la Conformité, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et le Responsable des Risques Opérationnels, se tient préalablement à chaque livraison d'applications informatiques ou d'une nouvelle version d'applications existantes lors de modifications importantes, afin de vérifier les risques sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la preuve et du contrôle.

Depuis le transfert de la DSI vers une entité commune à la Banque de Détail France de la Société Générale, la fonction de RSSI du Crédit du Nord est assurée

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

par le RSSI de cette entité. Un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), traite de tous les aspects liés à la sécurité des systèmes d'informations.

Un **Dispositif de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise et rapporte à la Direction Générale. A sa demande, peuvent se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par l'événement.

Les entités stratégiques du Siège, pour lesquelles il est important d'assurer une continuité de service, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité qui vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

5- Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et financière, il existe un responsable de la Conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Un RCSI, détenteur de la carte professionnelle délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est en charge de la réglementation relative aux services d'investissements au sein du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales bancaires.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, notamment lors des Comités de Coordination du Contrôle Interne et au Comité des Risques, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;

- d'identifier les nouveaux risques de non conformité et de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour les maîtriser ;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales Filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen par le Comité des Produits auquel participent le Responsable de la Conformité, le RCSI, le Directeur du Marketing, le Secrétaire Général et le Directeur Central des Risques pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités. Sa validation donne lieu à un examen préalable par la Direction de la Conformité, qui examine et valide également les instructions internes et les documents commerciaux relatifs aux nouveaux produits.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les différents Responsables de la Conformité dans le Groupe s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation soient accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées. Les prestations qualifiées d'essentielles font l'objet d'un suivi spécifique sous la supervision conjointe des Directions de la Conformité et des Risques Opérationnels.

III. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction du Contrôle Périodique (DCPE) de la Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Vie Sociale, ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2015.

Enfin, les instructions relatives au dispositif d'alerte sur les incidents répondent aux exigences de la réglementation relative à l'information du Conseil d'Administration et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les incidents les plus importants.

1- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Un inspecteur spécialisé dans le domaine informatique effectue des missions spécifiques sur les moyens de paiement et vient en appui de missions dont le périmètre intègre des aspects concernant le Système d'Information.

Ce dispositif est intégré à la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses Filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les

zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission. Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale.

2- Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (Région, Filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la Région ou Filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Par exception, les Contrôleurs relevant de la conformité des services d'investissement Crédit du Nord, Corporate Finance, Direction Trésorerie et Change (DTC), Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA), Société de Bourse Gilbert Dupont sont rattachés hiérarchiquement au RCSI.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

2-1 Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

2-2 Le Contrôle des risques de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en Région ou Filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la Région ou Filiale.

Le Manuel des contrôles hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau.

Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques de la Région ou Filiale assure la surveillance des dépassements. Elle s'assure aussi de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en « sains sous surveillance » ou déclasser en « douteux » à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de Région ou Filiale rattachés au Responsable du Contrôle de la Région ou Filiale.

Le **Contrôleur des Risques de Région ou Filiale** a pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques apprécie par sondage la qualité des risques de l'agence ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

2-3 Les Contrôles spécialisés réalisés par des Directions du Siège sur des entités du réseau

2-3-1 Direction Centrale des Risques (DCR)

Le suivi et contrôle des risques est assuré par la DCR dont les entités remplissent les missions suivantes :

- la Direction de la Politique de Crédit réalise des audits sur site afin d'examiner le respect par les directions des risques des Régions et Filiales des procédures Groupe et leur bonne application de la Politique de Crédit du Groupe définie dans le Manuel du crédit ;
- la Direction des Engagements assure une surveillance des risques en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements les plus significatifs au niveau Groupe et insuffisances SRD ;

- elle assure également l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier les « sains sous surveillance » et les « douteux » et périodique de la gestion des douteux par les affaires spéciales.

2-3-2 Direction de la Conformité

Cette direction exerce un audit sur site annuel sur l'application des normes et procédures de la gestion sous mandat par les centres de gestion de patrimoine ainsi que sur l'activité des banquiers privés des Régions et Filiales.

2-3-3 Direction des Financements Immobiliers

La Direction des Financements Immobiliers tient trimestriellement une réunion de gestion dans chaque CRFI du Groupe afin de suivre les opérations immobilières financées en cours et de s'assurer du respect de la politique du Groupe en la matière.

2-3-4 Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses

La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses effectue tous les deux ans un audit sur site des antennes Contentieuses des Régions et Filiales

2-3-5 Direction des Ressources Humaines (DRH)

La DRH centrale réalise depuis 2013 des missions d'audit sur site des DRH des Filiales bancaires, dont la périodicité est biennale.

2-4 Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées

Les responsables du Contrôle Permanent de second niveau des directions du Siège et de certaines filiales spécialisées sont rattachés hiérarchiquement, soit au Responsable du Contrôle Permanent (Direction des Opérations Bancaires, contrôle central des autres Directions fonctionnelles), soit au RCSI (DPGA, DTC, DAF et la Société de Bourse Gilbert Dupont).

Un poste de contrôleur comptable spécialisé a été créé en 2015 sur le périmètre de la Direction Financière.

La taille de certaines filiales spécialisées conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (exemple de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est en partie sous-traité : pour Starlease à Franfinance et pour Antarius à Aviva.

3- La Direction de la Conformité

Sous la supervision du Secrétaire Général, cette Direction veille à ce que l'ensemble de la réglementation et les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à tous les agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Le pilotage du respect des réglementations s'appuie sur une veille réglementaire réalisée par la Direction des Affaires Juridiques, qui travaille également en synergie avec la Direction de la Conformité pour la validation des procédures internes au Crédit du Nord, le RCSI étant plus spécifiquement en charge du pilotage du respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF.

4- La Direction de la Sécurité Financière

Cette entité, également sous supervision du Secrétaire Général, pilote la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la mise en œuvre et le suivi des mesures de sanctions financières et embargos.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme repose essentiellement sur la connaissance des clients et la vigilance dans le traitement des opérations (dans le cadre d'une approche risque client/opération/pays), le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique, virements internationaux), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes sont adaptées aux exigences de la 3^{ème} Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme comme aux Lignes Directrices de l'ACPR. Le personnel exposé au risque « Sécurité Financière » a suivi une formation majeure de re-sensibilisation durant l'exercice 2015.

Chaque entité juridique du Groupe a un Correspondant TRACFIN chargé de l'élaboration des projets de déclarations de soupçon de son entité et un Responsable

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

de la Conformité des Services d'Investissement, le plus souvent par ailleurs, Responsable du Contrôle Permanent.

Depuis 2014, les projets de déclaration de soupçon issus des Filiales sont revus et transmis à TRACFIN par les déclarants du Crédit du Nord social, permettant une harmonisation de la politique déclarative du Groupe.

IV. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP, ...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

1- Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle est structurée en deux lignes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des reportings...);

- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 2 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCIS assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCIS.

Chaque entité, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Enfin, chaque entité contrôle, analyse et enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'intégration et l'homogénéité d'application des principes et méthodes comptables sont assurées au moyen de réunions organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2- Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Au niveau des agences du réseau

Le suivi comptable quotidien est effectué, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directions du Pilotage dans les Régions du Crédit du Nord et aux Directions Comptables dans les Filiales.

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent des Régions et Filiales.

2-2 Au niveau des directions du Siège

La surveillance de la comptabilité des Directions Fonctionnelles est centralisée et réalisée au quotidien par des agents spécialisés qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé et formalisé.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Permanent des directions du Siège.

2-3 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-4 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-5 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3- Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : Filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des Régions et des Filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau et des frais généraux de l'ensemble des directions du Siège.

Le Président du Conseil d'Administration
Bernardo SANCHEZ INCERA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et banques centrales	5	1 047,6	370,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	121,4	171,3
Instruments dérivés de couverture	7	1 565,5	1 862,8
Actifs financiers disponibles à la vente	8	7 651,3	9 472,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9	9 219,4	5 549,3
Prêts et créances sur la clientèle	10	35 491,8	33 524,6
Opérations de location-financement et assimilées	11	2 096,2	2 096,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾		476,4	532,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	0,2	1,1
Actifs d'impôts	13	68,0	93,3
Autres actifs	14	192,5	198,1
Actifs non courants destinés à être cédés	15	0,3	1,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		278,7	250,8
Immobilisations corporelles et incorporelles	16	533,7	543,0
Ecarts d'acquisition	17	508,0	508,0
TOTAL		59 251,0	55 174,8

(1) Les états financiers au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une correction de -23,2 millions d'euros sur l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux afin de prendre en compte les effets de la correction d'une anomalie dans le traitement comptable d'opérations de macro-couverture ayant affecté les exercices antérieurs.

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6	2 635,8	2 984,4
Instruments dérivés de couverture	7	662,2	755,0
Dettes envers les établissements de crédit	18	7 156,9	2 749,2
Dettes envers la clientèle	19	35 475,4	31 562,7
Dettes représentées par un titre	20	6 841,1	10 452,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 396,5	1 664,1
Passifs d'impôts ^{(1) (2)}	13	485,4	457,1
Autres passifs ⁽¹⁾	14	848,4	949,7
Provisions techniques des entreprises d'assurance		-	-
Provisions	21	223,6	201,2
Dettes subordonnées	24	582,6	691,0
TOTAL DETTES		56 307,9	52 466,7
Capital souscrit et réserves liées		1 068,5	1 062,0
Réserves consolidées ^{(1) (2)}		1 346,2	1 242,7
Résultat de l'exercice ⁽¹⁾		388,0	339,9
Sous-total		2 802,7	2 644,6
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		140,2	63,4
Sous-total capitaux propres part du Groupe		2 942,9	2 708,0
Participations ne donnant pas le contrôle		0,1	0,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 943,0	2 708,1
TOTAL		59 251,0	55 174,8

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

Les états financiers au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une correction :

- de 1,6 millions d'euros sur les « Passifs d'impôts » ;
- de -4,6 millions d'euros sur les « Autres passifs » ;
- de 3,3 millions d'euros sur les « Réserves consolidées » ;
- de -0,3 millions d'euros sur le « Résultat de l'exercice ».

(2) Les états financiers au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une correction de -15,2 millions d'euros sur les « Réserves consolidées » et de -8,0 millions d'euros sur les « Passifs d'impôts » afin de prendre en compte les effets de la correction d'une anomalie dans le traitement comptable d'opérations de macro-couverture ayant affecté les exercices antérieurs.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	30	1 620,3	1 674,2
Intérêts et charges assimilées	30	-484,5	-529,8
Dividendes sur titres à revenu variable		3,2	4,3
Commissions (produits)	31	896,7	867,6
Commissions (charges)	31	-80,8	-83,3
Résultat net des opérations financières		41,6	-12,6
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	32	21,7	-17,2
<i>Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	32	19,9	4,6
Produits des autres activités	34	17,6	26,4
Charges des autres activités	34	-21,4	-22,6
Produit net bancaire		1 992,7	1 924,2
Frais de personnel	35	-711,7	-712,5
Autres frais administratifs ^{(1) (2)}		-444,7	-439,5
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-76,0	-77,6
Total frais généraux ⁽¹⁾		-1 232,4	-1 229,6
Résultat brut d'exploitation ⁽¹⁾		760,3	694,6
Coût du risque	37	-179,2	-183,2
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾		581,1	511,4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		27,7	25,4
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,2	-2,1
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt ⁽¹⁾		609,0	534,7
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	38	-221,0	-192,8
Résultat net de l'ensemble consolidé ⁽¹⁾		388,0	341,9
Participations ne donnant pas le contrôle		-	2,0
RESULTAT NET PART DU GROUPE ⁽¹⁾		388,0	339,9
Résultat par action ordinaire (en euros) ⁽¹⁾		3,49	3,05
Résultat dilué par action ordinaire (en euros) ⁽¹⁾		3,49	3,05
Nombre d'actions composant le capital ⁽¹⁾		111 282 906	111 282 906

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1) :

- le montant des « Autres frais administratifs » s'élève à 439,5 millions d'euros contre 439,0 millions d'euros en 2014 ;
- le montant des « Impôts sur les bénéfices » s'élève à 192,8 millions d'euros contre 193,0 millions d'euros en 2014.

L'impact sur le « Résultat avant impôts » est de -0,5 million d'euros en 2014.

L'impact sur le « Résultat net part du groupe » est de -0,3 million d'euros en 2014.

(2) Dont -4,3 millions d'euros en 2015 au titre de la contribution 2015 au Fonds de Résolution Unique (FRU).

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	2015	2014 ⁽¹⁾
Résultat net ⁽¹⁾	388,0	341,9
Ecart de conversion	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	75,2	54,2
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	32,5	201,1
<i>Reclassement en résultat</i>	42,7	-146,9
Instruments dérivés de couverture	-	-
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	-	-
<i>Reclassement en résultat</i>	-	-
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	0,5	4,0
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	1,2	-18,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	76,9	39,4
Ecart actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	16,8	-10,3
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés en résultat	-	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-5,8	3,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	11,0	-6,8
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	87,9	32,6
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	475,9	374,5
<i>Dont part du Groupe</i>	475,9	372,5
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	2,0

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Total
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	
<i>(en millions d'euros)</i>				
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2014 ⁽²⁾	890,3	170,8	-	1 061,1
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres autodétenus	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	0,8	-	0,8
Distribution 2014	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	0,8	-	0,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-
Autres variations ⁽²⁾	-	0,1	-	0,1
Effet de l'application d'IFRIC 21 ⁽³⁾	-	-	-	-
Résultat 2014	-	-	-	-
Sous-total	-	0,1	-	0,1
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014	890,3	171,7	-	1 062,0
Affectation du résultat	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2015	890,3	171,7	-	1 062,0
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres autodétenus	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	3,8	-	3,8
Distribution 2015	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	3,8	-	3,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-
Autres variations	-	2,7	-	2,7
Résultat 2015	-	-	-	-
Sous-total	-	2,7	-	2,7
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	890,3	178,2	-	1 068,5

(1) Les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, nets d'impôts, sont transférés directement en « Réserves Consolidées » en fin d'exercice.

(2) Les capitaux propres au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une correction de -15,2 millions d'euros (dont -10,0 millions au 1^{er} janvier 2014 et -5,2 millions en 2014) afin de prendre en compte les effets de la correction d'une anomalie dans le traitement comptable d'opérations de macro-couverture ayant affecté les exercices antérieurs.

(3) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective.

Au 31 décembre 2015, le capital social de Crédit du Nord SA entièrement libéré s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)			Total	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle			Total	Total capitaux propres consolidés
		qui seront reclassés ultérieurement en résultat					Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total		
		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture								
1 667,9	-	23,9	0,1	24,0	2 753,0	24,6	-1,1	23,5	2 776,5		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,8		
-411,7	-	-	-	-	-411,7	-1,8	-	-1,8	-413,5		
-4,7	-	-	-	-	-4,7	-23,6	-	-23,6	-28,3		
-416,4	-	-	-	-	-415,6	-25,4	-	-25,4	-441,0		
-6,8	-	36,8	-	36,8	30,0	-	-	-	30,0		
-5,3	-	-	-	-	-5,2	-	-	-	-5,2		
3,3	-	-	-	-	3,3	-	-	-	3,3		
-	339,9	-	-	-	339,9	2,0	-	2,0	341,9		
-8,8	339,9	36,8	-	36,8	368,0	2,0	-	2,0	370,0		
-	-	2,6	-	2,6	2,6	-	-	-	2,6		
-	-	2,6	-	2,6	2,6	-	-	-	2,6		
1 242,7	339,9	63,3	0,1	63,4	2 708,0	1,2	-1,1	0,1	2 708,1		
339,9	-339,9	-	-	-	-	-	-	-	-		
1 582,6	-	63,3	0,1	63,4	2 708,0	1,2	-1,1	0,1	2 708,1		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	3,8	-	-	-	3,8		
-244,8	-	-	-	-	-244,8	-	-	-	-244,8		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-244,8	-	-	-	-	-241,0	-	-	-	-241,0		
11,0	-	76,5	-	76,5	87,5	-	-	-	87,5		
-2,6	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1		
-	388,0	-	-	-	388,0	-	-	-	388,0		
8,4	388,0	76,5	-	76,5	475,6	-	-	-	475,6		
-	-	0,3	-	0,3	0,3	-	-	-	0,3		
-	-	0,3	-	0,3	0,3	-	-	-	0,3		
1 346,2	388,0	140,1	0,1	140,2	2 942,9	1,2	-1,1	0,1	2 943,0		

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net (I) ⁽²⁾	388,0	341,9
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	76,8	76,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	78,7	116,2
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-27,7	-25,4
Variations des impôts différés	3,2	-8,8
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-6,7	-5,8
Variation des produits constatés d'avance	-4,6	-7,4
Variation des charges constatées d'avance	-0,1	0,5
Variation des produits courus non encaissés	22,4	-19,9
Variation des charges courues non décaissées ⁽²⁾	-52,6	16,4
Autres mouvements	314,1	313,2
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II) ⁽²⁾	403,5	455,2
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	-21,7	17,2
Opérations interbancaires	722,3	491,5
Opérations avec la clientèle	1 845,8	564,5
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-2 060,3	-1 580,1
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers ⁽²⁾	-208,7	-155,0
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III) ⁽²⁾	277,4	-661,9
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)	1 068,9	135,2
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1,5	1,8
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-64,0	-47,4
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-62,5	-45,6
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-244,8	-438,5
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-100,0	31,1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	-344,8	-407,4
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C) + (D)	661,6	-317,8
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	369,8	737,0
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	192,2	142,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	1 047,9	369,8
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	175,7	192,2
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	661,6	-317,8

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 février 2016.

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	50	Note 22	Comptes et plans d'épargne-logement	115
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	76	Note 23	Avantages du personnel	116
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	79	Note 24	Dettes subordonnées	120
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	82	Note 25	Actifs remis et reçus en garantie	120
Note 5	Caisse et banques centrales	95	Note 26	Actifs financiers transférés	121
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	96	Note 27	Echéances par durée restant à courir	122
Note 7	Instruments dérivés de couverture	99	Note 28	Engagements	123
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	100	Note 29	Opérations en devises	125
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	102	Note 30	Produits et charges d'intérêts	125
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	103	Note 31	Produits et charges de commissions	126
Note 11	Opérations de location-financement et assimilées	104	Note 32	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	127
Note 12	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	105	Note 33	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	127
Note 13	Actifs et passifs d'impôts	105	Note 34	Produits et charges des autres activités	128
Note 14	Autres actifs et autres passifs	106	Note 35	Frais de personnel	128
Note 15	Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	107	Note 36	Plans d'avantages en action	129
Note 16	Immobilisations corporelles et incorporelles	108	Note 37	Coût du risque	130
Note 17	Ecart d'acquisition	110	Note 38	Impôts sur les bénéfices	130
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit	111	Note 39	Transactions avec les parties liées	131
Note 19	Dettes envers la clientèle	112	Note 40	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	133
Note 20	Dettes représentées par un titre	113	Note 41	Entités structurées non consolidées	134
Note 21	Dépréciations et provisions	114	Note 42	Honoraires des Commissaires aux Comptes	136

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Introduction

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
IFRIC 21 « Taxes »	20 mai 2013	13 juin 2014
Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS - décembre 2013	12 décembre 2013	18 décembre 2014

IFRIC 21 « Taxes »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes concernées sont les suivantes :

- la taxe bancaire de risque systémique et les contributions pour frais de contrôle ACPR ne sont plus étalées sur l'année et sont comptabilisées en résultat au 1^{er} janvier de l'exercice, pour leur totalité ;

- la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), calculée sur l'assiette des revenus de l'exercice précédent est comptabilisée intégralement en résultat au 1^{er} janvier de l'exercice en cours ;
- la contribution annuelle au Fonds de Résolution Unique, entrée en vigueur en 2015, est comptabilisée intégralement en résultat au 1^{er} janvier de l'exercice en cours.

L'application rétrospective de cette interprétation au 31 décembre 2014 a entraîné une augmentation de 3,3 millions d'euros des « Réserves consolidées » du Groupe et une diminution de 0,3 millions d'euros du « Résultat net part du Groupe ».

Les tableaux suivants présentent les effets de l'application rétrospective d'IFRIC 21 pour le bilan et le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014.

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Après IFRIC 21	31/12/2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Caisse et banques centrales	370,8	370,8	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	171,3	171,3	-
Instruments dérivés de couverture	1 862,8	1 862,8	-
Actifs financiers disponibles à la vente	9 472,4	9 472,4	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 549,3	5 549,3	-
Prêts et créances sur la clientèle	33 524,6	33 524,6	-
Opérations de location-financement et assimilées	2 096,0	2 096,0	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	532,3	532,3	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,1	1,1	-
Actifs d'impôts	93,3	93,3	-
Autres actifs	198,1	198,1	-
Actifs non courants destinés à être cédés	1,0	1,0	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	250,8	250,8	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	543,0	543,0	-
Ecarts d'acquisition	508,0	508,0	-
TOTAL	55 174,8	55 174,8	-

Passif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Après IFRIC 21	31/12/2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 984,4	2 984,4	-
Instruments dérivés de couverture	755,0	755,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2 749,2	2 749,2	-
Dettes envers la clientèle	31 562,7	31 562,7	-
Dettes représentées par un titre	10 452,3	10 452,3	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 664,1	1 664,1	-
Passifs d'impôts	457,1	455,5	1,6
Autres passifs	949,7	954,3	-4,6
Provisions techniques des entreprises d'assurance	-	-	-
Provisions	201,2	201,2	-
Dettes subordonnées	691,0	691,0	-
TOTAL DETTES	52 466,7	52 469,7	-3,0
Capital souscrit et réserves liées	1 062,0	1 062,0	-
Réserves consolidées	1 242,7	1 239,4	3,3
Résultat de l'exercice	339,9	340,2	-0,3
Sous-total	2 644,6	2 641,6	3,0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	63,4	63,4	-
Sous-total capitaux propres part du Groupe	2 708,0	2 705,0	3,0
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,1	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 708,1	2 705,1	3,0
TOTAL	55 174,8	55 174,8	-

Compte de résultat consolidé <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Après IFRIC 21	31/12/2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Intérêts et produits assimilés	1 674,2	1 674,2	-
Intérêts et charges assimilées	-529,8	-529,8	-
Dividendes sur titres à revenu variable	4,3	4,3	-
Commissions (produits)	867,6	867,6	-
Commissions (charges)	-83,3	-83,3	-
Résultat net des opérations financières	-12,6	-12,6	-
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	-17,2	-17,2	-
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	4,6	4,6	-
Produits des autres activités	26,4	26,4	-
Charges des autres activités	-22,6	-22,6	-
Produit net bancaire	1 924,2	1 924,2	-
Frais de personnel	-712,5	-712,5	-
Autres frais administratifs	-439,5	-439,0	-0,5
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-77,6	-77,6	-
Total frais généraux	-1 229,6	-1 229,1	-0,5
Résultat brut d'exploitation	694,6	695,1	-0,5
Coût du risque	-183,2	-183,2	-
Résultat d'exploitation	511,4	511,9	-0,5
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25,4	25,4	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2,1	-2,1	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	534,7	535,2	-0,5
Impôts sur les bénéfices	-192,8	-193,0	0,2
Résultat net de l'ensemble consolidé	341,9	342,2	-0,3
Participations ne donnant pas le contrôle	2,0	2,0	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE	339,9	340,2	-0,3
Résultat par action ordinaire (en euros)	3,05	3,06	-
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,05	3,06	-
Nombre d'actions composant le capital	111 282 906	111 282 906	-

Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série

d'amendements à des normes déjà existantes. L'application de ces amendements n'a pas eu de conséquences sur les états financiers du Groupe.

Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. paragraphe 2 et notes 6 à 8), ainsi que la juste valeur des instruments évalués au coût amorti pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (« Prêts et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance »), des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. paragraphe 2 et notes 16, 17 et 21) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée (cf. paragraphe 2 et notes 21 et 23) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. paragraphe 2 et note 13) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. paragraphe 1 et notes 2 et 17) ;

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit du Nord et des principales sociétés composant le Groupe Crédit du Nord.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci.

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation.

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe.

Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, est présumé détenir le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...); ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou coentreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint

sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une coentreprise (joint venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

Cas particulier des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné.

Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Dans le cadre de la consolidation des entités structurées et contrôlées par le Groupe, les parts des entités structurées qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Règles de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont

inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable ont cessé d'exister.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles liées à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. A cette même date, les participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les « Participations » ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Le coût d'acquisition de l'entité est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entité acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période à l'exception de ceux liés à l'émission d'instrument de capitaux propres.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de

capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de son actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. En date de prise de contrôle de l'entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

A la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au prorata des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ».

Information sectorielle

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité, c'est sur cette base que les activités sont suivies par les principaux décideurs opérationnels du Groupe. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique est retenu.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Classements des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan du Groupe dans des catégories qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ce classement est fonction de la nature des instruments financiers et de l'objet de leur détention.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** » : il s'agit des instruments financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés actifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des actifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les « **Prêts et créances** » : ils regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par

résultat (option juste valeur). Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective ;

- les « **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** » : ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition ;
- les « **Actifs financiers disponibles à la vente** » : Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Ces instruments sont évalués à la juste valeur par contrepartie des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Les revenus courus ou acquis des titres de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif tandis que les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés en produits de dividendes.

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les « **Passifs financiers à la juste valeur par résultat** » : il s'agit des passifs financiers encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les « **Dettes** » : elles regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évaluées au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés qualifiés comptablement d'instruments de couverture sont présentés sur des lignes distinctes du bilan.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie en date de transfert. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des

catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat sur option.

Les prêts et créances sont présentés au bilan dans les Prêts et créances sur les établissements de crédit ou les Prêts et créances sur la clientèle suivant la nature de la contrepartie. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base individuelle ou collective.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles.

Les prêts et créances sur la clientèle incluent les créances sur les opérations de location lorsque celles-ci sont qualifiées d'opérations de location-financement. Les contrats de location consentis par le Groupe sont qualifiés de location-financement s'ils ont pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées d'opérations de location simple.

Ces créances de location-financement représentent l'investissement net du Groupe en tant que bailleur dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. En cas de baisse ultérieure des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement du bailleur dans le contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique Charges des autres activités du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en note 3.

Comptabilisation initiale

Les achats et les ventes d'actifs financiers classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », en « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » et en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition directement attribuables

à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat pour lesquels ces frais sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est fondée principalement sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il a conservé les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie mais a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle

de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée en cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Dettes

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat.

Elles sont présentées au bilan dans les « Dettes envers les établissements de crédit », les « Dettes envers la clientèle », les « Dettes représentées par un titre » et les « Dettes subordonnées ».

Les dettes subordonnées sont les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les dettes sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui conduit notamment à amortir de manière actuarielle les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie des instruments concernés.

Les encours de dettes des comptes d'épargne-logement et des plans d'épargne-logement, figurent parmi les comptes d'épargne à régime spécial au sein des « Dettes envers la clientèle ». Les engagements

générés par ces instruments donnent lieu, le cas échéant, à une provision.

Instrument financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit...);
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instrument financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés de transaction sont inscrits au bilan pour leur juste valeur dans les rubriques « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » dans le compte de résultat.

Instrument financiers dérivés de couverture

Afin de couvrir certains risques de marché, le Groupe met en place des couvertures au moyen d'instruments financiers dérivés. Comptablement, ces opérations peuvent être qualifiées de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ou de couverture

d'un investissement net à l'étranger, selon les risques ou les instruments à couvrir.

Pour qualifier comptablement ces opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture et la stratégie associée de gestion de ce risque, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 %-125 %. L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Elle est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est interrompue.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan pour leur juste valeur dans la rubrique « Instrument dérivés de couverture ».

Couverture de juste valeur

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui pourrait affecter le compte de résultat en cas de sortie de l'élément couvert du bilan.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », mais s'agissant des dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est présentée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » - « Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Au bilan, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables à la

réévaluation du risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat ». Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert se compensent dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture, l'écart représentant un gain ou une perte d'inefficacité.

L'efficacité prospective de la couverture est évaluée par une analyse de la sensibilité à partir des scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuable au risque couvert, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres, dettes à taux variable) ou à une transaction future hautement probable (taux fixes futurs, prix futurs, etc...). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées parmi les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste « Gains et pertes nets

sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts- dérivés de couverture symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en terme de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « surcouverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation des instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie sont repris ultérieurement dans le poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste « Produits et charges d'intérêts du compte de résultat » au cours des périodes sur lesquelles la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39

adoptée dans l'Union Européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Traitement des instruments dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie comptable.

Dépréciations des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes » ou « événement de défaut ») et si cet (ces) événement(s) a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du

groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent les éléments suivants :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie qui entraîne une forte probabilité que cette dernière ne puisse pas honorer en totalité ses engagements, impliquant alors un risque de perte pour le Groupe ;
- l'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances ;
- la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours (à l'exception des encours restructurés, qui sont considérés pendant une période probatoire comme dépréciables au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture de l'ouverture d'une procédure de recouvrement ;
- ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses (dépôts de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire).

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours sur la contrepartie en défaut. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours sur ce groupe.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelés ou susceptibles de l'être. L'actualisation des flux est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en « Coût du risque »

dans le compte de résultat. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est calculé sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut ou, le cas échéant, sur la base d'études ad hoc. Les hypothèses ainsi utilisées sont calibrées pour chaque groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces éléments sont revus régulièrement par la Direction des Risques et sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations de dépréciation sont enregistrées en « Coût du risque ».

Les pertes probables encourues par le Groupe suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie

sont enregistrées en « Coût du risque » dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Restructurations de « Prêts et Créances »

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans la catégorie « Prêts et créances » est une modification contractuelle d'un montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptée par le Groupe en raison de difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que le Groupe a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

En date de restructuration, la valeur comptable de l'actif financier restructuré est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs de trésorerie estimés recouvrables. Cette perte est enregistrée en « Coût du risque » dans le compte de résultat.

Sont exclus de ces encours restructurés les prêts et créances ayant fait l'objet de renégociations commerciales et qui concernent des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur en lien avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

Activités de location

Les contrats de location consentis par le Groupe qui n'ont pas pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont qualifiés de location simple.

Les biens détenus dans le cadre de ces opérations de location simple, incluant les immeubles de placement, sont présentés parmi les « Immobilisations corporelles et incorporelles » au bilan, pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations.

Les actifs de location sont amortis hors valeur résiduelle sur la durée du bail. Les revenus des loyers sont enregistrés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location, tandis que le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée du contrat de service, une marge constante entre ces produits et les charges encourues pour rendre le service.

Les immeubles de placement sont amortis en appliquant une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité comprise entre 10 et 50 ans.

Les produits et charges et les plus ou moins-values de cession sur les immeubles de placement et sur les biens loués en location simple, ainsi que les produits et charges relatifs aux prestations de maintenance connexes aux activités de location simple, sont enregistrés parmi les « Produits et charges des autres activités » dans les lignes « Activités de location immobilière » et « Activités de location mobilière ».

Ces mêmes lignes incluent également les pertes encourues en cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties sur les opérations de location-financement, ainsi que les produits et charges de dépréciation et

les plus ou moins-value de cession relatifs aux biens non loués après résiliation d'opérations de location-financement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les immobilisations d'exploitation et de placement. Les biens mobiliers détenus dans le cadre d'opérations location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus en vue de leur location sont présentés parmi les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et dépréciations.

Le coût d'acquisition des immobilisations inclut les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés. Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties selon une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation les durées d'amortissements des différents composants retenues par le Groupe sont comprises entre 10 et 50 ans. Concernant les autres immobilisations d'exploitation, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés qui ont généralement été estimées entre 3 et 20 ans.

Le cas échéant, la valeur amortissable de chaque bien ou composant est diminuée de leur valeur résiduelle. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les immobilisations, regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie, font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les dotations

et reprises de dépréciation sont enregistrées en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les résultats sur les actifs de location simple et les immeubles de placement sont présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel ou à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers. Les provisions sont présentées dans la note 21.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés en France à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources

sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en marge d'intérêt au sein du « Produit net bancaire ». Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière

pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, ni évalués en juste valeur par résultat au titre d'une activité de transaction, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions ».

Engagements de garantie

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Engagements sur titres

Les achats et les ventes de titres classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », en « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » et en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Entre la date de négociation et la date de règlement-livraison, les engagements sur titres à recevoir ou à livrer ne sont pas enregistrés au bilan. Les variations de juste valeur des titres en juste valeur par résultat et des titres disponibles à la vente entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des titres concernés.

Instruments de Capitaux Propres émis

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis sont présentés au bilan dans la ligne « Capital et réserves liées ». S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les « Participations ne donnant pas le contrôle ». Les frais externes directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées » en fonction de leurs caractéristiques. Leur traitement comptable est identique à celui des autres passifs évalués au coût amorti.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (prêts et créances, dettes, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), ainsi que pour les titres de dette classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

Produits et charges de commissions

Les rubriques de « Produits et charges de commissions » regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en « Intérêts et Produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés ».

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent :

- les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements aux services digitaux, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Frais de personnel et transactions avec les parties liées

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des charges liées au personnel et regroupe à ce titre les charges relatives aux avantages du personnel et celles liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme, dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi se décomposent en deux catégories : les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes de retraite à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du

Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le

montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ils sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les « Gains et pertes comptabilisés » directement en capitaux propres. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'« Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », mais sont transférés en réserves dans le tableau d'« Evolution des capitaux propres » de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction de régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui sont versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Les avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paielements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire.

Les paiements sur base d'actions Société Générale englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Ces paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique « Frais de personnel » selon les modalités décrites ci-après.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique « Instruments de capitaux propres et réserves liées » en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique « Frais de personnel » depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique « Frais de personnel » sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en « Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux ». Jusqu'à son règlement, cette dette est réévaluée pour tenir compte des conditions de performance et de présence ainsi que des variations de valeur des actions sous-jacentes. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

Plan d'actionnariat salarié

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer

à l'augmentation de capital annuelle spécifique réservée aux salariés de la société mère.

Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique « Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote ». Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe Société Générale peut attribuer à certains salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte-Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Coût du risque

La rubrique « Coût du Risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

Impôts sur le résultat

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Cette charge inclut également les dotations nettes aux provisions pour risques fiscaux afférents à l'impôt sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en « Gains et

pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

3. Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Aucune compensation n'est effectuée.

Transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En fin de période, ils sont transférés directement en « Réserves consolidées » au passif du bilan consolidé et dans le tableau d'évolution des capitaux propres.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Afin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la « Trésorerie et l'équivalent de trésorerie » comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Normes comptables, interprétations ou amendements adoptés par l'Union Européenne

Normes ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union Européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »	24 novembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »	2 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS	15 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	18 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016

L'application future de ces amendements et améliorations ne devrait avoir aucun effet significatif sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation de ces cotisations lorsqu'elles sont indépendantes du nombre d'années travaillées par les salariés.

Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

Amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe »

Ces amendements clarifient comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité

conjointe qui constitue une activité au sens d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Il convient alors d'appliquer, à hauteur de la quote-part acquise, les principes de la norme IFRS 3.

Amendements à IAS 16 et à IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »

L'IASB confirme que l'utilisation de la méthode fondée sur les revenus pour calculer l'amortissement d'un actif n'est pas appropriée, sauf exception. En effet, les revenus générés par une activité ayant recours à un actif intègrent des éléments autres que la consommation des bénéfices économiques intégrés à l'actif.

Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »

Par ces amendements, l'IASB encourage les entités à recourir à leur jugement professionnel quant au choix des informations à publier dans leurs états financiers.

L'IASB précise le concept de matérialité et la manière de l'appliquer pour éviter de publier des informations non matérielles pouvant nuire à la lisibilité des états financiers.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015

Normes ou Interprétations	Date de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011, 19 novembre 2013 et 24 juillet 2014	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »	28 mai 2014	1 ^{er} janvier 2018
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et à IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation »	18 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2016

IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Sous réserve de l'adoption de la norme IFRS 9 par l'Union Européenne, les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers et décrits dans la note 3.

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »). Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les

flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations

du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Risque de crédit

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Ainsi, les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories en fonction de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Etape 1 (stage 1)

- Tous les actifs financiers concernés seront initialement enregistrés dans cette catégorie.
- Une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an.
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Etape 2 (stage 2)

- En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit sera alors augmentée au niveau des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison).
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Etape 3 (stage 3)

- Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée seront déclassés dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit.
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette de l'actif après dépréciation.

L'augmentation significative du risque de crédit pourra être appréciée instrument par instrument ou bien sur la base de portefeuilles homogènes d'actifs lorsque l'appréciation individuelle ne s'avèrera pas pertinente. Une approche par contrepartie (avec application du principe de contagion à tous les encours sur la contrepartie considérée) sera également possible si elle aboutit à des effets similaires.

Le Groupe devra prendre en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau d'un portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

Il existera une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un actif financier fera l'objet d'un impayé de plus de 30 jours. Cependant, le Groupe aura pu déterminer qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue avant ce délai de 30 jours qui ne constituera ainsi qu'un indicateur ultime de dégradation du risque de crédit.

L'application de la norme IFRS 9 ne modifiera pas la définition du défaut actuellement retenue pour apprécier l'existence d'une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Un actif sera notamment présumé en défaut après la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours.

Le calcul des pertes attendues prendra en considération des données historiques, mais aussi la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique.

Comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture)

La norme IFRS 9 a également pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers. Elle étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Toutefois, dans ses dispositions transitoires, la norme offre la possibilité de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture, ce choix s'appliquant alors à toutes les relations de couverture.

Par ailleurs, des informations supplémentaires seront requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Organisation du programme de mise en œuvre de la norme IFRS 9

Le Groupe a initié dès 2013 des travaux préliminaires pour appréhender les conséquences potentielles de la mise en œuvre de la future norme IFRS 9. A cet effet, une structure projet a été mise en place par la Direction financière et un programme conjoint avec la Direction des risques et la Direction financière a été lancé pour instruire le volet de la norme dédié au risque de crédit.

Dès la publication de la norme IFRS 9 en juillet 2014, les filières Risque et Finance du Groupe se sont dotées d'une organisation spécifique pour conduire les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la norme à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sous la coordination des instances de gouvernance en place, le Groupe a mené des travaux d'analyse de la norme (chantiers bancaires) et entamé des études de cadrage pour l'adaptation de ses systèmes d'information et de ses processus.

Classement et évaluation

Les portefeuilles d'actifs financiers du Groupe ont fait l'objet d'une revue pour déterminer, sur la base des caractéristiques de leurs flux contractuels d'une part et de la manière dont ils sont gérés (modèles d'activité ou

« business model »), d'autre part, leur futur traitement comptable sous IFRS 9. Ces travaux ont également eu pour objet d'identifier les conséquences les plus significatives sur les systèmes d'informations et sur les outils de consolidation comptable.

Ces travaux seront finalisés au cours de l'année 2016 ainsi que les spécifications nécessaires à la mise en œuvre des développements sur les systèmes d'informations qui seront réalisés à compter de cette même année.

Risque de crédit

En 2015, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité en intégrant des projections macro-économiques pour tenir compte du cycle de crédit. Les travaux de calibrage et de validation de ce cadre seront réalisés sur l'année 2016.

Sur cette même année 2016, les développements informatiques nécessaires seront entrepris, tant au niveau des directions centrales que dans les entités du Groupe, pour permettre à terme le calcul des provisions et dépréciations et la collecte des données supplémentaires.

Couverture

Le Groupe a analysé au cours de l'année 2015 les différentes options offertes par la norme IFRS 9 pour sa première application concernant le traitement comptable des opérations de couverture et finalisera ses orientations en 2016. Le Groupe continuera à suivre les travaux de l'IASB relatifs au traitement des opérations de macro-couverture et n'envisage pas à ce stade de modifier les traitements actuellement appliqués à ces opérations conformément à la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union Européenne et que la norme IFRS 9 permet de maintenir.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application ne peuvent être raisonnablement estimées.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du

contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation »

Ces amendements confirment que l'exemption de comptabilisation s'applique également aux filiales d'entité d'investissement qui sont elles-mêmes des sociétés mères. L'IASB précise également les cas dans lesquels une entité d'investissement doit consolider une filiale plutôt que de l'évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

NOTE 2 Evolution du périmètre de consolidation

1- Evolution du périmètre sur l'exercice 2015

Le périmètre de consolidation comprend 23 sociétés au 31 décembre 2015 :

- 21 sociétés intégrées globalement ;
- 2 sociétés mises en équivalence, dont une société coentreprises et une entité sous influence notable.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales (entités contrôlées par le Groupe), les partenariats (activités conjointes ou coentreprises sur lesquelles le

Groupe exerce un contrôle conjoint) et les entreprises associées (entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable) dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Aucune modification n'a été apportée au périmètre de consolidation sur l'exercice 2015.

2- Evènements à venir

Le Groupe a dénoncé, le 25 février 2015, le protocole d'accord liant Aviva France et Crédit du Nord dans Antarius, compagnie d'assurance dédiée aux réseaux du Crédit du Nord, actuellement détenue conjointement par Aviva France et Crédit du Nord. Cette dénonciation conduit à l'exercice d'une option d'achat de la participation de 50 % d'Aviva France dans Antarius.

A l'issue d'un délai de deux ans prévu par les accords, qui permettra d'assurer le transfert de la gestion opérationnelle de la compagnie vers Sogécap, Antarius sera détenue à 100 % par le Groupe Société Générale, conjointement par Sogécap et Crédit du Nord.

	31/12/2015			31/12/2014		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour 59800 Lille	globale	société consolidante		globale	société consolidante	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	globale	99,99	99,99	globale	99,99	99,99
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	globale	99,87	99,87	globale	99,87	99,87
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Nuger 5, place Michel-de-L'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis 13006 Marseille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norimmo 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00

	31/12/2015			31/12/2014		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Anna Purna 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Broc 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Carros 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Sofergie 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Sfag 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Partira 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Crédinord Cidize 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Pouyanne 12, place d'armes 64300 Orthez	équivalence	35,00	35,00	équivalence	35,00	35,00
Antarius ⁽¹⁾ 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	équivalence	50,00	50,00	équivalence	50,00	50,00

(1) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 40 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt huit, Snc Obbola,

Snc Wav II, Immovalor service, Scem Expansion, Snc Hedin, Snc Legazpi, Snc Nordenskiöld et Snc Verthema.

NOTE 3 Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Opérations de location-financement et assimilées
Note 12	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit
Note 19	Dettes envers la clientèle
Note 20	Dettes représentées par un titre
Note 24	Dettes subordonnées

1. Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Hiérarchie de la juste valeur

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

- Niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds) et les instruments dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières,

dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

2. Instruments financiers à la juste valeur au bilan

2.1. Méthodes de valorisation

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment bid-ask ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment » / « Debt valuation adjustment » – CVA/DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut

de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert, etc.) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs, etc.) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

En l'absence de transaction récente sur des titres similaires, les actions non cotées de Visa Europe détenues par le Groupe et classées en Actifs financiers disponibles à la vente ont été réévaluées au 31 décembre 2015 sur la base des conditions de l'accord de rachat de cette entité par Visa Inc conclu le 2 novembre 2015 et en tenant compte des incertitudes sur les modalités de réalisation et de règlement de cette opération. Ce rachat, qui se dénouera en 2016 sous réserve de son approbation par les autorités européennes compétentes, sera alors réglé pour partie en trésorerie et pour partie en actions de préférence Visa Inc et sera assorti d'une clause de révision ultérieure du prix. Les actions de préférence Visa Inc seront convertibles en actions ordinaires dans un délai de quatre à douze ans selon des

modalités conditionnelles, elles ne seront pas cotées et leur cessibilité sera restreinte. Au 31 décembre 2015, les principales incertitudes qui ont été retenues par le Groupe pour ajuster la valorisation des actions Visa Europe concernent les conditions éventuelles de son approbation préalable par les autorités européennes compétentes, l'illiquidité des actions de préférence à recevoir et les facteurs qui détermineront le taux de conversion final de ces dernières en actions ordinaires Visa Inc, ainsi que la réalisation des conditions de la clause de complément de prix. Sur la base d'estimations et d'hypothèses, les actions Visa Europe ont été valorisées pour un montant représentant 78 % du montant nominal de trésorerie et d'actions de préférence proposé dans l'accord de rachat, générant en capitaux propres une plus-value latente de 83 millions d'euros avant impôts.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

3. Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe et ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur telle que décrite paragraphe « 1. Définition et hiérarchie de la juste valeur », ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

Prêts, créances et opérations de location-financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises, est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement sur la clientèle, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location-financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des spreads de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

Dettes

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

NOTE 4 Gestion des risques associés aux instruments financiers

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- **les risques de crédit** : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- **les risques structurels** : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **les risques de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

Les risques de crédit

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Directeur Général du Groupe Crédit du Nord, et fonctionnellement rattachée à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.
- Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la filière commerciale.
- Elle participe au suivi des risques. Elle est responsable du recouvrement des créances douteuses non contentieuses et plus généralement du provisionnement des risques.
- Elle effectue le recensement et le suivi de l'ensemble des risques de crédit du Groupe, y compris opérationnels.
- Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.
- D'une façon générale elle assure le pilotage des risques ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du **Comité mensuel des Risques**. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques en matière de risques : politiques d'octroi, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit...

Chaque région du Crédit du Nord Social et chaque filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la région ou filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Procédures et méthodes

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;

- apport d'une aide à la décision grâce à la mise en place de notations des contreparties et concours ainsi que de scores d'octroi appuyés sur ces notations pour les petits dossiers simples sur les marchés particuliers et professionnels ;
- analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;
- obligation de formaliser les décisions d'engagement par une validation écrite ou informatique datée et signée, comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation ;
- prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne qui est responsable de la consolidation des engagements et de la présentation d'un dossier de crédit consolidé.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le Crédit Logement pour le crédit acquéreur, ou OSEO pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

Le **risque de contrepartie sur opérations de marché** est rattaché à la Direction Financière au sein du département Risques de la Direction Trésorerie Change.

Les limites de contreparties pour les opérations de marché sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les

limites à la Direction des Risques des Régions et des Filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi ;

- dans le cas où la contrepartie est une banque ou un établissement financier, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change conjointement avec la Direction Centrale des Risques Engagement et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Direction des Risques de la Société Générale. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;
- pour le portefeuille souverain, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et est soumis pour approbation et validation aux équipes concernées de la Direction des Risques de la Société Générale. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et font l'objet d'un reporting de suivi adressé à la Direction des Risques de la Société Générale.

Mesures des risques en notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

A partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Sur le marché des entreprises en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
 - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à un an) ;
 - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain et l'expertise métier exercés par les acteurs du dispositif de notation en complément des notes calculées par les modèles bâlois.

La cellule « Gouvernance des systèmes de notation », créée en 2007, veille à la pertinence des modèles et de leurs règles d'utilisation, ainsi qu'au respect des procédures de notation.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Les équipes de contrôle des Risques, placées sous la responsabilité des directeurs du contrôle permanent en régions et filiales, ont pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées et ce dans le cadre des processus définis pour les trois niveaux de contrôle du Groupe (hiérarchique, permanent et périodique).

La Direction Centrale des Risques et le Secrétariat Général ont développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle des risques : ces outils sont mis à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les créances douteuses non contentieuses, leur gestion est largement confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers,

affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes spécialisées des recouvrements contentieux.

Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraînant une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée ;
- une procédure de type redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou sauvegarde est en cours.

Depuis fin 2013, les dossiers « douteux et contentieux » sur les marchés Particuliers et Professionnels font l'objet d'un mécanisme de provisionnement statistique fondé sur les observations historiques, et régulièrement mis à jour. Sur le marché de l'entreprise, les niveaux de provisions sont définis au cas par cas à dire d'expert. Par ailleurs, ces provisions font l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la Direction Centrale des Risques, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions collectives sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes, notamment sur un périmètre de clients « incidentés » sains depuis fin 2014, avant que les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédits des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	3,2	3,7
Instruments dérivés de couverture	1 565,5	1 862,8
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6 808,9	8 730,5
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	9 219,4	5 549,3
Prêts et créances émis sur la clientèle	35 491,8	33 524,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾	476,4	532,3
Opérations de location-financement et assimilés	2 096,0	2 096,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,6	1,1
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	55 661,8	52 300,3
Engagements de financement donnés	4 015,2	3 604,9
Engagements de garantie donnés	10 028,7	6 040,0
Provisions pour engagements par signature	-21,8	-20,4
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	14 022,1	9 624,5
TOTAL	69 683,9	61 924,8

(1) Les états financiers au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une correction de -23,2 millions d'euros sur l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux afin de prendre en compte les effets de la correction d'une anomalie dans le traitement comptable d'opérations de macro-couverture ayant affecté les exercices antérieurs.

Analyse complémentaire du portefeuille de crédit (norme IFRS 7)

Cette analyse porte sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

Information relative à la concentration des risques

L'activité du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la banque de détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ses risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

- **Le risque de concentration par contrepartie** fait l'objet d'une analyse trimestrielle spécifique. Au 31 décembre 2015, les engagements sur les 10 premières contreparties représentaient 8,5 % des

encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels. Sur ces contreparties, trois des principales étaient des majors du BTP avec des engagements essentiellement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).

- L'analyse du **risque de concentration par secteur** (analyse semestrielle) fait ressortir les encours sur les principaux secteurs. Au 31 décembre 2015, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur les clients Entreprises et Professionnels du Groupe : la Construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le deuxième secteur était le Commerce de gros (8,7 %) à l'intérieur duquel les encours sont très divisés.

Répartition des encours de crédit

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Sains non impayés non dépréciés	36 699,7	34 804,6	1 895,1	5,4 %
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>92,7 %</i>	<i>92,5 %</i>		
Impayés non dépréciés	152,9	168,0	-15,1	-9,0 %
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>0,4 %</i>	<i>0,4 %</i>		
Dépréciés	2 739,7	2 672,9	66,8	2,5 %
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>6,9 %</i>	<i>7,1 %</i>		
TOTAL DES ENCOURS BRUTS	39 592,3	37 645,5	1 946,8	5,2 %

Dans un contexte de conjoncture économique toujours difficile, le poids relatif des encours dépréciés bruts diminue en 2015, ils représentent 6,9 % des encours totaux, contre 7,1 % fin 2014.

Encours non dépréciés supportant des impayés

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours-1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et autres non retail	16,9	1,2	-	-	-	-	18,1
TPE & SCI commerciales	18,1	7,9	1,2	0,1	0,8	-	28,1
Prêts à l'habitat aux particuliers	49,7	21,6	7,1	4,0	1,1	-	83,5
Autres particuliers	16,9	2,9	1,2	1,8	-	0,4	23,2
TOTAL	101,6	33,6	9,5	5,9	1,9	0,4	152,9

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 90 jours.

Après 90 jours d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». A la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus ou reclassés en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

Les encours non dépréciés présentant des impayés s'élèvent à 152,9 M€ à fin 2015, en baisse de 9,0 % par rapport à 2014. Le montant global reste faible (0,4 % de nos encours de crédit).

Encours dépréciés redevenus sains après restructuration

Les encours dits « restructurés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours sont recensés à partir d'extractions qui appliquent les différentes règles de gestion définissant un restructuré. Les encours restructurés sont ainsi qualifiés obligatoirement en « défaut » pendant un an. Ces encours peuvent ensuite être requalifiés en sains avec une période de probation de deux ans pendant laquelle le protocole d'absence d'impayé doit être respecté.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés sains a abouti à des encours peu significatifs (12,9 millions d'euros) à fin 2015. La plupart des autres crédits restructurés étaient encore identifiés en défaut au 31 décembre 2015. Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « défaut » la plupart des clients dont les créances ont été restructurées tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Depuis 2008, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord sont alimentés par un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le montant des sûretés a été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

- **Pour les particuliers (personnes physiques et SCI rattachées)** : les prêts à l'habitat (garantie hypothécaire ou contre-garantie Crédit Logement) ont été considérés comme garantis à 100 % ;

- **Pour les autres clientèles** : les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client, qui ont été considérés comme garantis à 100 %.

Les encours de crédit-bail immobilier ont été considérés comme garantis à 100 % ; le crédit-bail mobilier est considéré comme non garanti.

Pour les crédits à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles...).

Garanties sur encours douteux et contentieux dépréciés au 31/12/2015

(en millions d'euros)	Encours Douteux non contentieux	Couverture des encours	Encours Contentieux	Couverture des encours
Entreprises et autres non retail	270,9	23,6 %	542,2	16,6 %
TPE & SCI	287,6	56,1 %	585,0	42,9 %
Prêts à l'habitat aux particuliers	408,8	100,0 %	196,9	100,0 %
Autres particuliers	216,3	-	231,9	-
TOTAL	1 183,6	53,6 %	1 556,1	34,6 %

Les taux de couverture des encours n'ont pas beaucoup évolué entre 2014 et 2015. Ces taux restent plus faibles sur les contentieux (les encours garantis faisant souvent

l'objet d'un remboursement plus rapide après leur virement à contentieux). Leur taux de provisionnement (76 %) couvre l'essentiel de la part non garantie.

Garanties sur encours impayés sains non dépréciés au 31/12/2015

(en millions d'euros)	Impayés sur prêts	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	18,1	16,9 %
TPE & SCI	28,1	85,6 %
Prêts à l'habitat aux particuliers	83,5	100,0 %
Autres particuliers	23,2	-
TOTAL	152,9	72,0 %

Pour la clientèle « Entreprises », la filière Risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues

annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

Les risques structurels de taux et de change

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements) :
 - les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macro-couverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ;
 - les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne supportent au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ces risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures ad hoc dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la Gestion du Bilan de l'actionnaire (DEVL) exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction de la Gestion Financière,

elle-même placée sous l'autorité de la Direction Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire participe à ce Comité.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue à la Direction Trésorerie Change la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette dernière est ainsi mandatée pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à un an nécessaires pour limiter l'exposition au risque de taux à court terme.

Afin de surveiller cette exposition, le Comité Hebdomadaire de Trésorerie examine chaque semaine les indicateurs suivants :

- la position de taux fixe à court terme. Cette position doit rester, en valeur absolue, inférieure à 2 500 millions d'euros ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations. Cet indicateur est assorti d'une limite de 4,5 millions d'euros.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de trading, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

A cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire.

La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 135 millions d'euros.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

Des stress-tests, qui sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 % et -1 %, sont par ailleurs effectués.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« Bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;

- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la Banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la Banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la Banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées).

Le risque de liquidité

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité et se refinance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Jusqu'au 30 septembre inclus, les banques et sociétés financières du Groupe Crédit du Nord étaient soumises à l'exigence réglementaire relative au ratio de liquidité court terme. Depuis le 1^{er} octobre 2015, les établissements bancaires sont désormais soumis à l'exigence de ratio LCR (CRDIV), le minima est fixé à 60 % et évoluera progressivement pour atteindre 100 % en 2018. Suite à la validation par l'ACPR en juillet 2014 de la constitution du sous groupe de liquidité (constitué de tous les établissements du Groupe Crédit du Nord initialement assujettis individuellement), le Groupe Crédit du Nord respecte désormais l'exigence de reporting et de ratio sur deux périmètres : le Groupe Crédit du Nord et le sous groupe de liquidité.

Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financements adéquates.

Le Groupe Crédit du Nord n'éprouve pas de difficulté à assurer son refinancement, disposant notamment d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à court, moyen et long termes.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire.

Les risques de marché

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord par la Direction de la Trésorerie et des Changes (DTC) est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la Banque n'intervient que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

La DTC a également pour mission de gérer la trésorerie du groupe en contribuant à son refinancement à l'aide de son programme d'émission de titres.

Les activités de la salle des marchés du Crédit du Nord sont regroupées selon les familles suivantes :

- les opérations de dépôt et de crédit en euro et en devises ;
- les opérations de hors bilan de change : change à terme et swaps de change, ainsi que les options de change ;
- les opérations de hors bilan de taux : swaps de taux, caps, floors ;
- les opérations de transaction sur titres.

Les activités de marché du Groupe Crédit du Nord sont toutes réalisées dans une seule implantation géographique (Paris).

Au sein de la DTC :

- les opérations du bloc structurel relevant de la Gestion de Bilan ALM sont traitées par les desks ayant un mandat spécifique Banking (ALM ou Treasury) ;
- les opérations du bloc marché (ou portefeuille de négociation) sont traitées par le desk ayant un mandat de Trading.

Cette organisation est intervenue au cours de l'année 2015 dans le respect de la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires, dite Loi Bancaire Française (LBF) et de la Volcker Rule.

L'ensemble des processus suivants est quotidien :

- enregistrement des opérations de marché ;
- calcul des positions et des résultats ;
- rapprochement entre les résultats de gestion et les résultats comptables ;
- évaluation des risques résultant des positions du portefeuille de négociation.

Les activités de marché sur le portefeuille de négociation du Groupe Crédit du Nord l'exposent aux facteurs de risques suivants :

- risque de taux ;
- risque de change ;
- risque de volatilité de taux : sur les options de taux uniquement, l'activité d'options de change étant systématiquement en back-to-back et ne générant donc pas de positions ;
- risque de crédit corporate : activité marginale logée principalement sur quelques obligations du portefeuille de négociation de la filiale Société de Bourse Gilbert Dupont, dont les risques sont suivis localement.

Dans le cadre de sa stratégie fondamentale, le Crédit du Nord entretient peu de positions sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès du marché interbancaire (dont Société Générale), réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes autorisés et de durée

des positions ouvertes, sont déterminées en accord avec l'actionnaire principal de la banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

Les principales métriques qui permettent d'évaluer les risques de marché sont :

- la Value at Risk à 99 % (VaR historique) ;
- la Stressed VaR à 99 % (VaR historique mais calée sur une période de crise) ;
- les Stress-tests (scénarios de chocs historiques, hypothétiques ou adverses) ;
- les sensibilités aux taux (variation 10bp par pilier de maturité) ;
- Crédit spread X2 (impact d'un doublement du spread de crédit de l'émetteur d'une obligation en position)
- Position de change.

Ces mesures de risques sont calculées quotidiennement par un logiciel du groupe Société Générale :

- TRAAB (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut)
- remplacé depuis le 4^{ème} trimestre 2015 (26/11/2015) par KARE.

Le stock de toutes les opérations de marché et la position de change Crédit du Nord sont envoyés automatiquement en fin de journée vers la base des risques de la Société Générale. Elle permet le calcul des risques de contrepartie et alimente par la suite l'outil de calcul des risques de marché des entités externes du groupe Société Générale, pour une restitution le lendemain matin.

Le Crédit du Nord bénéficie ainsi du système d'information Risques de marché du groupe Société Générale qui utilise :

- les méthodologies de calcul ;
- les données de marché ; et
- les scénarios de stress régulièrement mis à jour (enrichissement et recalibration), qui sont centralisés et validés par les risques de la Société Générale (SG/RISQ/MAR).

Les résultats sont restitués à partir de l'outil KARE, en remplacement de TRAAB, dans des interfaces permettant le contrôle des limites de marché. Le Crédit

du Nord contribue également par ce biais à la VaR et à la stressed VaR réglementaires du Groupe Société Générale qui est en modèle interne pour les risques de marché.

Value at Risk

La méthode de calcul de VaR a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit...). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 260 scenarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scenarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la-non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 260 scenarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Au titre de l'année 2015, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Valeur en Risque trading (VaR) : ventilation par facteur de risque

1 Jour – 99 % / Année 2015

(en milliers d'euros)	Change	Taux	Effet de compensation	Globale
02/01/2015	-32	-41	41	-33
Minimum	-26	-2	NS ⁽¹⁾	-24
Maximum	-484	-198	NS ⁽¹⁾	-548
Moyenne	-224	-66	24	-266
31/12/2015	-167	-71	10	-228
LIMITES				-1 000

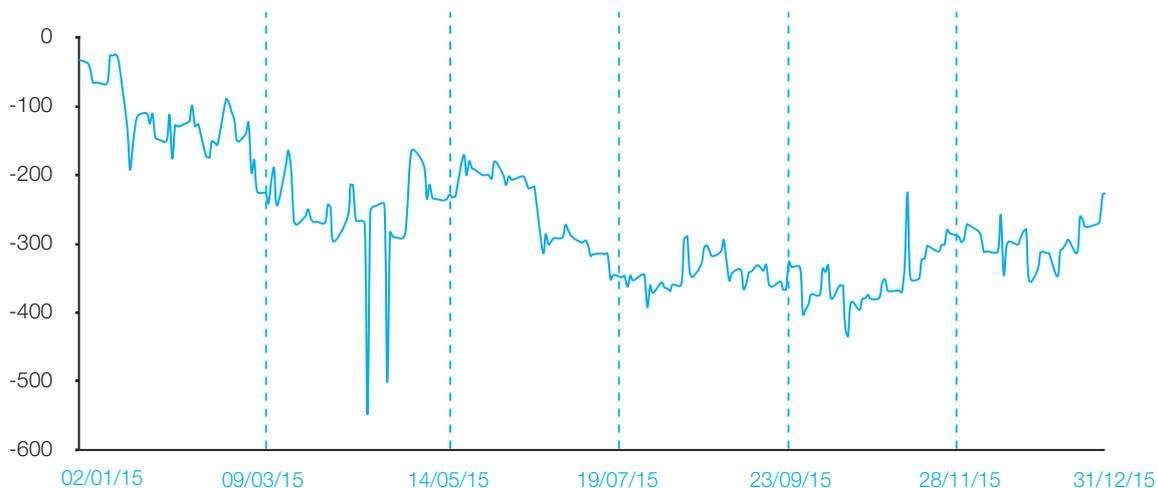
(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, taux) entre eux.

Valeur en risque (1 jour - 99 %)

(en milliers d'euros)



Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque,

et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens et la non prise en compte des instruments optionnels détenus dans le portefeuille de trading.

Le Crédit du Nord contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress-tests. Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress-tests.

Dispositif de surveillance des risques de marché

La maîtrise des risques sur activités de marché incombe en premier ressort aux front-office dans la gestion courante de leur activité et le suivi permanent de leurs positions.

L'unité en charge de la surveillance des risques de marché est le service Middle-office & Risques, constitué de 7 personnes. En parallèle 5 personnes, 4 rattachées à Direction de la Comptabilité et 1 au Contrôle de Gestion du Siège (Direction de la Gestion Financière) sont plus spécifiquement chargées du calcul des résultats de gestion et des résultats comptables dont le rapprochement est quotidien.

Le groupe Crédit du Nord ne peut exercer une activité de marché que dans le cadre de limites préalablement approuvées et notifiées par le Groupe Société Générale (RISQ/MAR).

Le dernier renouvellement des limites date du 17 novembre 2015, lors du remplacement du calculateur des risques de marché TRAAB par KARE.

Le processus de notification est a minima annuel et décrit ci-après :

- le Middle-office & Risques recueille et formalise les besoins du Front-Office en ligne avec la stratégie commerciale définie en période budgétaire pour l'année à venir ;
- la proposition de renouvellement des limites est soumise au Directeur des Risques et au Directeur Général du groupe Crédit du Nord qui donnent leur double validation, si les niveaux de limites correspondent à l'appétence aux risques de marché définies dans la stratégie du groupe ;
- la Direction des Risques de la Société Générale approuve ensuite à son niveau la demande (les arbitrages éventuels sont demandés à la Direction Générale) et procède à la notification finale.

A chaque notification, les nouvelles limites sont mises à jour dans les systèmes de référence (Société Générale Market Risks SGMR) pour permettre le suivi quotidien des limites et des utilisations.

Des modifications de limites peuvent intervenir entre deux notifications annuelles :

- suite à des demandes d'accord temporaires ou permanentes émanant du Front-Office (anticipation de dépassement, évolution de business) ;
- si une nouvelle limite est fixée par RISQ.

Ces avenants suivront les mêmes niveaux successifs de validation.

Contrôles des limites de marché et procédure d'informations

Le Middle-office & Risques surveille, contrôle et valide les indicateurs de risques qui sont calculés quotidiennement dans KARE.

Un reporting quotidien est produit à partir de ces résultats et envoyé à RISQ/MAR avec l'ensemble des consommations rapprochées des limites notifiées, et adressé également aux responsables de desk de trading.

Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la DTC un état de suivi des résultats et des limites et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Directeur Général reçoit également trimestriellement, de la Direction Trésorerie et Changes, un rapport sur l'évolution des limites dans le cahier financier.

Traitement des dépassements

Lorsqu'un dépassement de limite est constaté, l'équipe Middle Office analyse l'origine du dépassement et le qualifie (dépassement technique, identification des opérations..) en liaison avec le Front-Office.

Les dépassements de limites sont notifiés officiellement aux Responsables Front office concernés, RISQ/MAR, Directeur des Risques du Groupe Crédit du Nord, Contrôle Permanent. En 2016, cette liste sera élargie à d'autres membres du comité exécutif : Directeur Général, Directeur Général délégué, Directeur Financier et Directeur des Ressources du Crédit du Nord.

Les dépassements sont aussi ouverts par déclaration via la boîte aux lettres libre-service (PAR-RISK-MAR-RIM-VAR-BKT), au moment de l'envoi du reporting quotidien et fermés via le même canal de communication.

Le Front office fournit les explications de ces dépassements et agit immédiatement pour revenir dans les limites ou demander une augmentation temporaire ou permanente de ces limites.

NOTE 5 Caisse et banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	169,7	181,2
Banques centrales	877,9	189,6
TOTAL	1 047,6	370,8

NOTE 6 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31/12/2015				31/12/2014			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Obligations et autres instruments de dettes	1,7	-	-	1,7	1,8	-	-	1,8
Actions et autres instruments de capitaux propres	5,4	-	-	5,4	20,8	-	-	20,8
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	7,1	-	-	7,1	22,6	-	-	22,6
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT								
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	1,5	1,5	-	-	1,9	1,9
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	-	-	1,5	1,5	-	-	1,9	1,9
SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL								
	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêt	-	53,2	-	53,2	-	63,1	-	63,1
Instruments fermes	-	49,1	-	49,1	-	58,9	-	58,9
<i>Swaps</i>	-	49,1	-	49,1	-	58,9	-	58,9
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	4,1	-	4,1	-	4,2	-	4,2
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	4,1	-	4,1	-	4,2	-	4,2
Instruments de change	-	59,6	-	59,6	-	83,7	-	83,7
Instruments fermes	-	54,0	-	54,0	-	77,7	-	77,7
Instruments conditionnels	-	5,6	-	5,6	-	6,0	-	6,0
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	112,8	-	112,8	-	146,8	-	146,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	7,1	112,8	1,5	121,4	22,6	146,8	1,9	171,3

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est basée sur des paramètres non observables (niveau 3)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction					Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit		Autres instruments financiers à terme
<i>(en millions d'euros)</i>													
Solde au 1^{er} janvier 2015	-	-	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	-	-	-	-0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,4
Transfert vers Niveau 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert vers Niveau 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert depuis Niveau 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert depuis Niveau 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes de la période ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	-	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5

(1) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2015				31/12/2014			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
PASSIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	0,1	-	-	0,1
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	-	-	-	-	0,1	-	-	0,1
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêt	-	51,9	-	51,9	-	62,0	-	62,0
Instruments fermes	-	50,4	-	50,4	-	59,4	-	59,4
<i>Swaps</i>	-	50,4	-	50,4	-	59,4	-	59,4
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	1,5	-	1,5	-	2,6	-	2,6
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	1,5	-	1,5	-	2,6	-	2,6
Instruments de change	-	37,2	-	37,2	-	66,2	-	66,2
Instruments fermes	-	30,9	-	30,9	-	59,6	-	59,6
Instruments conditionnels	-	6,3	-	6,3	-	6,6	-	6,6
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	89,1	-	89,1	-	128,2	-	128,2
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT ⁽¹⁾	-	2 546,7	-	2 546,7	-	2 856,1	-	2 856,1
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT ⁽²⁾	-	2 635,8	-	2 635,8	0,1	2 984,3	-	2 984,4

(1) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un produit de 24 millions d'euros au 31 décembre 2015. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du Groupe Crédit du Nord sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(2) Dont titres donnés en pension livrée pour 361,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 39,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Montant remboursable à maturité des passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	2 546,7	22,4	2 524,3	2 856,1	46,8	2 809,3

NOTE 7 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	1 565,5	662,2	1 862,8	755,0
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes	1 554,0	662,2	1 862,0	755,0
Swaps	1 554,0	662,2	1 862,0	755,0
Instruments conditionnels	11,5	-	0,8	-
Caps, floors, collars	11,5	-	0,8	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	1 565,5	662,2	1 862,8	755,0

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

NOTE 8 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)	Total
ACTIVITE COURANTE								
Effets publics et valeurs assimilées	3 841,0	-	-	3 841,0	5 255,5	-	-	5 255,5
<i>Dont créances rattachées</i>	-	-	-	17,7	-	-	-	30,7
<i>Dont dépréciations</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	2 967,9	-	2 967,9	-	3 475,0	-	3 475,0
<i>Dont créances rattachées</i>	-	-	-	10,3	-	-	-	14,6
<i>Dont dépréciations</i>	-	-	-	-0,4	-	-	-	-0,4
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	501,6	-	20,0	521,6	507,8	-	5,6	513,4
<i>Dont créances rattachées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont pertes de valeur</i>	-	-	-	-0,3	-	-	-	-0,4
SOUS-TOTAL ACTIVITE COURANTE	4 342,6	2 967,9	20,0	7 330,5	5 763,3	3 475,0	5,6	9 243,9
Titres actions détenus à long terme	-	-	320,8	320,8	1,2	-	227,3	228,5
<i>Dont créances rattachées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont pertes de valeur</i>	-	-	-	-3,8	-	-	-	-3,2
SOUS-TOTAL	-	-	320,8	320,8	1,2	-	227,3	228,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	4 342,6	2 967,9	340,8	7 651,3	5 764,5	3 475,0	232,9	9 472,4
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2015	9 472,4	7 065,6
Acquisitions	1 550,4	6 051,2
Cessions / remboursements	-3 382,9	-3 887,5
Reclassements et variations de périmètre	-	-0,8
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	30,1	200,1
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-0,7	2,7
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	13,9
Variation des créances rattachées	-17,3	28,2
Différences de change	-0,7	-1,0
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2015	7 651,3	9 472,4

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation n'est pas basée sur des paramètres de marché

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres et actions détenus à long terme	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2015	-	-	5,7	227,2	232,9
Acquisitions	-	-	14,3	5,4	19,7
Cessions / remboursements	-	-	-	-2,8	-2,8
Transferts vers Niveau 2	-	-	-	-	-
Transferts vers Niveau 1	-	-	-	-	-
Transferts depuis Niveau 1	-	-	-	-	-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	92,8	92,8
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	-	-
<i>Dont : augmentation</i>	-	-	-	-	-
<i>reprise</i>	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	-	-	-	-1,8	-1,8
Variation des créances rattachées	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2015	-	-	20,0	320,8	340,8

Décomposition des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente ⁽¹⁾	127,3	1,7	125,6
Gains et pertes latents sur instruments de dettes disponibles à la vente	27,4	14,7	12,7
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en « Prêts et créances »	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurances	413,3	393,2	20,1
<i>Dont : sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	403,9	-	-
<i>sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	9,4	-	-
<i>participation aux bénéfices différée</i>	-	393,2	-
TOTAL	568,0	409,6	158,4

(1) Dont 83 millions d'euros au titre des actions VISA Europe (cf. Note 3).

NOTE 9 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue	422,8	818,7
Comptes et prêts au jour le jour et autres	1 003,6	934,0
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Créances rattachées	0,1	0,1
TOTAL DES CREANCES A VUE ET AU JOUR LE JOUR	1 426,5	1 752,8
Comptes et prêts à terme	6 706,6	3 675,3
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme	966,0	-
Prêts subordonnés et titres participatifs	99,3	99,3
Créances rattachées	21,0	21,9
TOTAL DES CREANCES A TERME	7 792,9	3 796,5
TOTAL BRUT	9 219,4	5 549,3
DEPRECIATION	-	-
TOTAL NET	9 219,4	5 549,3
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	9 219,4	5 549,1

Il faut noter par ailleurs que, sur le total au 31 décembre 2015 des créances sur les établissements de crédit, 6 695,5 millions d'euros correspondent à des opérations avec le Groupe Société Générale (3 132,0 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(1) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	9 219,4	5 549,1
TOTAL BRUT	9 219,4	5 549,1

NOTE 10 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances commerciales	471,3	522,7
Autres concours à la clientèle	34 213,2	32 221,3
Crédits de trésorerie ⁽¹⁾	4 646,0	4 594,7
Crédits à l'exportation	29,4	34,1
Crédits à l'équipement	6 673,5	6 351,7
Crédits à l'habitat	20 814,4	19 326,8
Autres crédits ⁽¹⁾	2 050,0	1 914,0
Comptes ordinaires débiteurs	2 174,2	2 091,7
Créances rattachées	75,0	75,1
TOTAL BRUT ⁽²⁾	36 933,7	34 910,8
Dépréciation sur créances individualisées	-1 335,3	-1 272,5
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-106,6	-113,7
DEPRECIATION	-1 441,9	-1 386,2
TOTAL NET	35 491,8	33 524,6
Titres reçus en pension livrée (y compris créances rattachées)	-	-
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	35 491,8	33 524,6
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle ⁽³⁾	36 298,9	34 546,2

(1) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2014.

(2) Au 31 décembre 2015, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 2530,6 millions d'euros contre 2 452,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues est de 75,5 %. Les sûretés prises en compte ne comprennent pas les sûretés sur encours de crédit-bail.

(3) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	36 298,9	34 546,2
TOTAL BRUT	36 298,9	34 546,2

Répartition des autres concours à la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Clientèle non financière	34 197,8	32 220,3
<i>Entreprises</i>	13 475,1	13 187,2
<i>Particuliers</i>	19 375,6	17 782,5
<i>Collectivités locales</i>	13,6	12,4
<i>Professions libérales</i>	1 183,2	1 115,3
<i>Gouvernements et Administrations Centrales</i>	9,4	19,6
<i>Autres</i>	140,9	103,3
Clientèle financière	15,4	1,0
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE VENTILES	34 213,2	32 221,3
Créances rattachées	53,0	51,9
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	34 266,2	32 273,2

NOTE 11 Opérations de location-financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Location-financement mobilier	1 577,5	1 581,7
Location-financement immobilier	601,1	593,2
Créances rattachées	4,5	5,0
SOUS-TOTAL	2 183,1	2 179,9
Dépréciations sur créances individualisées	-84,9	-81,2
Dépréciations sur actifs de location-financement	-0,9	-0,7
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-1,1	-2,0
SOUS-TOTAL	-86,9	-83,9
TOTAL NET	2 096,2	2 096,0
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées ⁽¹⁾	2 157,6	2 169,6

L'activité de Star Lease, filiale de crédit bail mobilier, se répartit à 54 % sur du matériel industriel, 40 % sur du matériel de transport, 4 % sur du matériel informatique et 2 % sur du matériel de bureau.

(1) Ventilation de la juste valeur des opérations de location-financement et assimilées par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	2 157,6	2 169,6
TOTAL BRUT	2 157,6	2 169,6

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Montant des investissements bruts	2 361,7	2 382,1
A moins d'un an	741,4	747,7
De un à cinq ans	1 255,2	1 261,0
A plus de cinq ans	365,1	373,4
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	2 087,8	2 090,6
A moins d'un an	701,5	705,5
De un à cinq ans	1 092,5	1 083,4
A plus de cinq ans	293,8	301,7
Produits financiers non acquis	179,5	203,0
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	94,5	88,6

NOTE 12 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Obligations et autres instruments de dettes	0,3	1,7
Dépréciation	-0,1	-0,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEEANCE	0,2	1,1
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	0,2	1,1

(1) Ventilation de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	0,2	1,1
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-	-
TOTAL BRUT	0,2	1,1

NOTE 13 Actifs et passifs d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances d'impôts exigibles	67,7	78,7
Actifs d'impôts différés	0,3	14,6
TOTAL CREANCES D'IMPOTS	68,0	93,3
Dettes d'impôts exigibles	234,0	198,5
Passifs d'impôts différés ^{(1) (2)}	251,4	258,6
TOTAL DETTES D'IMPOTS	485,4	457,1

Les impôts différés sur éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Sur éléments reclassés ultérieurement en résultat	-11,2	-12,6
Actifs financiers disponibles à la vente	-11,2	-12,6
Instruments dérivés de couverture	-	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Sur éléments non reclassés ultérieurement en résultat	8,4	14,2
Ecart actuariels sur avantages post-emploi	8,4	14,2
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	-
TOTAL	-2,8	1,6

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une correction de 8,0 millions d'euros sur les passifs d'impôts afin de prendre en compte les effets de la correction d'une anomalie dans le traitement comptable d'opérations de macro-couverture ayant affecté les exercices antérieurs.

NOTE 14 Autres actifs et autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES ACTIFS		
Opérations sur titres	1,4	0,8
Dépôts de garantie versés ⁽²⁾	61,1	33,7
Autres débiteurs divers	40,2	68,5
Charges comptabilisées d'avance et produits à recevoir	90,0	96,0
TOTAL BRUT	192,7	199,0
Dépréciation	-0,2	-0,9
TOTAL NET	192,5	198,1
AUTRES PASSIFS		
Comptes exigibles après encaissement	171,9	191,0
Opérations sur titres	15,8	14,2
Dépôts de garantie reçus ⁽³⁾	143,4	210,2
Charges à payer sur engagements sociaux	131,5	146,2
Autres créditeurs divers	90,0	97,4
Charges à payer et produits constatés d'avance ⁽¹⁾	295,8	290,7
TOTAL AUTRES PASSIFS	848,4	949,7

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective.

(2) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(3) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

NOTE 15 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF		
Immobilisations et écarts d'acquisition	0,3	1,0
Actifs financiers	-	-
Créances	-	-
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-
<i>Autres créances</i>	-	-
Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIFS	0,3	1,0
PASSIF		
Provisions	-	-
Dettes	-	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-	-
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-	-
<i>Autres dettes</i>	-	-
Autres passifs	-	-
TOTAL PASSIFS	-	-

NOTE 16 Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, frais d'études informatiques	84,7	0,6	-0,1	-24,2
Immobilisations générées en interne	255,1	9,3	-	11,4
Immobilisations en cours	12,9	14,9	-	-20,1
Autres immobilisations incorporelles	122,7	0,5	-	-0,5
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475,4	25,3	-0,1	-33,4
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Terrains et constructions	329,6	7,5	-	1,1
Immobilisations en cours	1,0	8,3	-	-6,8
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	-	-	-	-
Autres	571,7	24,0	-1,6	-59,0
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	902,3	39,8	-1,6	-64,7
Immeubles de placement				
Terrains et constructions	7,6	-	-	-0,4
Immobilisations en cours	-	-	-	-
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	7,6	-	-	-0,4
TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 385,3	65,1	-1,7	-98,5

Valeur brute au 31/12/2015	Cumul des amortissements et des dépréciations au 31/12/2014	Amortissements et dépréciations de l'année				Valeur nette au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2014
		Dotations aux amortissements	Dépréciations	Reprises d'amortissements	Variation de périmètre et reclassements		
61,0	-83,6	-0,6	-	0,1	24,3	1,2	1,1
275,8	-188,8	-26,0	-	-	8,5	69,5	66,3
7,7	-	-	-	-	-	7,7	12,9
122,7	-19,5	-4,1	-	-	0,4	99,5	103,2
467,2	-291,9	-30,7	-	0,1	33,2	177,9	183,5
338,2	-105,2	-14,4	-	-	3,5	222,1	224,4
2,5	-	-	-	-	-	2,5	1,0
-	-	-	-	-	-	-	-
535,1	-441,5	-31,5	-0,4	1,5	64,1	127,3	130,2
875,8	-546,7	-45,9	-0,4	1,5	67,6	351,9	355,6
7,2	-3,7	-0,3	-	0,1	0,6	3,9	3,9
-	-	-	-	-	-	-	-
7,2	-3,7	-0,3	-	0,1	0,6	3,9	3,9
1 350,2	-842,3	-76,9	-0,4	1,7	101,4	533,7	543,0

NOTE 17 Ecarts d'acquisition*(en millions d'euros)*

Valeur brute au 31/12/2014	508,0
Acquisitions et autres augmentations	-
Cessions et autres diminutions	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2015	508,0
Dépréciations au 31/12/2014	-
Pertes de valeur	-
DEPRECIATIONS AU 31/12/2015	-
Valeur nette au 31/12/2014	508,0
VALEUR NETTE AU 31/12/2015	508,0

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2015*(en millions d'euros)*

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3
Société Marseillaise de Crédit	454,2
Agences Fortis	5,2
VALEUR NETTE AU 31/12/2015	508,0

Le Groupe Crédit du Nord constitue une unique UGT et n'a pas constaté de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2015.

NOTE 18 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et comptes ordinaires	168,2	439,5
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	398,5	70,7
TOTAL DES DETTES A VUE	566,7	510,2
Emprunts et comptes à terme	6 550,0	2 181,5
Valeurs données en pension à terme	-	-
TOTAL DES DETTES A TERME	6 550,0	2 181,5
Dettes rattachées	11,3	6,5
Réévaluation des éléments couverts	28,9	51,0
Titres donnés en pension	-	-
TOTAL	7 156,9	2 749,2
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	7 156,9	2 749,2

Il faut noter par ailleurs qu'au 31 décembre 2015 sur le total des dettes envers les établissements de crédit, 5 080,9 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale contre 976,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	7 156,9	2 749,2
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-	-
TOTAL BRUT	7 156,9	2 749,2

NOTE 19 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	9 483,6	9 227,9
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	2 420,9	2 206,8
Autres dépôts clientèle à vue	18 885,9	16 622,7
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	10 969,9	9 743,0
<i>Particuliers</i>	6 790,9	5 986,1
<i>Clientèle financière</i>	24,2	12,1
<i>Autres</i>	1 100,9 ⁽¹⁾	881,5
Autres dépôts clientèle à terme	4 298,4	3 404,7
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	3 958,8	3 158,3
<i>Particuliers</i>	61,0	93,5
<i>Clientèle financière</i>	-	-
<i>Autres</i>	278,6 ⁽²⁾	152,9
Valeurs données en pension livrée à terme	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	361,9	36,8
Dettes rattachées	22,8	62,1
Dépôts de garantie	1,9	1,7
TOTAL	35 475,4	31 562,7
Juste valeur des dettes envers la clientèle ⁽³⁾	35 548,6	31 582,2

(1) Dont 202,4 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Dont 53,6 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(3) Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	35 548,6	31 582,2
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-	-
TOTAL BRUT	35 548,6	31 582,2

NOTE 20 Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Bons de caisse et bons d'épargne	2,6	7,6
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 244,2	8 371,7
Emprunts obligataires	574,9	2 038,4
Dettes rattachées	19,4	34,6
SOUS-TOTAL	6 841,1	10 452,3
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL	6 841,1	10 452,3
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>6 147,4</i>	<i>9 031,5</i>
Juste valeur des dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	6 866,2	10 498,7

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes représentées par un titre par niveau :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	6 866,2	10 498,7
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-	-
TOTAL BRUT	6 866,2	10 498,7

NOTE 21 Dépréciations et provisions

Dépréciations

(en millions d'euros)	Notes	Stock au 31/12/2014	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2015
Établissements de crédit	9	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	10	1 272,5	345,6	-201,0	-82,0	0,2	1 335,3
Créances de location-financement et assimilées	11	81,2	45,0	-36,7	-3,7	-	85,8
Groupes d'actifs homogènes	10	115,7	4,2	-12,2	-	-	107,7
Actifs disponibles à la vente	8	4,0	1,7	-	-	-1,2	4,5
Autres		3,0	0,6	-0,9	-0,6	0,1	2,2
TOTAL DES DEPRECIATIONS		1 476,4	397,1	-250,8	-86,3	-0,9	1 535,5

Provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/2015
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	20,4	8,0	-6,4	-	-	-0,2	21,8
Provisions sur avantages au personnel	123,3	16,4	-0,9	-4,7	-	-16,1	118,0
Provisions fiscales	12,5	0,5	-	-	-	-	13,0
Autres provisions ⁽¹⁾	45,0	11,3	-2,3	-0,7	-	17,5	70,8
TOTAL DES PROVISIONS	201,2	36,2	-9,6	-5,4	-	1,2	223,6

(1) Dont : - dotations nettes relatives au coût du risque pour 2,7 millions d'euros, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges ;
- dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 22 Comptes et plans d'épargne-logement**A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 007,8	855,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	500,1	433,0
Ancienneté de plus de 10 ans	565,0	607,1
SOUS-TOTAL	2 072,9	1 895,2
Comptes d'épargne-logement (CEL)	231,1	250,3
TOTAL	2 304,0	2 145,5

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Ancienneté de moins de 4 ans	5,2	9,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	9,0	11,7
Ancienneté de plus de 10 ans	0,8	1,3
TOTAL	15,0	22,5

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans	-	1,5	-	1,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,4	3,2	-	3,6
Ancienneté de plus de 10 ans	26,3	13,0	-	39,3
SOUS-TOTAL	26,7	17,7	-	44,4
Comptes d'épargne-logement (CEL)	-	-	-	-
Prêts tirés	0,6	-	-0,2	0,4
TOTAL	27,3	17,7	-0,2	44,8

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 21).

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2015, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,95 % des encours totaux au 31 décembre 2015.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 23 Avantages du personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actualisée des engagements financés (A)	130,7	143,9
Juste valeur des actifs de financement (B)	-96,8	-101,4
Solde des régimes financés (C) = (A) + (B)	33,9	42,5
Valeur actualisée des engagements non financés (D)	22,7	23,7
Effet du plafonnement d'actif (E)	-	-
Actifs distincts (F)	-	-
SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN (C + D + E + F)	56,6	66,2

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2 Composantes du coût des prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services de l'année y compris charges sociales	7,0	5,9
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	1,1	1,5
Transferts d'actifs non reconnus	-	-
Composantes reconnues en résultat	8,1	7,4
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	-7,6	-6,9
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-	-3,6
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-7,2	22,5
Ecarts actuariels d'expérience	-2,1	-1,7
Effet du plafonnement d'actifs	-	-
Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-16,9	10,3
TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	-8,8	17,7

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

2.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2015	2014
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	167,6	156,4
Coût des services de l'année y compris charges sociales	7,0	5,9
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	2,5	4,2
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-	-3,6
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-7,2	22,6
Ecarts actuariels d'expérience	-2,1	-1,7
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	-14,6	-16,2
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	-	-
SOLDE AU 31 DECEMBRE	153,2	167,6

2.3.2 Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2015	2014
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	101,4	90,3
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	1,5	2,8
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	-	-
Ecart actuariels liés aux actifs	7,6	6,9
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	0,1	16,8
Prestations servies	-13,7	-15,4
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	-	-
SOLDE AU 31 DECEMBRE	96,9	101,4

2.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1 Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes hors actifs liés au Complément Bancaire Crédit du Nord se répartit à hauteur de 24 % d'obligations, 54 % d'actions et 22 % d'autres.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2016 au titre des régimes d'avantages postérieurs

à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 63 %, mais selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0 % et 110,8 %.

2.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millions d'euros)	2015	2014
Actifs des régimes	9,1	9,7
Actifs distincts	-	-

2.5 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2015	2014
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 % ⁽²⁾	3,5 % ⁽²⁾

⁽²⁾ Excepté pour la Banque Société Marseillaise de Crédit.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (0,4 % à 3 ans / 0,7 % à 5 ans / 1,5 % à 10 ans / 2,1 % à 15 ans et 2,4 % à 20 ans). Il est fonction des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,7 % à 3 ans / 1,9 % de 4 à 5 ans / 1,9 % à 6 ans et plus).

2.6 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	2015	2014
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-11,0 %	-10,9 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	13,4 %	13,0 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	10,6 %	10,4 %

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle de l'engagement (impact sur la valeur actuelle des obligations).

3. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du Groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les comptes épargne temps et les médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivants la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 51,8 millions d'euros.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 4,1 millions d'euros.

NOTE 24 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres participatifs	-	-
Titres subordonnés remboursables	566,0	666,0
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-
Dettes rattachées	4,6	4,9
Réévaluation des éléments couverts	12,0	20,1
TOTAL	582,6	691,0
Juste valeur des dettes subordonnées ⁽¹⁾	576,1	679,6

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes subordonnées par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	576,1	679,6
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-	-
TOTAL BRUT	576,1	679,6

NOTE 25 Actifs remis et reçus en garantie

1. Actifs remis en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	3 384,9	3 240,1
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	27,9	33,7
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	33,2	-
TOTAL	3 446,0	3 273,8

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
JUSTE VALEUR DES TITRES REÇUS EN PENSION LIVREE	-	-

NOTE 26 Actifs financiers transférés

1. Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

1.1 Pensions livrées

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	362,0	361,9	39,4	36,8
TOTAL	362,0	361,9	39,4	36,8

1.2 Prêts de titres

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

1.3 Actifs de titrisation pour lesquels le recours des détenteurs des dettes associées se limite aux seuls actifs transférés

Données au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
TOTAL	-	-	-	-	-

Données au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
TOTAL	-	-	-	-	-

2. Actifs financiers transférés partiellement ou intégralement décomptabilisés

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

NOTE 27 Echéances par durée restant à courir

Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

Au 31/12/2015 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	378,2	193,8	1 928,8	135,0	-	2 635,8
Dettes envers les établissements de crédit	784,2	2 057,2	2 014,3	2 301,2	-	7 156,9
Dettes envers la clientèle	5 572,9	2 578,7	9 940,0	17 383,8	-	35 475,4
Dettes représentées par un titre	303,2	2 871,9	3 475,2	190,8	-	6 841,1
Dettes subordonnées	16,6	146,1	66,0	353,9	-	582,6
TOTAL RESSOURCES	7 055,1	7 847,7	17 424,3	20 364,7	-	52 691,8
Engagements de financement donnés	392,4	943,3	1 481,5	817,0	381,0	4 015,2
Engagements de garanties donnés	7 964,0	296,7	431,9	1 042,5	193,6	9 928,7
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	8 356,4	1 240,0	1 913,4	1 859,5	574,6	13 943,9

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽²⁾

Au 31/12/2015 (en millions d'euros)	Actif				Passif			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Swaps	7 032,8	15 329,5	14 978,0	37 340,3	7 032,5	15 330,4	14 977,4	37 340,3
Instruments conditionnels								
Caps, Floors, Collars	1 289,3	1 671,5	367,7	3 328,5	439,9	139,6	34,3	613,8
Instruments de change								
Instruments fermes								
Swaps	68,0	26,6	-	94,6	69,1	27,1	-	96,2
Instruments conditionnels								
Options de change	1 350,6	529,2	-	1 879,8	1 358,7	532,4	-	1 891,1
Instruments sur actions et indices								
Instruments fermes								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières								
Instruments fermes								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit								
Dérivés de crédit								
	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme								
Autres instruments à terme	305,0	-	-	305,0	0,3	-	-	0,3

(2) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

NOTE 28 Engagements**A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus**

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	130,3	174,5
En faveur de la clientèle	3 884,9	3 430,4
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	195,4	207,0
Donnés à la clientèle	2 220,6	2 375,5
Autres engagements donnés	7 512,7	3 457,5
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	1 485,0	773,5
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	16 006,7	13 956,6
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	54,5	53,3

(1) Dont 52,6 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations.

Au 31 décembre 2015, les engagements de financement ou de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 3 312,1 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale s'élèvent à 620,0 millions d'euros contre 203,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Opérations sur titres		
Titres à recevoir	0,3	0,3
Titres à livrer	293,1	9,3
Opérations de change		
Monnaies à recevoir	4 090,0	3 886,4
Monnaies à livrer	4 067,0	3 869,2

Au 31 décembre 2015, les titres et monnaies à recevoir du Groupe Société Générale s'élèvent à 488,9 millions d'euros. Les titres et monnaies à livrer au Groupe Société Générale s'élevaient à 473,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, les titres et monnaies à recevoir du Groupe Société Générale s'élèvent à 364,2 millions d'euros. Les titres et monnaies à livrer au Groupe Société Générale s'élevaient à 345,7 millions d'euros.

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	6 008,1	6 008,1	8 093,4	8 093,4
Instruments conditionnels				
<i>Caps, floors, collars</i>	601,2	613,8	961,4	995,6
Instruments de change				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	87,9	87,9	89,6	90,3
Instruments conditionnels				
<i>Options de change</i>	1 879,8	1 891,1	1 928,8	1 926,5
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	303,2	0,3	-	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION	8 880,2	8 601,2	11 073,2	11 105,8
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ⁽¹⁾				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	31 332,2	31 332,2	28 909,0	28 909,0
Instruments conditionnels				
<i>Caps, floors, collars</i>	2 727,3	-	2 346,0	-
Instruments de change ⁽²⁾				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	6,7	8,3	6,7	7,4
Autres instruments financiers à terme ⁽²⁾				
Instruments sur marchés organisés	1,8	-	0,8	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE	34 068,0	31 340,5	31 262,5	28 916,4
TOTAL	42 948,2	39 941,7	42 335,7	40 022,2

(1) Y compris dérivés de macro-couverture en juste valeur par résultat.

(2) Les montants ont été ajustés par rapport aux comptes publiés en 2014.

Au 31 décembre 2015, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 37 453,3 millions d'euros contre 37 264,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « Transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en « Couverture de juste valeur par résultat ».

NOTE 29 Opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Euro	58 278,8	57 811,5	18,5	26,1	54 200,3	54 164,6	32,8	10,9
Franc suisse	753,3	414,1	398,5	3,2	600,4	385,7	274,5	1,0
Livre sterling	15,5	47,6	0,1	0,9	11,3	39,2	2,8	0,4
Dollar	166,9	881,7	68,7	473,1	285,0	449,3	110,0	343,8
Yen	0,4	2,8	0,1	12,3	1,9	4,1	0,9	2,0
Autres devises	36,1	93,3	58,4	31,3	99,1	155,1	63,0	126,3
TOTAL	59 251,0	59 251,0	544,3	546,9	55 198,0	55 198,0	484,0	484,4

NOTE 30 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	2015	2014
Opérations avec les établissements de crédit	21,8	21,5
Opérations avec la clientèle	1 165,8	1 230,2
Opérations sur instruments financiers	363,0	344,0
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	57,9	69,7
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	-	-
<i>Prêts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	305,1	274,3
Opérations de location-financement	69,7	78,5
<i>Location-financement immobilier</i>	20,2	20,9
<i>Location-financement mobilier</i>	49,5	57,6
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
TOTAL PRODUITS D'INTERETS	1 620,3	1 674,2
Opérations avec les établissements de crédit	-28,1	-15,6
Opérations avec la clientèle	-191,2	-217,8
Opérations sur instruments financiers	-265,2	-296,4
<i>Dettes représentées par des titres</i>	-67,0	-99,3
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	-17,0	-19,1
<i>Emprunts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	-181,2	-178,0
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERETS	-484,5	-529,8
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	1 135,8	1 144,4
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	31,4	29,6

(en millions d'euros)	2015	2014
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	-6,3	5,9
Opérations avec la clientèle	974,6	1 012,4
Crédits de trésorerie ⁽¹⁾	188,6	205,2
Crédits à l'exportation	0,6	0,8
Crédits à l'équipement	142,9	159,8
Crédits à l'habitat	665,7	711,0
Autres ⁽¹⁾	-23,2	-64,4
Opérations sur instruments financiers	97,8	47,6
Opérations de location-financement	69,7	78,5
Autres	-	-
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	1 135,8	1 144,4

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2014.

NOTE 31 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	2015	2014
PRODUITS DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	6,2	3,9
Opérations avec la clientèle	297,8	281,6
Opérations sur titres	13,3	10,9
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	2,1	2,1
Engagements de financement et de garantie	26,0	28,9
Prestations de services	551,3	540,2
Autres	-	-
TOTAL DES PRODUITS	896,7	867,6
CHARGES DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,5	-0,4
Opérations sur titres	-3,2	-3,6
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,2	-0,3
Engagements de financement et de garantie	-1,5	-1,7
Autres	-75,4	-77,3
TOTAL DES CHARGES	-80,8	-83,3

Ces produits et charges de commissions incluent :	2015	2014
- les produits de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	323,8	310,5
- les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	95,4	91,8
- les charges de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	-1,5	-1,7
- les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-3,9	-4,3

(1) Taux d'Intérêt Effectif.

NOTE 32 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	0,5	0,6
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0,4	-0,1
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	-7,1	-67,0
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	14,0 ⁽²⁾	21,4
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	-210,5 ⁽²⁾	693,3
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	196,6	-685,9
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net sur opérations de change	27,8	20,5
TOTAL ⁽¹⁾	21,7	-17,2

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Les effets du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment - CVA) et du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debit Value Adjustment - DVA) s'élèvent respectivement à :

- -1,7 millions d'euros et -13,3 millions d'euros en 2015 ;
- -0,4 millions d'euros et 7,3 millions d'euros en 2014.

L'effet CVA au titre du Groupe Société Générale s'élève à -1,86 millions d'euros et l'effet DVA à -13,56 millions d'euros en 2015.

NOTE 33 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2015	2014
ACTIVITE COURANTE		
Plus-value de cession	20,9	2,6
Moins-value de cession	-1,2	-0,1
Perte de valeur des titres à revenu variable	-	-
Participation aux bénéfices différée ou non sur actifs disponibles à la vente des filiales d'assurance	-	-
SOUS-TOTAL	19,7	2,5
TITRES A REVENU VARIABLE DETENUS A LONG TERME		
Plus-value de cession	2,6	2,4
Moins-value de cession	-0,6	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-1,8	-0,3
SOUS-TOTAL	0,2	2,1
TOTAL	19,9	4,6

NOTE 34 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2015	2014
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-	-
Activité de location immobilière ⁽¹⁾	1,6	8,3
Activité de location mobilière	1,2	1,3
Autres activités	14,8	16,8
SOUS-TOTAL	17,6	26,4
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-0,2	-
Activité de location immobilière	-1,4	-1,4
Activité de location mobilière	-	-0,2
Autres activités	-19,8	-21,0
SOUS-TOTAL	-21,4	-22,6
TOTAL NET	-3,8	3,8

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 0,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 35 Frais de personnel**A. Frais de personnel**

(en millions d'euros)	2015	2014
Rémunérations du personnel	-413,9	-420,6
Charges sociales et fiscales	-168,0	-165,4
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-64,1	-64,7
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-3,7	-2,0
Participation, intéressement et abondement	-62,0	-59,8
TOTAL	-711,7	-712,5
Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en action	-4,3	-0,8

Les rémunérations variables versées en 2015 au titre de 2014 s'élèvent à 24 millions d'euros.

B. Effectif ⁽¹⁾

	2015	2014
Effectif inscrit ⁽²⁾	8 935	9 187
Effectif moyen net présent	8 739	8 859
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe Crédit du Nord	8 148	8 260
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	591	599

(1) Hors effectif Banque Pouyanne.

(2) Hors personnel détaché dans le Groupe Société Générale.

NOTE 36 Plans d'avantages en action**Montant de la charge enregistrée en résultat**

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	-	-	-	3,4	3,4
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	-1,1	-3,2	-4,3	-0,4	-3,8	-4,2
TOTAL	-1,1	-3,2	-4,3	-0,4	-0,4	-0,8

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

Description des plans d'options d'achat et de souscription d'actions Société Générale

Date d'Assemblée	27/05/2008	27/05/2008	30/05/2006
Date du Conseil d'Administration	09/03/2010	09/03/2009	21/03/2008
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	44 422	58 068	
Point de départ d'exercice des options	09/03/2014	31/03/2012	21/03/2011
Date d'expiration	08/03/2017	08/03/2016	20/03/2015
Prix de souscription ou d'achat (en EUR) ⁽²⁾	41,20	23,18	63,60
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26% ⁽⁴⁾	27 %	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	2 073	20 138	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	23 609	32 284	28 589
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	18 740	5 646	-
Dilution potentielle du capital ⁽³⁾	0,04 %	0,02 %	-

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués à la suite des augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration.

(3) La dilution est le résultat de la division du nombre global d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social Société Générale.

(4) La condition sur le ROE étant non remplie, les options soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 7 %.

Description des plans d'attribution gratuite d'actions Société Générale

Date d'Assemblée	20/05/2014	22/05/2012	22/05/2012	25/05/2010	25/05/2010
Date du Conseil d'Administration	12/03/2015	13/03/2014	14/03/2013	02/03/2012	07/03/2011
Nombre total d'actions attribuées	97 032	79 302	145 916	184 788	89 011
Date d'acquisition des actions	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013
Date de fin de période de conservation	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Conditions de performance ⁽¹⁾	oui	oui	oui	oui	oui
Juste valeur (en EUR) ⁽²⁾	36,4	37,8	26,1	-	-
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2015	-	-	140 599	183 441	81 551
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	1 478	5 317	1 347	7 460
Actions de performance restantes en fin d'exercice	97 032	77 824	-	-	-

(1) Les conditions de performances applicables sont décrites dans le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise du Document de référence du Groupe Société Générale.

(2) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 37 Coût du risque

(en millions d'euros)	2015	2014
RISQUES DE CONTREPARTIE		
Dotations nettes pour dépréciation	-144,8	-164,6
Pertes non couvertes par des provisions	-34,1	-22,8
Récupérations sur créances amorties	3,6	7,3
AUTRES RISQUES		
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	-2,7	-1,7
Pertes non couvertes par des provisions	-1,2	-1,4
TOTAL	-179,2	-183,2

NOTE 38 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2015	2014
Charge fiscale courante	-217,8	-201,8
Charge fiscale différée ⁽²⁾	-3,2	9,0
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPOT ⁽¹⁾	-221,0	-192,8

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôts et hors résultats des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	581,2	509,4
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes ⁽²⁾	3,69 %	3,54 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit ⁽²⁾	-0,06 %	-0,02 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger ⁽²⁾	-0,04 %	-0,10 %
Effet de perte de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires ⁽²⁾	-	-
Taux effectif Groupe ⁽²⁾	38,02 %	37,85 %

⁽²⁾ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective :
- le montant de la charge fiscale différée s'élève à 9,0 millions d'euros contre 8,8 millions d'euros en 2014 ;
- le montant du résultat avant impôt s'élève à 509,4 millions contre 509,8 millions d'euros en 2014.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 10,7 % instaurée pour les exercices 2013, 2014 et 2015 (contre 5 % pour les exercices 2011 et 2012), pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. La Loi de Finances Rectificative du

8 août 2014 proroge cette contribution exceptionnelle pour l'exercice 2015.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finance 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12 % du montant de chaque plus-value brute, contre 10 % de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

NOTE 39 Transactions avec les parties liées

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Directeur Général) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

A. Principaux dirigeants

A.1 Rémunérations des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 17.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Avantages à court terme	1,9	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	1,9	1,2

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

A.2 Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2015 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

B. Entités associées

Le Groupe Crédit du Nord a retenu comme entités associées, d'une part, Antarius, entité consolidée en mise en équivalence, et d'autre part, les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des transactions sont effectuées.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38,0	39,8
Autres actifs	9 773,6	6 474,7
TOTAL ENCOURS ACTIFS	9 811,6	6 514,5

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	35,6	43,5
Dettes envers la clientèle	-	0,1
Autres passifs	6 338,1	2 374,9
TOTAL ENCOURS PASSIFS	6 373,7	2 418,5

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
PNB AVEC LES PARTIES LIEES		
Intérêts et assimilés	72,2	96,7
Commissions	15,4	48,4
Résultat net sur opérations financières	-152,8	719,7
Produit net des autres activités	-	-
PNB	-65,2	864,8

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES		
Engagements sur opérations de change et opérations sur titres à recevoir	488,9	364,2
Engagements sur opérations de change et opérations sur titres à livrer	473,0	345,7
Engagements de garantie reçus	620,0	203,8
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	3 312,1	5,4
Engagements sur instruments financiers à terme	37 453,3	37 264,4

NOTE 40 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence

Sont retenues dans cette note les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

Les informations suivantes concernent les entités structurées consolidées, les coentreprises et les entreprises associées (cf. note 1, paragraphe « 1. Principes de consolidation »).

1. Entités structurées consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (cf. note 1, paragraphe « 1. Principes de consolidation »).

Les entités structurées consolidées incluent notamment :

- des organismes de placement collectif (SICAV, FCP, etc.) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe ;

- des Fonds Communs de Titrisation (FCT) qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches ;
- des structures de Financement d'actifs qui portent des financements maritimes, des centrales électriques, de l'éolien et de la co-génération.

Au 31 décembre 2015, le Crédit du Nord ne détient pas d'entités structurées consolidées.

2. Entités mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées)

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont :

- les coentreprises (joint venture), c'est à dire les partenariats dans lesquels les parties qui exercent

un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de la coentreprise ;

- les entreprises associées, c'est à dire les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Informations Financières résumées pour les coentreprises et les entreprises associées

(en millions d'euros)	Coentreprises		Entreprises associées		Total entités mises en équivalence	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Quote-part du Groupe dans :						
Résultat net	27,2	25,0	0,5	0,4	27,7	25,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)	13,2	12,8	-	-	13,2	12,8
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	40,4	37,8	0,5	0,4	40,9	38,2

Au 31 décembre 2015, la coentreprise correspond à Antarius et l'entreprise associée correspond à Pouyanne.

NOTE 41 Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (cf. note 1, paragraphe « 1. Principes de consolidation »).

Les informations présentées ci-dessous concernent les entités structurées par le Groupe. Elles ont été regroupées par typologie de familles exerçant des activités similaires : le Financement d'actifs, la Gestion d'actifs et Autres (incluant la Titrisation et les structures d'Emission).

Le Financement d'actifs inclut les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), les sociétés de personnes et structures équivalentes qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

La Gestion d'actifs regroupe les organismes de placement collectif (SICAV, FCP...) dont la gestion est assurée par les filiales de gestion d'actifs du Groupe.

La Titrisation regroupe les fonds commun de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches.

Les intérêts du Groupe dans les entités structurées par des tiers sont classés dans les rubriques du bilan consolidé selon leur nature (« Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Actifs financiers disponibles à la vente », « Prêts et créances », « Dettes », etc.).

Le Crédit du Nord inclut uniquement des Financements d'actifs qui portent des financements maritimes, des centrales électriques, de l'éolien et de la co-génération.

1. Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée recouvrent des liens contractuels ou non contractuels qui l'exposent à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité structurée. Ces intérêts comprennent :

- la détention d'instruments de capitaux propres ou de dettes quel que soit leur rang de subordination ;
- l'apport de financement (prêts, crédits de trésorerie, engagements de financement, lignes de liquidité, etc.) ;
- le rehaussement de crédit (garanties, parts subordonnées, dérivés de crédit, etc.) ;
- l'octroi de garantie (engagements de garantie) ;
- les dérivés qui absorbent tout ou partie du risque de variation des rendements de l'entité structurée à l'exclusion des « Credit Default Swap » (CDS) et des options achetés par le Groupe ;
- les contrats rémunérés par des commissions assises sur la performance de l'entité structurée ;
- les conventions d'intégration fiscale.

(en millions d'euros)	Financement d'actifs	Autres
TOTAL BILAN DE L'ENTITÉ	648,3	-
Valeur nette comptable des intérêts du Groupe dans ces entités		
Actifs	199,9	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs financiers disponible à la vente	57,1	-
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	142,8	-
Autres	-	-
Passifs	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle et sur les établissements de crédit	-	-
Autres	-	-

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

L'exposition maximale au risque de perte en lien avec les intérêts dans une entité structurée correspond :

- au coût amorti ou à la juste valeur ⁽¹⁾, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée en fonction de leur mode d'évaluation au bilan ;

- à la juste valeur ⁽¹⁾ des dérivés figurant à l'actif du bilan ;
- au nominal des CDS vendus (montant maximum à payer) ;
- au nominal des engagements de financement ou de garantie donnés.

(en millions d'euros)	Financement d'actifs	Autres
Coût amorti ou juste valeur ⁽¹⁾ , selon leur évaluation au bilan, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée	-	-
Juste valeur des dérivés figurant à l'actif du bilan	-	-
Nominal des CDS vendus (montant maximum à payer)	-	-
Nominal des engagements de financement ou de garantie donnés	15,4	-
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE	15,4	-

Les éléments de réduction de l'exposition maximale au risque de perte incluent :

- le nominal des engagements de garantie reçus ;

- la juste valeur ⁽¹⁾ des actifs reçus en garantie ;
- la valeur comptable au passif du bilan des dépôts de garantie reçus ;

(1) Juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

2. Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Le Groupe peut ne pas détenir d'intérêts dans une entité structurée mais être considéré comme sponsor de cette entité s'il a ou a eu un rôle :

- de structureur ;
- de promoteur auprès des investisseurs potentiels ;
- de gestion pour compte de tiers ;
- de garant implicite ou explicite de la performance de l'entité (notamment via des garanties de capital ou de rendement accordées aux porteurs de parts d'OPCVM).

Par ailleurs, une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Par contre, les entités structurées par le Groupe en réponse à des besoins spécifiques exprimés par un ou plusieurs clients ou bien investisseurs sont réputées sponsorisées par ces derniers.

Le total bilan de ces entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe s'élève à 648,3 millions d'euros et concernent uniquement du financement d'actifs. Les revenus tirés de ces entités s'élèvent à 1,9 millions d'euros.

NOTE 42 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	600,0	600,0	295,0	287,0	148,0	162,0
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	72,5	-	47,0	6,0	-	-
TOTAL	672,5	600,0	342,0	293,0	148,0	162,0

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales

règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » qui expose les effets de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés – Recours à des estimations et au jugement » de l'annexe aux comptes consolidés, à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe utilise des modèles internes pour les valorisations d'instruments financiers qui ne sont pas basées sur des données observables de marché. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

- Comme indiqué dans la note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Ratio de solvabilité Bâle 3 Informations au titre du Pilier 3

Le ratio de solvabilité Bâle 3 s'établit à 12,2 % au 31 décembre 2015 (avec un ratio Core Tier 1 Bâle 3 de 9,7 %).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2015 à 2 943,0 millions d'euros (à comparer à 2 708,0 millions d'euros au 31 décembre 2014). Après prise en compte des déductions prudentielles, les fonds propres prudentiels Core Tier 1 Bâle 3 s'élèvent à 1 679,1 millions d'euros et les encours pondérés Bâle 3 à 17 387,5 millions d'euros.

Par nature de risques, les encours pondérés s'analysent comme suit :

- les risques de crédit (16 267,1 millions d'euros) représentent 93,6 % des encours pondérés au 31 décembre 2015 ;
- les risques de marché (104,9 millions d'euros) représentent 0,6 % des encours pondérés au 31 décembre 2015 ;
- les risques opérationnels (1 015,5 millions d'euros) représentent 5,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2015.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité

(en millions d'euros)	31/12/2015 Bâle 3	31/12/2014 ⁽¹⁾ Bâle 3
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	2 943,0	2 708,0
Participations ne donnant pas le contrôle, après estimation des dividendes prévisionnels	-	-
Immobilisations incorporelles	-154,3	-158,5
Ecart d'acquisition	-508,0	-508,0
Dividendes théoriques	-278,0	-244,8
Autres ajustements réglementaires	-323,6	-305,0
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1	1 679,1	1 491,8
Déductions Bâle 3	-	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	1 679,1	1 491,8
Fonds propres de catégorie 2	439,3	483,2
Déductions Bâle 3	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 2	439,3	483,2
TOTAL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (TIER 1 + TIER 2)	2 118,4	1 975,0
Encours pondérés au titre du risque de crédit	16 267,1	15 366,4
Encours pondérés au titre du risque de marché	104,9	115,9
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 015,5	851,6
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	17 387,5	16 333,9
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Core Tier 1	9,7 %	9,1 %
Ratio Tier 1	9,7 %	9,1 %
Ratio global de solvabilité	12,2 %	12,1 %

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014.

Ratio de Levier

Le Groupe Crédit du Nord calcule son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier tel que défini par le Comité de Bâle en janvier 2014. Ces règles ont été transposées dans la réglementation européenne (CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014).

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio).

Le niveau minimum évoqué par les recommandations du comité de Bâle est de 3 %.

Le ratio de levier est en phase d'observation pour déterminer les exigences minimales. Lorsqu'elles seront fixées, l'objectif du Groupe sera ajusté tant que de besoin. Fin 2015, le ratio de levier du Groupe Crédit du Nord s'établissait à 2,7 %

Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition levier

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Fonds Propres Tier 1	1 679,1	1 491,8
Total bilan prudentiel actif	56 328,1	53 097,0
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	-	-
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	2 059,9	2 352,9
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres	-	-
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	5 231,2	4 975,0
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	-773,7	-768,2
Exposition Levier	62 845,6	59 656,8
Ratio de levier CRR non phasé	2,7 %	2,5 %

Publications d'informations sur les charges pesant sur les actifs

Modèle A - Actifs

	Valeur comptables des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
	010	040	060	090
010 Actifs de l'établissement déclarant	5 828,8		53 422,2	
030 Instruments de capitaux	-	-	847,7	847,7
040 Titres de créances	705,5	705,5	6 106,9	6 106,9
120 Autres actifs	-		3 947,4	

Modèle B - Garanties reçues

	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
	010	040
130 Garanties reçues par l'institution concernée	576,7	408,3
150 Instruments de capitaux	-	-
160 Titres de créances	576,7	408,3
230 Autres garanties reçues	-	-
240 Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	-	-

Modèle C - Actifs grevés / garantie reçue et passifs associés

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	5 398,3	6 405,6

Modèle D - informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les actifs grevés sont en majorité des créances. L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) et également de titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources de marché majoritairement obtenues sur les marchés

via des émissions non collatéralisées. Leur mobilisation peut intervenir dans le cadre de financements sécurisés tant de place ou internationaux, dans le cadre de la politique monétaire de la BCE (TLTRO) ou via des covered bonds (SG SFH).

Les comptes individuels

3

Rapport de gestion de l'exercice 2015 _____	143
Résultats financiers des cinq derniers exercices _____	145
Bilan individuel au 31 décembre _____	146
Compte de résultat _____	148
Annexe aux comptes individuels _____	149
Informations sur les mandataires sociaux _____	185
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels _____	200
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés _____	202
Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016 _____	205

Rapport de gestion de l'exercice 2015

En 2015, la France a connu une croissance supérieure aux années précédentes et l'environnement économique s'est amélioré dans la zone euro porté notamment par la baisse des cours des matières premières et la dépréciation de la monnaie unique. Toutefois, la consommation des ménages est restée assez faible, toujours freinée par la situation difficile sur le marché du travail et l'investissement des entreprises est encore hésitant.

Dans ce contexte économique domestique toujours difficile, le Crédit du Nord affiche une activité commerciale dynamique et de très bonnes performances financières.

Activité de l'exercice

L'ensemble des encours de crédits à la clientèle a progressé de +3,1 % tiré par la très bonne tenue des crédits à l'habitat (+2,7 %) et des crédits à l'équipement (+4,9 %) : l'année 2015 aura été une année record de production de crédits à l'habitat soutenue par le contexte de taux bas, avec des rachats de crédits à la concurrence et des renégociations importantes. L'offre TLTRO, proposée par la BCE et à laquelle le Crédit du Nord a souscrit dès le premier tirage de septembre 2014, a pleinement contribué à la dynamique des crédits d'équipement.

Les encours d'épargne réglementée et de dépôts à vue ont sensiblement progressé (+9,2 %) sur un an. Comme les années précédentes, le contexte de faible reprise économique a conduit les ménages à maintenir des liquidités par précaution sur leurs comptes à vue et leurs comptes d'épargne à court terme. Les dépôts à vue des entreprises et des professionnels ont continué à bénéficier de la décollecte des OPCVM monétaires, toujours peu attractifs compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, ainsi que de la richesse de la gamme de produits d'épargne du Crédit du Nord.

L'évolution du portefeuille titres reflète les actions menées dans le cadre du projet liquidité engagé en commun avec la Société Générale.

Résultat de l'exercice 2015

Le produit net bancaire du Crédit du Nord s'élève à 1 123,9 millions d'euros, en hausse de +0,6 %. Cette évolution favorable s'explique par le dynamisme commercial et s'appuie à la fois sur la bonne dynamique de la marge sur dépôts soutenue tant par un effet volume sur les dépôts que par la baisse du taux du livret A intervenue au 1^{er} août 2015 et sur la hausse de la marge sur crédits portée par l'augmentation sensible des indemnités de remboursements anticipés. Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de +3,3 % en raison de la progression des fonds de commerce, des bons résultats de l'épargne financière et de la facturation des frais de tenue de compte à compter du 1^{er} avril 2015.

Les frais généraux s'élèvent à 553,3 millions d'euros (-1,6 %). La baisse des charges de personnel (-3,4 %) liée à la baisse des effectifs (-2,6 %) a été partiellement compensée par l'augmentation des autres charges (+1,9 %) et des impôts et taxes (+6,2 %) qui ont enregistrées la contribution au Fonds de Résolution Unique Européen pour un montant de 3,0 M€. Notons que le montant du CICE qui minore les frais de personnel, s'élève à 5,1 millions d'euros en 2015 (contre 5,2 millions d'euros en 2014) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 570,6 millions d'euros (+2,9 %).

Le coût du risque s'élève à 85,1 millions d'euros contre 80,9 millions d'euros au 31 décembre 2014. Dans un contexte économique et financier toujours difficile, le Crédit du Nord continue à bien maîtriser son coût du risque.

Le résultat courant avant impôt ressort à 485,4 millions d'euros. Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice s'élève à 362,6 millions d'euros (+0,3 %).

Perspectives d'avenir

Les résultats 2015 du Crédit du Nord valident la qualité de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

En 2016, dans un contexte économique qui devrait être plus favorable, le Crédit du Nord a pour objectif de capitaliser sur ses relais de croissance en continuant à élargir sa gamme de produits de prévoyance, en développant son activité de banque privée et en enrichissant toujours son offre multicanal.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous mentionnons les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant

d'une fraction de droit de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement plus de la moitié du capital :

- Convention avec Société Générale (GTS) concernant la mutualisation des infrastructures informatiques dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 (approuvée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010) ;
- Convention avec Société Générale (SIOP) concernant la mise en place d'un système d'information commun dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration du 6 mai 2011 (approuvée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012) ;
- Convention avec Société Générale (GTPS) concernant la mutualisation des activités de back-office de paiement dont la signature a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mai 2014 (approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2015).

Echéancier des dettes fournisseurs

(en millions d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2015	0,9	0,1	-	-	0,1	1,1
Montant au 31/12/2014	0,6	-	-	-	0,1	0,7

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

La Direction de l'Administration des Achats assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour les directions fonctionnelles. Les agences du réseau quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2015	2014	2013	2012	2011
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248
Nombre d'actions émises	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	1 531 546	1 548 370	1 769 113	1 677 752	1 843 867
Produit net bancaire	1 123 844	1 117 108	1 324 633	1 083 516	1 079 181
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	632 534	596 092	870 599	542 248	530 465
Impôt sur les bénéfices	-122 788	-112 796	-113 235	-91 369	-58 458
Résultat après impôts, amortissements et provisions	362 623	361 508	619 823	344 903	226 891
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	278 207	244 822	411 747	222 566	222 566
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	4,51	4,27	6,73	3,97	4,02
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,26	3,25	5,57	3,10	2,04
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	2,50	2,20	3,70	2,00	2,00
PERSONNEL					
Effectifs moyens	4 408	4 494	4 620	5 199	5 377
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	230 790	234 630	240 076	250 814	269 314
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	97 991	101 177	107 294	111 911	114 816

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

Bilan individuel au 31 décembre

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2	815,5	173,5
Effets publics et valeurs assimilées	5	3 732,3	5 099,4
Créances sur les établissements de crédit	3	14 811,7	10 620,2
Opérations avec la clientèle	4	17 364,3	16 838,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	3 242,9	4 485,0
Actions et autres titres à revenu variable	5	500,3	507,1
Participations et autres titres détenus à long terme	6	94,0	91,6
Parts dans les entreprises liées	6	1 819,1	1 730,7
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,1	0,2
Immobilisations incorporelles	7	97,8	99,7
Immobilisations corporelles	7	174,9	178,5
Autres actifs	8	219,4	205,9
Comptes de régularisation	8	219,4	267,7
TOTAL		43 091,7	40 298,0

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement donnés	17	4 221,1	2 873,0
Engagements de garantie donnés	17	2 357,0	2 455,3
Engagements donnés sur titres		287,7	0,1
Opérations en devises		3 616,4	3 475,3
Engagements sur instruments financiers à terme	18	57 397,4	55 332,3

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, comptes courants postaux		0,3	-
Dettes envers les établissements de crédit	9	10 192,9	5 778,3
Opérations avec la clientèle	10	18 803,1	16 503,7
Dettes représentées par un titre	11	9 593,8	13 441,1
Autres passifs	12	355,3	423,0
Comptes de régularisation	12	785,3	825,9
Provisions	13	181,5	164,0
Dettes subordonnées	15	570,6	670,9
Capitaux propres	16	2 608,9	2 491,1
Capital souscrit		890,3	890,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		1 344,2	1 227,2
Provisions réglementées		0,9	0,8
Report à nouveau		0,5	0,9
Résultat de l'exercice		362,6	361,5
TOTAL		43 091,7	40 298,0

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	17	1 485,0	773,5
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	17	8 077,3	7 601,9
Engagements reçus sur titres		0,2	0,1
Opérations en devises		3 639,9	3 491,8

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		617,3	722,7
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		-226,0	-279,8
Net des intérêts et produits assimilés	19	391,3	442,9
Revenus des titres à revenu variable	20	198,4	209,0
<i>Commissions (produits)</i>		457,6	445,5
<i>Commissions (charges)</i>		-58,0	-58,7
Net des commissions	21	399,6	386,8
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	22	72,1	34,6
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	22	62,9	37,0
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		9,1	19,6
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-9,5	-12,8
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-0,4	6,8
PRODUIT NET BANCAIRE		1 123,9	1 117,1
Frais de personnel	23	-349,0	-361,1
Autres frais administratifs	25	-155,7	-151,8
Dotations aux amortissements		-48,6	-49,5
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-553,3	-562,4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		570,6	554,7
Coût du risque	26	-85,1	-80,9
RESULTAT D'EXPLOITATION		485,5	473,8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	-0,1	0,5
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		485,4	474,3
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	28	-122,8	-112,8
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET		362,6	361,5

Annexe aux comptes individuels

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2015.

Options réglementaires exercées

Le Crédit du Nord applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n° 2008-05 du Conseil National de la Comptabilité ;
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels du Crédit du Nord, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 5, 6, 8 et 12) ;

- le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. note 13), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (cf. note 13), dont les provisions sur avantages du personnel (cf. note 24) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. note 12).

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II - Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit), dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois

mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis ;
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Crédit du Nord a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances

sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II - Titre 3 - Opérations sur titres du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net sur opérations financières ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Résultat net sur opérations financières » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels le Crédit du Nord a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Crédit du Nord, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec le Crédit du Nord, dans des

conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;

- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Crédit du Nord.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par le Crédit du Nord, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 13. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Crédit du Nord estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous

forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations en devises

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II - Titre 7 - Opérations en devises du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II - Titre 5 - Chapitre 1 - Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts & Livre II - Titre 5 - Chapitre 2 - Comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises).

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux,

ils sont comptabilisés en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Crédit du Nord enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique « Produits de commissions – Prestations de services et Autres ».

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Avantages du personnel

Le Crédit du Nord peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Crédit du Nord sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Crédit du Nord s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

Charge fiscale

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales,

les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Le Crédit du Nord utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Résultat exceptionnel

La rubrique « Résultat exceptionnel » comprend les produits et charges encourus par le Crédit du Nord dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité du Crédit du Nord.

NOTE 2 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	80,3	87,4
Banques centrales	735,2	86,1
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	815,5	173,5

NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	1 380,3	527,2
Prêts et comptes au jour le jour	1 003,6	934,0
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme	11 347,8	9 037,5
Prêts subordonnés et participatifs	94,7	94,2
Valeurs reçues en pension à terme	965,9	0,5
Créances rattachées	19,4	26,8
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	14 811,7	10 620,2
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	14 811,7	10 620,2
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	-	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	13 522,5	9 229,6

NOTE 4 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances commerciales	171,4	184,3
Autres concours à la clientèle	16 546,2	16 059,1
Crédits de trésorerie	2 228,0	2 249,7 ^(*)
Crédits à l'exportation	14,6	14,3
Crédits d'équipement	3 258,2	3 107,1
Crédits à l'habitat	10 080,0	9 815,8
Autres crédits à la clientèle	965,4	872,2 ^(*)
Comptes ordinaires débiteurs	1 180,7	1 101,3
Créances rattachées	28,4	30,4
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	17 926,7	17 375,1
Dépréciations	-562,4	-536,6
TOTAL NET	17 364,3	16 838,5

(*) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2014

(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	16 755,2	16 264,0
- Sociétés et entrepreneurs individuels	7 103,4	6 959,4
- Particuliers	9 308,9	9 026,6
- Clientèle financière	224,3	185,5
- Autres	118,6	92,5
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	443,5	416,1
- Sociétés et entrepreneurs individuels	262,0	255,1
- Particuliers	181,2	161,0
- Clientèle financière	-	-
- Autres	0,3	-
(3) Dont créances douteuses compromises	699,6	664,6
- Sociétés et entrepreneurs individuels	484,9	461,0
- Particuliers	213,3	202,2
- Clientèle financière	-	-
- Autres	1,4	1,4
(4) Dont créances remises en garantie de passif	3 164,3	1 428,5
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	780,7	636,8
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	223,9	184,6

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 72,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

L'analyse du risque de concentration est réalisée semestriellement au niveau consolidé. Son principe et les grandes tendances sont donnés dans la note 4 aux comptes consolidés.

NOTE 5 Effets publics, obligations, et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2015				31/12/2014			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾								
Montant brut	3 715,3	500,3	3 241,0	7 456,6	5 068,7	507,2	4 475,5	10 051,4
Dépréciations	-0,7	-	-9,2	-9,9	-	-0,1	-7,6	-7,7
Montant net	3 714,6	500,3	3 231,8	7 446,7	5 068,7	507,1	4 467,9	10 043,7
Portefeuille d'investissement								
Montant brut	-	-	0,3	0,3	-	-	3,0	3,0
Dépréciations	-	-	-0,1	-0,1	-	-	-1,3	-1,3
Montant net	-	-	0,2	0,2	-	-	1,7	1,7
Créances rattachées	17,7	-	10,9	28,6	30,7	-	15,4	46,1
TOTAL ⁽²⁾	3 732,3	500,3	3 242,9	7 475,5	5 099,4	507,1	4 485,0	10 091,5

(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France 6 355,6 10 157,9

(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées) 100,2 331,1

Informations complémentaires sur les titres

Portefeuille de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes	138,2	194,2
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	5,3	4,1
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	132,9	190,1
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-106,8	-287,6
Parts d'OPCVM détenues	500,0	506,9
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	3 715,3	5 068,7
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	6,8
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	971,3	1 039,3
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	9,1	8,8

Portefeuille d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

Le portefeuille d'investissement est constitué en totalité d'Obligations à Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) : en 2015, des remboursements partiels ont été comptabilisés pour 1,4 million d'euros (hors créances rattachées) et une OBSAAR est sortie du portefeuille pour 1,3 million d'euros.

Transfert de titres

En 2014 et 2015, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

NOTE 6 Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Participations et autres titres détenus à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Etablissements de crédit	75,9	75,2
Cotés	-	-
Non cotés	75,9	75,2
Autres	18,2	16,4
Cotés	-	-
Non cotés	18,2	16,4
TOTAL BRUT	94,1	91,6
Dépréciations	-0,1	-
TOTAL NET	94,0	91,6

Parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Etablissements de crédit	1 517,3	1 448,9
Cotés	-	-
Non cotés ⁽¹⁾	1 517,3	1 448,9
Autres	301,8	281,8
Cotés	-	-
Non cotés ⁽²⁾	301,8	281,8
TOTAL BRUT	1 819,1	1 730,7
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	1 819,1	1 730,7

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent le rachat des titres des filiales : titres Société Marseillaise de Crédit pour 31,0 millions d'euros, titres Rhône-Alpes pour 17,7 millions d'euros, titres Courtois pour 14,4 millions d'euros, titres Laydernier pour 4,0 millions d'euros et titres Nuger pour 1,3 million d'euros.

(2) Le mouvement de l'exercice concerne l'augmentation de capital de la filiale Etoile ID pour 20,0 millions d'euros.

NOTE 7 Immobilisations

(en millions d'euros)	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2015	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2015 ^(*)	Valeur nette 31/12/2015
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	267,5	23,5	-	-8,5	282,5	-206,3	76,2
Logiciels acquis	78,2	0,4	-0,1	-23,5	55,0	-54,3	0,7
Autres	20,4	0,6	-	-	21,0	-0,1	20,9
SOUS-TOTAL	366,1	24,5	-0,1	-32,0	358,5	-260,7	97,8
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	186,7	4,4	-	3,4	194,5	-69,2	125,3
Autres	302,5	14,6	-1,5	-54,4	261,2	-214,4	46,8
SOUS-TOTAL	489,2	19,0	-1,5	-51,0	455,7	-283,6	172,1
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	7,3	-	-0,1	0,1	7,3	-4,6	2,7
Autres	1,6	-	-	-0,6	1,0	-0,9	0,1
SOUS-TOTAL	8,9	-	-0,1	-0,5	8,3	-5,5	2,8
TOTAL	864,2	43,5	-1,7	-83,5	822,5	-549,8	272,7

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ^(*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2014	188,8	77,5	0,1	61,3	252,3	6,0	586,0
Dotations aux amortissements	26,0	0,4	-	8,8	13,4	0,1	48,7
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-8,5	-23,5	-	-0,8	-51,3	-0,7	-84,8
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-0,1	-	-0,1	-	0,1	-0,1
MONTANT AU 31 DECEMBRE 2015	206,3	54,3	0,1	69,2	214,4	5,5	549,8

(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire ».

NOTE 8 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs		
Débiteurs divers	189,4	183,2
Primes sur instruments conditionnels achetés	29,5	21,7
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0,1	0,3
Autres emplois divers	0,4	0,7
SOUS-TOTAL	219,4	205,9
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4,6	4,9
Produits à recevoir	146,6	162,4
Autres comptes de régularisation	68,2	100,4
SOUS-TOTAL	219,4	267,7
TOTAL ⁽¹⁾	438,8	473,6

(1) Au 31/12/2015, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

NOTE 9 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	628,7	1 805,7
Dettes rattachées	0,1	0,1
SOUS-TOTAL	628,8	1 805,8
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	9 547,7	3 960,9
Dettes rattachées	16,4	11,6
SOUS-TOTAL	9 564,1	3 972,5
TOTAL ⁽¹⁾	10 192,9	5 778,3

(1) Dont opérations avec les entreprises liées

8 210,4

4 097,1

NOTE 10 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	5 000,8	4 919,7
A terme	1 239,1	1 130,2
SOUS-TOTAL	6 239,9	6 049,9
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	5 620,7	5 005,1
Particuliers	3 493,4	3 101,2
Clientèle financière	22,9	11,6
Autres	689,7	551,3
SOUS-TOTAL	9 826,7	8 669,2
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	2 147,3	1 587,3
Particuliers ⁽¹⁾	27,1	38,7
Clientèle financière	-	-
Autres	190,2	92,0
SOUS-TOTAL	2 364,6	1 718,0
Dettes rattachées	9,9	29,8
TOTAL	18 441,1	16 466,9
Titres donnés en pension à la clientèle	362,0	36,8
TOTAL ⁽²⁾	18 803,1	16 503,7
<i>(1) Dont dépôts de garantie</i>	0,7	0,7
<i>(2) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	61,1	36,7

NOTE 11 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Bons de caisse	2,0	6,1
Emprunts obligataires	575,2	2 044,2
Dettes rattachées	1,6	3,3
SOUS-TOTAL	578,8	2 053,6
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 997,4	11 355,5
Dettes rattachées	17,6	32,0
SOUS-TOTAL	9 015,0	11 387,5
TOTAL	9 593,8	13 441,1
<i>Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre</i>	7,9	12,7

NOTE 12 Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs		
Créditeurs divers	339,6	407,0
Primes sur instruments dérivés vendus	15,7	15,7
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	-	-
Autres opérations sur titres	-	0,3
SOUS-TOTAL	355,3	423,0
Comptes de régularisation		
Charges à payer	385,7	378,1
Impôts différés	151,0	148,7
Produits constatés d'avance	41,2	44,9
Autres comptes de régularisation	207,4	254,2
SOUS-TOTAL	785,3	825,9
TOTAL ⁽¹⁾	1 140,6	1 248,9

(1) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 13 Provisions et dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	-	-
Crédits à la clientèle	562,4	536,6
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	562,4	536,6
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	29,3	25,7
Provisions sectorielles et autres	55,4	53,6
Provisions pour risques et charges	96,8	84,7
SOUS-TOTAL ⁽³⁾	181,5	164,0
STOCK DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (HORS TITRES) ⁽¹⁾	743,9	700,6
Dépréciation de titres	10,1	9,0
TOTAL	754,0	709,6

(1) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2015
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations ⁽²⁾	536,6	149,6	-	-123,8	-	-	-	562,4
Provisions ⁽³⁾	164,0	12,2	22,8	-7,8	-9,7	-	-	181,5
TOTAL	700,6	161,8	22,8	-131,6	-9,7	-	-	743,9

(2) Analyse des dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2015
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	84,9	54,8	-	-62,9	-	-	-	76,8
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	451,7	94,8	-	-60,9	-	-	-	485,6
TOTAL	536,6	149,6	-	-123,8	-	-	-	562,4

(3) Analyse des provisions :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2015
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	25,7	7,4	-	-3,8	-	-	-	29,3
Provisions sectorielles et autres ^(*)	53,6	1,8	-	-	-	-	-	55,4
Provisions sur avantages au personnel	46,0	-	5,0	-	-2,3	-	-	48,7
Provisions pour litiges avec la clientèle	9,7	2,6	0,7	-0,9	-0,5	-	-	11,6
Provisions sur instruments financiers à terme	8,4	-	-	-	-2,1	-	-	6,3
Autres provisions pour risques et charges ^(**)	20,6	0,4	17,1	-3,1	-4,8	-	-	30,2
TOTAL	164,0	12,2	22,8	-7,8	-9,7	-	-	181,5

(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL/CEL dont les dotations nettes s'élèvent à 9,9 millions d'euros en 2015 (cf. note n°14).

NOTE 14 Comptes et plans d'épargne-logement**A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	510,8	431,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	242,0	208,6
Ancienneté de plus de 10 ans	310,7	333,0
SOUS-TOTAL	1 063,5	973,2
Comptes d'épargne-logement (CEL)	117,2	128,4
TOTAL	1 180,7	1 101,6

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Ancienneté de moins de 4 ans	2,0	3,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5,0	6,6
Ancienneté de plus de 10 ans	0,3	0,6
TOTAL	7,3	11,1

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,7	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1,8	0,2
Ancienneté de plus de 10 ans	22,2	14,5
SOUS-TOTAL	24,7	14,7
Comptes d'épargne-logement (CEL)	-	-
Prêts tirés	0,2	0,3
TOTAL	24,9	15,0

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 13).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 15 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres subordonnés remboursables	216,0	316,0
Emprunts subordonnés	350,0	350,0
Intérêts à payer	4,6	4,9
TOTAL	570,6	670,9

Détail des titres subordonnés remboursables**Emission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :**

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

Emission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Emission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par rachats en bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables. Le Crédit du Nord devra alors requérir l'accord préalable du Secrétariat Général de l'ACPR pour effectuer des rachats en Bourse dès que le montant cumulé des titres rachetés excédera 10 % du montant initial de l'emprunt, ainsi que pour procéder à des OPA ou OPE ou à des achats de gré à gré.

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres subordonnés de toutes ces émissions seront remboursés à un prix égal

au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà émis, ou contractés, ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur, tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Au 31 décembre 2015, le solde débiteur non amorti de la prime d'émission de ces émissions s'élève à 1,0 millier d'euros.

Détail des emprunts subordonnés

Emprunt subordonné souscrit le 22 mars 2011 pour un montant global de 350 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt :	350 millions d'euros
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	Euribor 6 mois + 2 %
Remboursable le :	22 mars 2021

Un remboursement anticipé de cet emprunt ne pourra se faire qu'à l'initiative de l'emprunteur après accord préalable du Secrétaire Général de l'ACPR.

En cas de liquidation judiciaire ou conventionnelle de l'emprunteur, le remboursement du prêt n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais, le cas échéant, avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

Le remboursement du prêt interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés

déjà contractés ou qui pourraient être contractés ultérieurement par l'emprunteur tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Il n'existe pas de clause de conversion des dettes subordonnées en capital ou en autre forme de passif.

Les intérêts payés sur l'ensemble de ces dettes subordonnées s'élèvent à 17,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 16 Evolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légal	statutaires	autres				
Bilan au 31 décembre 2013	890,3	10,4	89,0	930,0	0,3	0,8	619,8	0,8	2 541,4
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014	-	-	-	208,0	-	0,1	-619,8	-	-411,7
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	361,5	-	361,5
Autres mouvements	-	-	-	-	-0,1	-	-	-	-0,1
Bilan au 31 décembre 2014	890,3	10,4	89,0	1 138,0	0,2	0,9	361,5	0,8	2 491,1
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015 ⁽²⁾	-	-	-	117,0	-	-0,3	-361,5	-	-244,8
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	362,6	-	362,6
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-0,1	-	0,1	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015	890,3	10,4	89,0	1 255,0	0,2	0,5	362,6	0,9	2 608,9

(1) Au 31 décembre 2015, le capital social de Crédit du Nord SA, entièrement libéré, s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 244,8 millions d'euros.

La Société Générale détient 100 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2015 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 362 622 802,67 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 545 879,58 euros, forme un total distribuable de 363 168 682,25 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 278 207 265,00 euros. Le dividende par action s'élève à 2,50 euros ;

- dotation d'une somme de 84 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 961 417,25 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 1 255 000 000,00 euros à 1 339 000 000,00 euros.

NOTE 17 Engagements par signature

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 781,8	679,2
en faveur de la clientèle	2 439,3	2 193,8
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	4 221,1	2 873,0
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	207,8	220,9
d'ordre de la clientèle	2 149,2	2 234,4
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	2 357,0	2 455,3
TOTAL	6 578,1	5 328,3
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	1 485,0	773,5
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽⁴⁾	8 077,3	7 601,9
TOTAL	9 562,3	8 375,4
<i>(1) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	1 651,6	504,7
<i>(2) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	805,8	739,1
<i>(3) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	415,0	-
<i>(4) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	205,1	203,9

Au 31 décembre 2015, les actifs donnés en garantie d'engagements propres (Pool 3G, CRH, BEI, Crédit Logement, SFH) s'élèvent à 7 504,0 millions d'euros et se décomposent de la façon suivante : 4 691,9 millions d'euros d'actifs propres au Crédit du Nord et 2 812,1 millions d'euros d'actifs reçus en garantie de ses filiales.

Au passif, les emprunts de trésorerie qui s'y rapportent s'élèvent à 3 749,8 millions d'euros et, au hors bilan, la partie non tirée s'élève à 1 485,0 millions d'euros.

NOTE 18 Engagements sur instruments financiers

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro-couverture	Micro-couverture	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêts	-	2 563,3	41 860,7	5 762,8	50 186,8	48 147,6
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Options de taux d'intérêts	-	1 203,0	3 727,3	12,0	4 942,3	5 167,1
Options de change	-	-	-	2 266,5	2 266,5	2 016,8
Autres options	-	-	-	1,8	1,8	0,8
TOTAL	-	3 766,3	45 588,0	8 043,1	57 397,4	55 332,3

Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2015
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
Contrats à terme de taux d'intérêts	-
Contrats à terme de change	-
Autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	
Swaps de taux d'intérêts	369,9
Autres	-
Opérations conditionnelles	
Options de taux d'intérêts	9,7
Options de change	-0,4
Autres options	-
TOTAL	379,2

NOTE 19 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	2015	2014
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	62,6	84,2
Titres et valeurs reçus en pension	1,3	1,1
SOUS-TOTAL	63,9	85,3
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	3,3	3,8
Autres concours à la clientèle		
Crédits de trésorerie	91,5	99,0 (*)
Crédits à l'exportation	0,2	0,3
Crédits d'équipement	67,9	76,4
Crédits à l'habitat	338,5	369,7
Autres crédits à la clientèle	13,3	12,5 (*)
Comptes ordinaires débiteurs	34,7	36,8
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
SOUS-TOTAL	549,4	598,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	-19,6	30,5
Autres intérêts et produits assimilés	23,6	8,4
SOUS-TOTAL	617,3	722,7
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	-43,5	-37,5
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
SOUS-TOTAL	-43,5	-37,5
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial	-73,8	-82,6
Autres dettes envers la clientèle	-27,8	-31,8
Titres et valeurs donnés en pension	0,3	-0,1
SOUS-TOTAL	-101,3	-114,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	-81,1	-127,7
Autres intérêts et charges assimilées	-0,1	-0,1
SOUS-TOTAL	-226,0	-279,8
TOTAL NET	391,3	442,9

(*) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2014.

NOTE 20 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	2015	2014
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,1	0,1
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme ⁽¹⁾	198,3	208,9
TOTAL	198,4	209,0
(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées	196,3	206,0

NOTE 21 Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	3,0	1,8
Opérations avec la clientèle	138,5	130,9
Opérations sur titres	5,4	4,1
Opérations de change	1,0	1,1
Engagements de financement et de garantie	24,8	24,7
Prestations de services et autres	284,9	282,9
SOUS-TOTAL	457,6	445,5
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,4	-0,4
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-1,4	-0,8
Opérations de change	-0,2	-0,3
Engagements de financement et de garantie	-1,3	-1,6
Prestations de services et autres	-54,7	-55,6
SOUS-TOTAL	-58,0	-58,7
TOTAL NET	399,6	386,8

NOTE 22 Résultat net sur opérations financières

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,1	-
Résultat sur instruments financiers à terme	46,6	16,8
Résultat net des opérations de change	25,4	17,8
SOUS-TOTAL	72,1	34,6
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	65,0	20,0
Moins-values de cession	-	-3,0
Dotations aux dépréciations	-2,7	-0,7
Reprises de dépréciations	0,6	20,7
SOUS-TOTAL	62,9	37,0
TOTAL NET	135,0	71,6

NOTE 23 Frais de personnel

(en millions d'euros)	2015	2014
Rémunérations du personnel	-201,2	-209,3
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-45,7	-47,9
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-34,6	-34,8
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-2,6	-3,3
Autres charges sociales et fiscales	-33,0	-31,3
Participation, intéressement et abondements	-32,1	-35,0
<i>Dont intéressement</i>	-18,3	-20,4
<i>Dont participation</i>	-7,8	-8,5
Transfert de charges	0,2	0,5
TOTAL	-349,0	-361,1

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 2,4 millions d'euros en 2015.

	2015	2014
Effectif inscrit au 31 décembre	4 676	4 799
Effectif moyen du personnel en activité	4 408	4 494
Effectif Cadres	2 611	2 617
Effectif Techniciens	1 797	1 876

NOTE 24 Avantages au personnel**1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	20,7	18,3
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-0,6	-0,7
Solde net au bilan	20,1	17,6
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN		
Valeur actualisée des engagements financés	77,0	86,4 (*)
Juste valeur des actifs de financement	-55,9	-60,1
A - Solde des régimes financés	21,1	26,3 (*)
B - Valeur actualisée des engagements non financés	17,7	19,1 (*)
Éléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	0,4	0,5
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	18,3	27,3 (*)
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	18,7	27,8 (*)
A + B - C = SOLDE NET	20,1	17,6

(*) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2014.

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte du corridor.
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de prévoyance décès, des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2 Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services de l'année y compris charges sociales	3,9	3,3
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	0,1	0,1
Effet des liquidations / réductions	-	-
Coût financier	1,6	2,8
Rendement attendu des actifs des régimes	-3,4	-3,8
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Écarts actuariels	1,0	1,5
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	-	-
TOTAL DES CHARGES DU REGIME	3,2	4,0

2.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	105,5	100,6
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	3,9	3,3
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	-	-
Coût financier	1,6	2,8
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	-6,8	10,2 (*)
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	-9,5	-11,4
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, réductions et autres	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	94,7	105,5

(*) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2014.

2.3.2 Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	60,1	50,6
Rendement attendu des actifs de régime	3,3	3,8
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	1,2	2,2
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	-	14,2
Prestations servies	-8,7	-10,6
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	55,9	60,1

2.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1 Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 24 % d'obligations, 54 % d'actions, 16 % cash et 6 % autres.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 0,6 million d'euros.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2016 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

2.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millions d'euros)	2015	2014
Actifs des régimes	4,6	5,9
Actifs distincts	-	-

2.5 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2015	2014
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-11,8 %	-11,7 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	14,5 %	14,1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	10,4 %	10,4 %

3. Autres avantages à long terme

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 26,9 millions d'euros (dont 9,7 millions d'euros relatifs aux comptes épargne temps).

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 1,6 million d'euros (dont 1,0 million d'euros relatif aux comptes épargne temps).

NOTE 25 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	2015	2014
Impôts et taxes	-25,6	-24,1
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-35,7	-37,6
Services extérieurs et divers	-279,2	-279,8
Charges refacturées à des tiers	170,9	174,1
Transfert de charges	13,9	15,6
SOUS-TOTAL	-130,1	-127,7
TOTAL	-155,7	-151,8

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS ⁽¹⁾	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<i>(en milliers d'euros - hors taxes et hors frais et débours)</i>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-195,0	-193,0	-195,0	-193,0	-5,2	-5,2
Missions accessoires	-72,5	-	-47,0	-6,0	-	-

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco.

NOTE 26 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-159,2	-177,8
Pertes non couvertes	-22,2	-12,3
Pertes couvertes	-35,0	-34,5
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	131,9	139,2
Récupérations sur créances amorties	1,7	2,0
SOUS-TOTAL	-82,8	-83,4
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-2,6	-0,5
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-0,4	-0,7
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-0,2	-0,3
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	0,9	1,2
Récupérations sur créances amorties	-	2,8
SOUS-TOTAL	-2,3	2,5
TOTAL	-85,1	-80,9

NOTE 27 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2015	2014
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cession	0,1	0,3
Moins-values de cession	-	-0,1
Dotations aux dépréciations	-0,2	-
Reprises de dépréciations	-	0,2
SOUS-TOTAL	-0,1	0,4
Immobilisations d'exploitation corporelles		
Plus-values de cession	-	0,1
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	-	0,1
Immobilisations d'exploitation incorporelles		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
TOTAL	-0,1	0,5

NOTE 28 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2015	2014
Charge fiscale courante ⁽¹⁾	-120,6	-112,6
Charge fiscale différée	-2,2	-0,2
TOTAL	-122,8	-112,8

(1) La charge fiscale de l'exercice 2015 intègre une charge d'intégration fiscale de 10,8 millions d'euros contre une charge de 2,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	2015	2014
Résultat net avant impôts (en millions d'euros)	485,4	474,3
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 %)	38,00 %	38,00 %
Différences permanentes	-14,69 %	-15,60 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,09 %	-0,03 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-0,20 %	-0,22 %
Résultat d'intégration fiscale	2,26 %	0,80 %
Redressement fiscal	-	0,83 %
Divers	0,01 %	0,01 %
Taux effectif d'imposition	25,30 %	23,78 %

NOTE 29 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	Durées restant à courir au 31 décembre 2015				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	5 797,3	2 219,0	2 700,3	4 095,1	14 811,7
Opérations avec la clientèle	2 181,2	1 710,3	6 422,0	7 050,8	17 364,3
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	150,9	869,4	1 109,7	1 112,7	3 242,7
Titres d'investissement	0,2	-	-	-	0,2
TOTAL	8 129,6	4 798,7	10 232,0	12 258,6	35 418,9
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	1 241,5	1 582,8	2 093,8	5 274,8	10 192,9
Opérations avec la clientèle	17 316,5	206,7	1 254,8	25,1	18 803,1
Dettes représentées par un titre	435,2	3 339,2	5 584,3	235,1	9 593,8
TOTAL	18 993,2	5 128,7	8 932,9	5 535,0	38 589,8
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	536,1	1 697,0	4 413,1	1 396,9	8 043,1
Opérations de macrocouverture	2 772,0	5 408,3	16 631,0	20 776,7	45 588,0
Opérations de gestion de positions	215,4	1 113,5	1 708,8	728,6	3 766,3
TOTAL	3 523,5	8 218,8	22 752,9	22 902,2	57 397,4

NOTE 30 Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2015	Dividendes encaissés en 2015	Observations
					Brute	Nette						
A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque												
<i>Filiales (50 % au moins du capital détenu)</i>												
Banque Courtois												
33, rue Rémusat 31000 Toulouse	SA	18 400	96 010	100,00	68 502	68 502	541 090	221 224	169 139	50 398	28 249	
Banque Tarneaud												
2-6, rue Turgot 87000 Limoges	SA	26 703	116 509	100,00	122 833	122 833	538 897	287 803	138 438	26 827	20 862	
Banque Rhône-Alpes												
20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	SA	12 563	122 142	99,99	111 622	111 622	590 571	267 993	150 790	30 231	17 653	
Banque Nuger												
5, place Michel-de- l'Hospital 63000 Clermont- Ferrand	SA	11 445	35 923	100,00	43 373	43 373	70 729	23 003	41 431	7 095	19 710	
Banque Laydernier												
10, avenue du Rhône 74000 Annecy	SA	24 789	33 537	100,00	48 403	48 403	927 761	90 302	81 341	16 749	10 200	
Etoile ID												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SA	35 400	8 246	100,00	42 977	42 977	-	-	1 218	1 128	-	
Banque Kolb												
1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	SA	14 099	61 757	78,44	46 606	46 606	302 220	130 377	74 767	13 164	3 190	
Kolb Investissement												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SAS	77	19 327	100,00	38 964	38 964	-	-	890	856	-	
Star Lease												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SA	55 000	32 489	100,00	55 000	55 000	1 487 523	690 021	27 558	27 162	-	
Société Marseillaise de Crédit												
75, rue Paradis 13006 Marseille	SA	24 472	197 370	100,00	1 006 352	1 006 352	868 832	499 734	369 382	72 856	93 909	
Hedin												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SNC	27 716	-91 322	94,99	26 330	26 330	3 552	2 463	320	-3 972	-	
Nordenskiöld												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SNC	10 903	-79 839	94,99	10 358	10 358	15 771	8 907	-477	-11 685	-	

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2015	Dividendes encaissés en 2015	Observations
					Brute	Nette						
Verthema												
59, boulevard Haussmann 75008 Paris												
	SNC	18 397	-68 022	94,99	17 477	17 477	4 765	3 236	116	-3 723	-	
Legazpi												
17, cours Valmy 92800 Puteaux												
	SNC	18 305	-62 003	50,00	9 152	9 152	2 429	1 585	-7 182	-5 173	-	(1)
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>												
Crédit Logement												
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris												
	SA	1 259 850	126 747	3,00	38 852	38 852	90 532	137 982	215 660	69 598	-	(1)
Sicovam Holding												
18, rue La Fayette 75009 Paris												
	SA	10 265	521 218	6,10	14 889	14 889	-	-	15 814	15 381	836	(2) (3)
Antarius												
59, boulevard Haussmann 75008 Paris												
	SA	314 060	167 039	50,00	157 407	157 407	-	-	1 955 050	54 571	-	(3)

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	22 857	22 857	644 991	241 372	-	-	115
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations (4) non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	31 113	30 960	248	3 544	-	-	242
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	125	125	-	-	-	-	-

(1) Données en italique afférentes au 31/12/2014 (2015 non disponibles).

(2) Données en italique arrêtées au 31/07/2015.

(3) Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit net bancaire ».

(4) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB Le résultat et le « Produit net bancaire » de l'exercice 2015 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2016.

Le Crédit du Nord ne détient aucun investissement direct ou indirect dans les pays ou territoires non coopératifs.

NOTE 31 Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2015

Au cours de l'année 2015, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Néant.

Acquisition :

Néant.

Renforcement de participation :

FRG Nord-Pas-de-Calais - BPI France Financement - Banque Société Marseillaise de Crédit - Banque Rhône-Alpes - Banque Courtois - Banque Laydernier - Banque Nuger.

Souscription aux augmentations de capital :

Caisse de Refinancement de l'Habitat - Etoile ID.

Cession totale :

FCPR PME France Investissement - Immovalor Service - ABE Clearing - Replic Nord Pas-de-Calais - Etoile TOP 2007 - Focast Holding.

Allègement de la participation :

SWIFT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2015 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2015	antérieur
-	-	-	-

Franchissement à la baisse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2015	antérieur
5 %	Replic Nord Pas-de-Calais	0,00 %	6,02 %
20 %	FCPR PME France Investissement	0,00 %	26,67 %
50 %	Immovalor Service	0,00 %	99,90 %

Informations sur les mandataires sociaux

En 2015, la composition du Conseil d'Administration a évolué avec :

- la démission de Monsieur Christophe BONDUELLE de son mandat d'Administrateur au mois d'octobre ;
- l'élection d'un nouvel administrateur salarié - M.Mehdi MADJI - élu au collège des Techniciens, Madame JACQUOT ne s'étant pas représentée. Madame Annie PRIGENT et M.Thierry DIGOUTTE ont été réélus en qualité d'administrateurs représentant les salariés pour le collège des Cadres.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Bernardo SANCHEZ INCERA (09/03/1960)

- Président du Conseil d'Administration : Crédit du Nord (depuis 10/2014) ;
- Directeur Général Délégué de la Société Générale* ;
- Président : Boursorama SA (depuis 10/2015) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2014) ; Boursorama SA (depuis 11/2014) ; SOGECAP* ; Banque Roumaine de Développement Groupe Société Générale (depuis 07/2011) ; Franfinance (de 04/2010 à 10/2014) ; Compagnie Générale de Location d'Equipements (de 05/2011 à 12/2014) ; ALD Automotive Group (de 12/2010 à 10/2014) ; Rosbank (de 06/2010 à 12/2013) ; National Société Générale Bank (jusqu'en 03/2013) ; Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (de 06/2010 à 06/2015) ; Société Générale de Banques au Sénégal (de 06/2010 à 11/2015) ; Société Générale de Banques au Cameroun (de 06/2010 à 06/2015) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Rosbank (depuis 01/2014) ; Société Générale Marocaine de Banques* ; Komercni Banka (de 10/2010 à 04/2015).

Jean-François SAMMARCELLI (19/11/1950)

- Directeur Général Délégué de la Société Générale (de 01/2010 à 09/2014) ;
- Président du Conseil d'Administration : NEXSTAGE (depuis 06/2015) ; Crédit du Nord (de 01/2010 à 10/2014) ; CGA (de 01/2005 à 10/2011) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; SOGEPROM* ; Boursorama* ; Sopra Group* ; Société Générale Private Banking (Monaco) (depuis 05/2015) ; CGA (de 01/2005 à 10/2011) ; SOGESSUR (jusqu'en 06/2011) ; Banque Tarneaud (de 04/2010 à 05/2011) ; SOGECAP (jusqu'en 02/2015) ;

- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques* ; Banque Tarneaud (de 05/2011 à 11/2014) ;
- Représentant Permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance (jusqu'en 04/2011) ; de Société Générale au Conseil de Surveillance du Fonds de garantie des dépôts et résolution (de 06/2009 à 10/2014) ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord aux Conseils de Surveillance de la Banque Rhône-Alpes (de 05/2010 à 10/2014) ; de la Société Marseillaise de Crédit (de 12/2010 à 12/2014) ;
- Censeur de la société Ortec Expansion*.

Philippe AYMERICH (12/08/1965)

- Directeur Général : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2013) ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ; Banque Rhône-Alpes (de 04/2012 à 05/2013) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ; SOGECAP (depuis 03/2012) ; Franfinance (depuis 04/2014) ; Amundi Group (de 02/2012 à 11/2015) ; Généras SGBT (de 06/2010 à 06/2012) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 08/2010 à 06/2012) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Tarneaud (depuis 03/2012) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 04/2012) ; Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ;
- Représentant Permanent de Société Générale au Conseil de Surveillance du Fonds de garantie des dépôts et résolution (depuis 10/2014).

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Didier ALIX (16/08/1946)

- Président du Conseil d'Administration : Sogébaïl* ; Société de Gestion St Jean de Passy* ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka (de 10/2001 à 07/2013) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Fondation d'Entreprise SG pour la Solidarité* ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Laboratoire bio végétale Yves Rocher* ; Société de Gestion St Jean de Passy* ; BRD Groupe Société Générale BHF* ; FAYAT SAS (depuis 02/2011) ; SG Private Banking suisse SA SGBT* ; Fondation Notre Dame (depuis 10/2012) ; UMHS (depuis 06/2013) ; SGBT Luxembourg (de 12/2009 à 03/2012) ; Rémy COINTREAU (de 07/2010 à 07/2013) ; CIPM International (de 06/2012 à 06/2015) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques* ; Rocher Participations (depuis 07/2012) ; Komerčni Banka (de 10/2001 à 07/2013) ; Société FAIVELY Transport (depuis 09/2010).

Sophie-Ségolène BENHAMOU (07/09/1974)

- Président de l'Hôpital Privé Nord Parisien* ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2014) ; Hôpital Privé Nord Parisien* ;
- Cogérant : Santé Pluriel Holding - SPH (SARL)*.

Christophe BONDUELLE (14/12/1959)

- Président : Pierre & Benoit Bonduelle (SAS)* ; Bonduelle (SAS)* ; Bonduelle Canada* ; Bonduelle Ontario (jusqu'en 2015) ; Terricole (Cie du Quebec) (jusqu'en 2015) ; Bonduelle US Holding (Inc. depuis 2012) ; Bonduelle USA (depuis 2012) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Bonduelle Polska* ;
- Membre du Conseil de surveillance : Bonduelle Central Europe* ;
- Président du Conseil d'Administration : Bonduelle SA de CV* ; Bonduelle Iberica (SAU)* ; Bonduelle Italia (SRL)* ;
- Administrateur : Crédit du Nord (de 05/2011 à 10/2015) ; Bonduelle Nordic* ; Bonduelle Northern Europe (SA de droit belge)* ; SA Gelagri Bretagne* ; Bonduelle – Nederland BV (SARL)* ; Bonduelle Portugal*.

Séverin CABANNES (21/07/1958)

- Directeur Général Délégué : Société Générale* ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Amundi Group* ; TCW Group (de 08/2009 à 02/2013) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Steria SCA (de 02/2007 à 10/2014).

Bruno FLICHY (25/08/1938)

- Administrateur : Crédit du Nord* ; Aviva France* ; Dexia Banque Belgique* ; Aviva Participations (jusqu'en 06/2014) ; Eiffage (jusqu'en 04/2015) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

Anne MARION-BOUCHACOURT (10/12/1958)

- Président : Société Générale China Ltd CAO* ;
- Administrateur : Société Générale China Ltd* ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2011) ; Crédit du Nord (depuis 05/2013) ; ALD Fortune Auto Shanghai (depuis 11/2013) ;

Thierry MULLIEZ (26/08/1954)

Mandats exercés au sein de l'Association Familiale Mulliez (AFM) :

- Président du Conseil d'Administration : HTM GROUP SA* ; AGAPES SA (depuis 09/2014),
- Président du Conseil de Surveillance : OOSTERDAM BV (depuis 01/2012)
- Administrateur : HTM GROUP SA* ; Groupe ADEO SA (de 05/2012 à 10/2014), DECATHLON SA (depuis 06/2014) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : OOSTERDAM BV (depuis 01/2012) ;
- Représentant Permanent de HOLYMPIADES SAS au sein du conseil de surveillance de DECATHLON SA (de 12/2009 à 06/2014),

Mandats hors AFM :

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2011) ; SECOM SA*.

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Patrick SUET (13/01/1954)

- Président du Conseil d'Administration : SGBT Luxembourg* ; Sofraniem (de 10/2011 à 10/2015) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 09/2010 à 06/2012) ; Généras SA (jusqu'en 06/2012) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Généras SA (de 09/2000 à 06/2012) ; SGBT Luxembourg* ; Sofraniem (de 10/2011 à 10/2015) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 08/2010 à 06/2012) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management Mark (de 05/2005 à 06/2012) ; Lyxor International Asset Management Mark (de 05/2005 à 06/2012).

Administrateurs salariés :**Thierry DIGOUTTE** (15/05/1957)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 07/2013).

Marie-Chantal JACQUOT (01/07/1961)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (12/2012 à 11/2015).

Annie PRIGENT (15/07/1957)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2012).

Mehdi MADJI (10/03/1993)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 11/2015).

Les administrateurs ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

Informations complémentaires sur les administrateurs**• Des administrateurs complémentaires et expérimentés**

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

Les administrateurs qui ne sont pas issus du milieu bancaire bénéficient d'une formation adaptée à chacun.

Par ailleurs, conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil d'Administration du Crédit du Nord a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour permettre aux administrateurs salariés d'exercer leur mandat. Le décret prévoit également une formation dédiée aux administrateurs salariés. Le choix de l'organisme, le contenu et la durée de formation seront décidés en 2016.

Depuis la mise en place de la Directive CRD4 au 1^{er} janvier 2015, le Conseil d'Administration du Crédit du Nord devait constituer un Comité des Nominations afin notamment d'identifier et recommander au Conseil de la Banque les candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur.

Fort de la possibilité qui lui était offerte, lors de sa réunion du 19 février 2015, le Conseil d'Administration du Crédit du Nord a délégué cette compétence à sa maison-mère, la Société Générale.

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

• Profil des administrateurs

Administrateurs	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finance	Autres activités	International	
Bernardo SANCHEZ INCERA	✓	✓	✓	Groupe Société Générale depuis 2010 en tant que Directeur Général Délégué. Avant Directeur Général Exécutif du Groupe Monoprix ; Président Europe LVMH, Directeur International Groupe Inditex.
Philippe AYMERICH	✓		✓	Groupe Société Générale depuis 1987. A supervisé les fonctions ressources sur le périmètre américain pendant 5 ans. Directeur délégué risques du Groupe de 2006 à 2012 et Directeur Général du Crédit du Nord depuis.
Didier ALIX	✓			Groupe Société Générale depuis 1970 où il assume différentes responsabilités dans le Réseau puis chez Franfinance,... En 1998, il devient Directeur Général Adjoint de la branche Particuliers et Entreprises puis Directeur Général Délégué de 2006 à 2010 puis Conseiller du Président.
Sophie-Ségolène BENHAMOU		✓		Depuis 1999, Présidente de la SA Hôpital privé Nord Parisien.
Christophe BONDUELLE <i>(démissionnaire en 10/2015)</i>		✓	✓	Depuis 1985 dans le groupe Bonduelle, il est successivement Directeur de la filiale espagnole en 1989, Directeur Général du Groupe en 1993 puis Président du Directoire en 2001.
Séverin CABANNES	✓	✓		Groupe Société Générale depuis 2001 ; nommé Directeur Général Adjoint du groupe Stéria de 2002 à 2007, puis Directeur des Ressources du Groupe Société Générale et Directeur Général Délégué depuis 2008. Avant 2001, a successivement été chez Crédit National, Elf Atochem puis au sein du Groupe La Poste.
Bruno FLICHY	✓			Retraité Groupe Société Générale, Président Directeur Général du Crédit du Nord jusqu'en 2002.
Jean-François SAMMARCELLI	✓			Groupe Société Générale de 1974 à 2014, Directeur Général Délégué du Groupe dès 2010, et Président du Crédit du Nord de 2010 à 2014. Retraité en 2014
Anne MARION-BOUCHACOURT	✓		✓	Groupe Société Générale depuis 2004. Présidente de Société Générale China depuis 2012.
Thierry MULLIEZ		✓	✓	Depuis 1975 dans le groupe Auchan dont 6 ans en Espagne comme Directeur d'hypermarchés ; depuis 1998, Président de l'AFM.
Patrick SUET	✓	✓		Groupe Société Générale depuis 2000 en tant que Secrétaire Général Adjoint. De 2009 à 09/2015, Secrétaire Général et responsable de la Conformité, depuis Secrétaire du Conseil d'Administration. Ex-Directeur du cabinet d'Edouard BALLADUR en 1993 ; Trésorier Payeur Général des Hauts-de-Seine de 1995 à 1999 puis Directeur Administratif chez Elf Aquitaine.
Thierry DIGOUTTE	✓			Depuis 1984, salarié Crédit du Nord.
Mehdi MAJDI	✓			Depuis 2011, salarié Crédit du Nord.
Annie PRIGENT	✓			Depuis 1983, salariée Crédit du Nord.
Marie-Chantal JACQUOT	✓			Depuis 2000, salariée Crédit du Nord. Ne s'est pas représentée aux élections des administrateurs salariés fin 2015.

- **Absence de conflit d'intérêt**

A la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs du Crédit du Nord.

- **Absence de condamnation**

A la connaissance du Conseil d'Administration, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des administrateurs du Crédit du Nord au cours des cinq dernières années.

Aucun des administrateurs n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des administrateurs du Crédit du Nord n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

- **Administrateurs indépendants**

Au 31 décembre 2015, le Crédit du Nord a deux administrateurs indépendants : Madame Sophie-Ségolène BENHAMOU et Monsieur Thierry MULLIEZ.

Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

- **Actions détenues par les administrateurs**

Conformément à l'article 11 des statuts, les administrateurs sont propriétaires de 10 actions.

- **Déontologie**

Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon les principes proposés par le Comité des Rémunérations et validés par le Conseil d'Administration de la Banque. Elle se conforme à la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD4) du 26 juin 2013 dont l'objectif est d'imposer des politiques et pratiques de rémunérations compatibles avec une gestion efficace des risques. Cette Directive a été transposée et ses principes sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le Crédit du Nord applique par ailleurs les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF révisé en novembre 2015 répondant ainsi à ses principes (exhaustivité, équilibre, cohérence, intelligibilité des règles, mesure...).

Impacts de la CRD4

En matière de gouvernance et de structure de politiques de rémunérations, la Directive CRD4 impose notamment :

- un ratio maximal de 200 % entre les composantes variable et fixe de la rémunération. Le 28 mai 2014, l'Assemblée Générale de la Banque décidait que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier pouvait être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe, un taux d'actualisation pouvant être appliqué dans les termes de l'article L. 511-79 du Code Monétaire et Financier, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement ;
- une part minimale de 60 % de la rémunération variable différée sur une période d'au moins 3 ans,
- une part minimale de 50 % de la rémunération variable attribuée sous forme d'instruments d'actions ou instruments équivalents.

Principes de la rémunération

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée en conformité avec la Directive européenne 2013/36/UE dite « CRD4 » et selon les principes du Groupe Société Générale, conformes aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous la forme d'une prime, attribuée au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le montant de cette prime est arrêté à partir d'une appréciation multicritères, propre à chaque mandataire social.
- un intéressement à long terme (LT).

Dans le respect de la Directive CRD4, la composante variable (part variable annuelle + intéressement à LT) est plafonnée à 200 % de la rémunération fixe.

Conformément à la réglementation, la part variable des mandataires sociaux se décompose en une part acquise, payée pour partie en numéraire et pour partie en équivalents actions Société Générale et une part non acquise dont le paiement différé sur 3 à 5 ans est conditionné à la réalisation d'objectifs économiques.

Les rémunérations fixe et variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont présentées dans les tableaux AFEP/MEDEF qui suivent.

M. Philippe AYMERICH

Nommé Directeur Général du Crédit du Nord depuis le 11 janvier 2012, M. Philippe AYMERICH dispose d'un contrat de travail Société Générale. Il est détaché au Crédit du Nord pour la durée de son mandat de Directeur Général.

En tant que Directeur Général du Crédit du Nord, Philippe AYMERICH est membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale.

Les appréciations multicritères à partir desquelles est calculée la rémunération variable du Directeur Général sont notamment fondées sur :

- la satisfaction de la clientèle (le Crédit du Nord devant rester un des leaders dans ce domaine) ;
- les performances commerciales (notamment développement des fonds de commerce et des encours de dépôts et crédits) et financières (en particulier évolution du Produit Net Bancaire, du

Résultat Brut d'Exploitation après Coût du Risque et du Return On Equity) du Groupe Crédit du Nord ;

- le déploiement des premiers volets des orientations stratégiques validées lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2015 (modèle de banque, modèle relationnel, modèle opérationnel et trajectoire informatique) qui doivent permettre au Groupe Crédit du Nord de conforter son efficacité dans un environnement en profonde évolution ;
- l'attention portée à la gestion des ressources humaines (renforcement de l'expertise des collaborateurs, qualité du recrutement, climat social, pilotage pluriannuel des effectifs, communication interne,...) ;
- la gestion de l'ensemble des risques avec une attention toute particulière pour ceux liés à la conformité ;
- la contribution aux évolutions du Groupe Société Générale en matière d'évolution de la Banque de Détail en France et la recherche de synergies entre Société Générale, Boursorama et Crédit du Nord dans le respect des spécificités relationnelles et opérationnelles de ce dernier.

Par ailleurs, depuis 2012, les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M. AYMERICH siège tant comme représentant du Crédit du Nord ou comme représentant du Groupe Société Générale, restent à la société où le mandat est détenu.

M. Philippe AMESTOY

M. Philippe AMESTOY est Directeur Général Délégué du Crédit du Nord depuis le 1^{er} janvier 2015. M. AMESTOY conserve ses fonctions de Directeur du Marketing du Crédit du Nord.

M. Philippe AMESTOY qui dispose d'un contrat de travail Société Générale, est détaché au Crédit du Nord.

La rémunération variable du Directeur Général Délégué est liée à sa fonction de Directeur du Marketing du Crédit du Nord et à la réalisation des objectifs suivants :

- la satisfaction de la clientèle (le Crédit du Nord devant rester un des leaders dans ce domaine) ;
- les performances commerciales (notamment développement des fonds de commerce et des encours de dépôts et crédits) et financières (en

particulier évolution du Produit Net Bancaire, du Résultat Brut d'Exploitation après Coût du Risque et du Return On Equity) du Groupe Crédit du Nord ;

- le déploiement des premiers volets des orientations stratégiques validées lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2015, tout particulièrement celles relatives au modèle relationnel regroupées désormais dans le projet AGIR 202.0 (4 thèmes centraux - recherche d'un niveau d'expertise toujours plus élevée, mise en œuvre du modèle Phygital, recherche d'une différenciation plus forte et revendiquée, adaptation du maillage - et 4 thèmes en support - management, pilotage, mesure de la satisfaction client et communication externe) ;
- le développement de l'offre de produits et services destinés à la clientèle en interne Crédit du Nord ou en liaison avec d'autres entités du Groupe Société Générale ou des partenaires externes ;
- l'attention portée à la gestion des ressources humaines ;
- la gestion de l'ensemble des risques avec une attention toute particulière pour ceux liés à la conformité.

Les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M. AMESTOY siège comme représentant du Crédit du Nord, restent à la société où le mandat est détenu.

Les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature dont il bénéficie en tant que salarié restent maintenus.

Intéressement à long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à MM. AYMERICH et AMESTOY des actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'acquisition définitive des actions Société Générale sera soumise à des conditions de performance qui sont fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, en tant que salarié de la Société Générale, MM. AYMERICH et AMESTOY bénéficient des régimes d'intéressement et de participation de Société Générale, ils ne peuvent donc prétendre à ceux appliqués au Crédit du Nord.

Obligation de détention et de conservation des titres Société Générale

En tant que membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale, M.AYMERICH devra détenir 10 000 actions Société Générale, dans un délai de 5 ans à compter de sa nomination comme Directeur Général du Crédit du Nord, le 11 janvier 2012. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Tant que ce montant minimum de détention défini ne sera pas atteint, M.AYMERICH devra conserver les actions issues des levées d'options qu'il aura pu effectuer ainsi que les actions acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale. Les actions pourront être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Dispositions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi

- Indemnité de départ : MM. AYMERICH et AMESTOY ne bénéficient pas d'indemnité de départ au titre de la fin de leur mandat social.
- Retraite : MM. AYMERICH et AMESTOY continuent à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « Hors Classification » de la Société Générale.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées

de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe,

- le taux égal au rapport entre un nombre d'années d'ancienneté au sein de Société Générale et 60, soit une acquisition de droits potentiels égale à 1,67 % par an, l'ancienneté prise en compte ne pouvant excéder 42 annuités.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité Sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de Société Générale.

Les rémunérations et les annuités prises en considération au titre de la période d'activité à Société Générale incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social au Crédit du Nord. Le bénéfice de ce régime est soumis à condition de présence dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2014 à 87 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtées par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;
- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

Les recommandations AFEP/MEDEF et AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord (CDN) a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AFEP/MEDEF et AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET EQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾		
	Exercice 2014	Exercice 2015
Bernardo SANCHEZ INCERA , Président depuis le 31 octobre 2014		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 232 593	1 566 639
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	567 000	567 000
TOTAL	1 799 593	2 133 639
Philippe AYMERICH , Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	743 539 ⁽³⁾	747 635
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	0
TOTAL	743 539 ⁽³⁾	747 635
Philippe AMESTOY , Directeur Général Délégué depuis le 1 ^{er} janvier 2015		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		357 977
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	-	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	0
TOTAL	-	357 977

Montants en euros.

⁽¹⁾ Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice. Ces montants sont exprimés sur une base brute avant impôt.

⁽²⁾ Ce dispositif est détaillé dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants du Document de référence de la Société Générale aux pages 90 et suivantes.

⁽³⁾ Ce montant intègre une correction prise en compte cette année.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾				
	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Bernardo SANCHEZ INCERA , Président				
<i>(Ces rémunérations ne sont pas facturées au Crédit du Nord à l'exception des jetons de présence versés au titre du mandat exercé au CDN)</i>				
- rémunération fixe	733 338	733 338	800 000	800 000
- rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	110 953	98 926	63 186	151 984
- rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	752 639	395 706	513 722	607 936
- rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- jetons de présence	12 991	0	35 740	0
- avantages en nature ⁽³⁾	4 623	4 623	6 719	6 719
TOTAL	1 614 544	1 232 593	1 419 367	1 566 639
Philippe AYMERICH , Directeur Général				
- rémunération fixe	220 008	220 008	220 008	220 008
- prime fixe annuelle	20 000	20 000	20 000	20 000
- rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	132 000	129 800 ⁽⁴⁾	129 800	129 600
- rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	360 195	369 200 ⁽⁴⁾	614 211	368 400
- rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle ⁽⁵⁾	-	-	5 336	5 336
- avantages en nature ⁽³⁾	4 531	4 531	4 291	4 291
TOTAL	736 734	743 539 ⁽⁴⁾	993 646	747 635
Philippe AMESTOY , Directeur Général Délégué				
- rémunération fixe	-	-	155 000	155 000
- prime fixe annuelle	-	-	-	-
- rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	-	-	51 000	55 500
- rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	-	-	17 237	129 500
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	0	0
- jetons de présence	-	-	0	0
- avantages en nature ⁽⁶⁾	-	-	17 977	17 977
TOTAL	-	-	241 214	357 977

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont précisés dans le chapitre consacré à la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux (Société Générale et Crédit du Nord).

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(4) Ce montant intègre une correction prise en compte cette année.

(5) Ce montant correspond au versement d'une prime liée à l'attribution d'une médaille du travail.

(6) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction et d'un logement.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX		
Membres du conseil qui perçoivent des jetons de présence (6 K€ brut par an par administrateur + 1 K€ pour les membres du Comité des Risques)	Jetons de présence versés au titre de 2014 et payés en 2015 ⁽¹⁾	Jetons de présence versés au titre de 2015 et payés en 2016 ⁽¹⁾
Jean-François SAMMARCELLI	3 810	3 333,75
Bernardo SANCHEZ INCERA	1 524	3 810
Didier ALIX ⁽²⁾	4 445	4 445
Sophie-Ségolène BENHAMOU ⁽³⁾	1 905	4 127,50
Christophe BONDUELLE	2 286	1 428,75
Séverin CABANNES	2 667	3 333,75
Thierry DIGOUTTE ⁽⁴⁾	6 000 ⁽⁶⁾	4 140 ⁽⁶⁾
Bruno FLICHY	3 429	3 333,75
Marie-Chantal JACQUOT ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	6 000 ⁽⁶⁾	3 506,25 ⁽⁶⁾
Thierry MULLIEZ	2 286	3 333,75
Annie PRIGENT ⁽⁴⁾	5 400 ⁽⁷⁾	4 233 ⁽⁷⁾
TOTAL	40 514	39 025,50

(1) Montants nets versés aux personnes physiques après déduction du prélèvement obligatoire de 21 % et des prélèvements sociaux (application du régime fiscal issue de la Loi de finances).

(2) Egalement membre du Comité des Risques.

(3) Nommée membre du Comité des Risques au Conseil d'Administration de mai 2015.

(4) Administrateur représentant les salariés.

(5) Mandat échu à novembre 2015, ne s'est pas représentée.

(6) Montant brut versé au syndicat CFDT du Crédit du Nord en 2015 et net de fiscalité en 2016.

(7) Montant brut versé au syndicat SNB du Crédit du Nord en 2015 et net de fiscalité en 2016.

En 2015, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions dont la durée moyenne a été de trois heures. Le taux d'assiduité des administrateurs reste important, dépassant les 80 %, démontrant ainsi leur implication dans leur rôle d'administrateur.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2015.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option au cours de l'exercice 2015.

Tableau 6

ACTIONS SOCIETE GENERALE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Le Conseil d'administration de Société Générale n'a pas attribué d'actions Société Générale au cours de l'exercice 2015.

Tableau 7

ACTIONS SOCIETE GENERALE REÇUES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Date d'attribution	Nombre d'actions reçues durant l'exercice
Bernardo SANCHEZ INCERA	14/03/2013	3 750
	13/03/2014	5 266
Philippe AYMERICH	N/A	N/A
Philippe AMESTOY	14/03/2013	612

⁽¹⁾ Au titre des rémunérations variables annuelles différées attribuées en 2013 et 2014 au titre des exercices 2012 et 2013 (Actions issues d'un programme de rachats).

**EQUIVALENTS ACTIONS SOCIETE GENERALE REÇUES DURANT L'EXERCICE
POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

	Date d'attribution	Nombre d'équivalents actions acquises durant l'exercice	Montant versé (en EUR)
Bernardo SANCHEZ INCERA ⁽¹⁾	02/05/2012	25 000	1 044 650

⁽¹⁾ Première échéance de l'intéressement à long terme attribué par le Conseil d'administration du 2 mai 2012 sous forme d'équivalents actions dont l'acquisition était intégralement conditionnée à la performance relative de l'action Société Générale par rapport à ses pairs. La performance boursière évaluée début 2014 a placé Société Générale au 1^{er} rang de l'échantillon.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE			
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ⁽¹⁾			
Date du Conseil d'Administration	09/03/2010	09/03/2009	21/03/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552 ⁽⁸⁾	2 328 128
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux			
Mandataire 1 : Bernardo SANCHEZ INCERA ⁽³⁾	0	0	0
Mandataire 2: Philippe AYMERICH ⁽⁴⁾	14 215	11 382	10 434
Mandataire 3: Philippe AMESTOY ⁽⁵⁾	2 764	4 337	3 121
Point de départ d'exercice des options	09/03/2014	31/03/2012	21/03/2011
Date d'expiration	08/03/2017	08/03/2016	20/03/2015
Prix de souscription ou d'achat (en euros) ⁽⁶⁾	41,20	23,18	63,60
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 %	27 %	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2015	21 243	266 942	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	656 899	912 898	2 328 128
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	321 858	164 712	0
Dilution potentielle de capital ⁽⁷⁾	0,04 %	0,02 %	0,00 %

(1) Les charges de personnel générés par ces plans d'option sont présentées en p.351 du Document de référence de Société Générale (note 5-3).

(2) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(3) Nommé mandataire social le 28 mai 2014.

(4) Nommé mandataire social le 11 janvier 2012.

(5) Mandataire social depuis le 1^{er} janvier 2015.

(6) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration de Société Générale.

(7) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(8) Dont 320 000 options attribuées initialement aux Dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe Société Générale qui y ont renoncé.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS		
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé*	0	0
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	12 023	45,34

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2015.

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE						
INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE						
Date d'Assemblée SG	20/05/2014	22/05/2012	22/05/2012	25/05/2010	25/05/2010	25/05/2010
Date du Conseil d'Administration SG	12/03/2015	13/03/2014	14/03/2013	02/03/2012	07/03/2011	02/11/2010
Nombre total d'actions attribuées	1 233 505	1 010 775	1 846 313	2 975 763	2 351 605	5 283 520 ⁽⁶⁾
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux ⁽³⁾						
Mandataire 1 : Bernardo SANCHEZ INCERA	-	-	-	-	19 225 ⁽²⁾	-
Mandataire 2 : Philippe AYMERICH	-	-	-	-	3 162 ⁽²⁾	40
Mandataire 3 : Philippe AMESTOY	-	-	612	2 532	1 220 ⁽²⁾	40
Nombre total de bénéficiaires	6 733	6 082	6 338	6 363	5 969	-
Date d'acquisition des actions	31/03/2017 (R)	31/03/2016 (R)	31/03/2015 (R)	31/03/2014 (R)	31/03/2013 (R)	29/03/2013 (R) 31/03/2015 (NR) (1 ^{ère} tranche)
	31/03/2019 (NR)	31/03/2018 (NR)	31/03/2017 (NR)	31/03/2016 (NR)	31/03/2015 (NR)	31/03/2014 (R) 31/03/2016 (NR) (2 ^{ème} tranche)
Date de fin de période de conservation ⁽¹⁾	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	29/03/2015 31/03/2016
Conditions de performance ⁽⁴⁾	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	36,4 pour résidents français	37,8 pour résidents français	26,1 pour résidents français			35,8 pour résidents français
	34,9 pour non-résidents français	38,1 pour non-résidents français	27,1 pour non-résidents français			34,6 pour non-résidents français (1 ^{ère} tranche)
Juste valeur (en EUR) ⁽⁵⁾				21,9	39,9	34,6 pour résidents français 33,2 pour résidents français (2 ^{ème} tranche)
Nombre d'actions acquises au 31/12/2015	148	106	1 201 218	2 211 016	1 811 424	3 090 096
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	17 492	35 595	100 622	180 536	540 181	863 536
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 215 865	975 074	544 473	584 211	0	1 329 888

(1) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.

(2) La condition de performance applicable à cette attribution n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

(3) Pour les Dirigeants mandataire sociaux, voir également les tableaux 6 et 7 du Document de référence 2015.

(4) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le Document de référence de Société Générale au point « Plans d'attribution d'actions aux salariés ».

(5) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est celle dite par arbitrage.

(6) « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » bénéficiant à l'ensemble des salariés du groupe Société Générale soit près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays (cf. p.351 du Document de référence de Société Générale (Actions attribuées en application de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce)).

R = Résidents fiscaux français.

NR = Non résidents fiscaux français.

Tableau 11

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Bernardo SANCHEZ INCERA Président	2014 ⁽⁴⁾	2018		X	X ⁽³⁾				X	X
Philippe AYMERICH Directeur Général	2012	2019 ⁽⁵⁾		X	X ⁽³⁾				X	X
Philippe AMESTOY Directeur Général Délégué	2015	2019 ⁽⁵⁾		X	X				X	X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF: le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux » et en p.94 du Document de référence Société Générale.

(3) Versée par la Société Générale.

(4) Nommé administrateur à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 et Président du Conseil le 31 octobre 2014.

(5) Echéance Assemblée Générale 2019 qui approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe aux comptes annuels.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les

engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte du Groupe Crédit du Nord, et ces informations incluent les rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein du Crédit du Nord.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 255-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 255-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à

l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Société Générale, actionnaire de votre société

a) Nature et objet

Mutualisation des infrastructures informatiques.

Modalités

Dans le cadre de la recherche de synergies au sein du Groupe Société Générale, un accord de sous-traitance à un service de Société Générale (GTS) a été élaboré au cours du premier semestre 2009 et mis en place le 1^{er} août 2009. Cette sous-traitance porte sur le déploiement, la production et la maintenance des services d'infrastructures techniques en matière informatique, et a fait l'objet d'une facturation à l'euro l'euro des charges encourues par GTS depuis 2009. Votre Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 a autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

La facturation des prestations effectuées au cours de l'exercice 2015 s'élève à 48 401 K€ hors taxes.

b) Nature et objet

Système d'information commun à la banque de détail France du Groupe Société Générale.

Modalités

Pour répondre à une logique d'amélioration de service lié aux besoins informatiques des différents métiers des Banques de détail du Groupe Société Générale, Société Générale et votre société avaient souhaité mettre en place un système d'information commun au travers du programme Convergence. Le choix de construire ce système d'information avec les actifs de chacune des enseignes de la Banque de détail en France du Groupe Société Générale induisait la mise en place d'une organisation commune, la Direction des Systèmes d'Information, Organisation et Processus (SIOP), logée au sein de Société Générale. SIOP avait pour ambition de sécuriser le fonctionnement du système informatique et d'optimiser les synergies attendues, avec pour objectif de réduire la part du PNB consacrée au poste informatique.

Fin 2014, devant les difficultés de développer un système d'information unique et d'un commun accord, Société Générale et votre société ont mis fin au programme Convergence.

SIOP, renommé ITIM en 2015, continue néanmoins et continuera de développer les systèmes d'information de la Banque de Détail de Société Générale et de votre société, mais de façon séparée.

Votre Conseil d'Administration du 6 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre du programme Convergence et à la mutualisation des équipes au sein de SIOP, avec la signature :

- d'un contrat (lettre d'intention et convention de fonctionnement) qui précise les conditions générales juridiques, administratives et financières dans lesquelles SIOP, devenu depuis ITIM, fournit des

services à ses clients ainsi que la mise en application du contrat, son périmètre et sa gouvernance ; la lettre d'intention a été suivie de la signature d'un contrat cadre de prestations et d'un contrat d'application en date du 9 mars 2012 ;

- d'un contrat de cession qui précise, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat précité, les modalités de transfert et de cession des droits, devoirs et obligations de votre société à SIOP, portant notamment sur la cession de certains actifs (biens immatériels notamment) à leur valeur réelle. Un protocole de cession de droits de propriété intellectuelle a été signé le 10 novembre 2011.

Depuis 2014, aucun lot n'a été cédé par votre société à Société Générale. Compte tenu de l'arrêt du programme Convergence, le programme de cession de lots a pris fin, et aucun nouveau lot ne sera cédé.

Au titre de l'exercice 2015, la facturation des prestations effectuées dans le cadre du contrat de service signé entre ITIM (ex-SIOP) et votre société s'élève à 80 078 K€ hors taxes.

c) Nature et objet

Mutualisation des activités de back office de paiement.

Modalités

Dans le cadre du projet de mutualisation des back office de paiement avec Société Générale (GTPS), trois plateformes ont été créées pour l'ensemble des réseaux France situées à Paris pour les chèques, les flux et la monétique, à Schiltigheim (Bas-Rhin) pour la monétique et à Lille pour les flux.

Ce projet est lié aux obligations réglementaires propres au Groupe Société Générale, classé établissement systémique, qui doit donc mettre en œuvre un dispositif particulièrement résilient en matière de paiement.

Dans un premier temps, les équipes de votre société seront placées sous une autorité unique puis une réorganisation progressive se mettra en place, au rythme notamment des départs en retraite.

Votre Conseil d'Administration du 28 mai 2014 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, soit la signature :

- d'un contrat cadre, signé le 1^{er} juillet 2014, qui définit les conditions générales dans lesquelles des équipes

de Société Générale réaliseront le traitement des activités « moyens de paiement » du Groupe Crédit du Nord ;

- de contrats d'application, signés le 11 juillet 2014, qui détaillent les prestations réalisées par Société Générale pour le compte du Groupe Crédit du Nord.

La facturation des prestations effectuées au cours de l'exercice 2015 s'élève à 11 442 K€.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

Projet de Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2015 et le compte de résultat de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 387 995 000,00 euros ».

Deuxième résolution

Approbation des comptes individuels Quitus aux Administrateurs

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2015 et le compte de résultats de l'exercice 2015. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 362 622 802,67 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice ».

Troisième résolution

Affectation du résultat

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 362 622 802,67 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 545 879,58 euros, forme un total distribuable de 363 168 682,25 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 278 207 265,00 euros. Le dividende par action s'élève à 2,50 euros ;
- dotation d'une somme de 84 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 961 417,25 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 1 255 000 000,00 euros à 1 339 000 000,00 euros. Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2014 : 2,20 euros par action
- exercice 2013 : 3,70 euros par action
- exercice 2012 : 2,00 euros par action

Quatrième résolution

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.»

Cinquième résolution**Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier**

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 6 556 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article. »

Sixième résolution**Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide, de renouveler le mandat de M. Didier ALIX en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019. »

Septième résolution**Nomination d'un Administrateur**

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide, de nommer Mme XXXX en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019. »

Huitième résolution**Ajustement de l'enveloppe de jetons de présence**

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle maximale de 136 000 euros et ce jusqu'à nouvelle décision. »

Neuvième résolution**Pouvoirs**

« Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent. »

Les informations complémentaires

4

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord _____	208
Renseignements concernant l'activité _____	211
Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) _____	213
Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion _____	243
Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes _____	245
Tables de concordance _____	246

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Dénomination sociale

Crédit du Nord

Adresse siège social et téléphone

Adresse : 28, place Rihour – 59000 Lille

Téléphone : 01 40 22 40 22

Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

Code APE

6419 Z

LEI (Legal Entity Identifier)

54930076YK05VWH25M52

Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de Société Anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;

- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L.321-1 et 321-2 du Code Monétaire et Financier ;

- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social

Le capital social est fixé à 890 263 248 euros. Il est divisé en 111 282 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général / Vie Sociale de la Banque sis au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation des résultats (article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblée Générale (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Plan d'intéressement et de participation

Un accord de Participation est en vigueur au Crédit du Nord. La formule légale est appliquée pour la détermination de l'enveloppe de participation. Sa répartition est proportionnelle aux salaires perçus, les salaires étant pris en compte dans la limite de 1,5 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS).

Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 14 juin 2013 et porte sur les exercices 2013 à 2015 inclus. Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 8,75 % du résultat d'exploitation du Crédit du Nord, corrigé de certains paramètres. La répartition de l'intéressement est effectuée :

- à hauteur de 50 % de l'enveloppe, avec application d'un plancher de 5 millions d'euros, proportionnellement à la durée de présence au cours de l'exercice ;
- à hauteur de 50 % proportionnellement à la rémunération brute imposable de l'exercice, prime de performance exclue.

Pour l'exercice 2015, le montant de la prime globale d'intéressement est plafonnée à 9 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Par ailleurs, le cumul des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation est plafonné à 12 % des rémunérations brutes fiscales.

En cas de dépassement, le montant de la prime d'intéressement sera réduit de la fraction excédentaire, sans pour autant pouvoir être ramené à moins de 6,5% des rémunérations brutes fiscales.

Les sommes provenant de l'intéressement et de la participation versées sur le Plan d'Epargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet, selon le cas, d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Evolution du capital

	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'actions	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248
Nombre maximal d'actions à créer*	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906
Capital potentiel (en euros)	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248

* Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015

Société Générale	100 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

Droit de vote double

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Aucune modification.

Dividendes

- Un dividende de 2,00 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2011.
- Un dividende de 2,00 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2012.
- Un dividende de 3,70 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2013.
- Un dividende de 2,20 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2014.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 de distribuer un dividende de 2,50 euros par action au titre de l'exercice 2015.

Marchés titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'ACPR et de l'AMF. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

A la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol / fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur rencontre et mettant en jeu leur responsabilité.

5. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

**Les risques couverts en propre
par le Crédit du Nord****Assurance des immeubles et de leur contenu**

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 80 000 000 euros.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats. Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale)

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport de gestion, des informations « sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité » a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 (« l'Article 225 ») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale. Ces dispositions, ont modifié l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce tel qu'il résultait de l'article 116 de la loi NRE de 2001.

Parmi les huit banques du Groupe Crédit du Nord, seules les cinq banques soulignées ont l'obligation légale de publier ces informations (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit et Crédit du Nord). Depuis 2014, compte-tenu de l'organisation, du mode de fonctionnement et du mode de gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la décision a été prise de regrouper ces informations dans un rapport unique.

Crédit du Nord, détenteur d'un réseau d'agences mais aussi holding du Groupe Crédit du Nord met à disposition de ses filiales, un certain nombre de services centraux pourvoyeurs de la stratégie (Direction Marketing, Direction Centrale des Risques, Secrétariat Général, Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Inspection Générale, Direction de la Communication,...). Les instructions internes du Groupe Crédit du Nord (encyclopédies) s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs, elles sont disponibles dans une base documentaire (Biblioged) et accessibles à tous les collaborateurs. Ces instructions reprennent et développent les Directives et Instructions du Groupe Société Générale.

Les informations présentées dans ce rapport portent sur les 42 thématiques du décret d'application du 24 avril 2012. Elles sont élaborées sur la base de contributions d'un réseau interne de correspondants, en cohérence avec le protocole de reporting RSE et son outil dédié « Planethic Reporting^(*) » qui permet la collecte normalisée des indicateurs. L'ensemble s'effectue sous la coordination du Secrétariat Général du Crédit du Nord. Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est revu et optimisé chaque année avec l'ensemble des entités RSE du Groupe Société Générale.

Les entités (Immeubles Centraux, Régions et Banques Régionales) qui reportent dans « Planethic Reporting » représentent 98,39 % du PNB consolidé du Groupe Crédit du Nord.

(*) « Planethic Reporting » est un outil du Groupe Société Générale, il est renseigné majoritairement en décembre à partir de données chiffrées ou qualitatives calculées soit sur 12 mois glissants pour les données environnementales, soit sur l'année calendaire pour les données sociales, mécénat et métiers.

INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

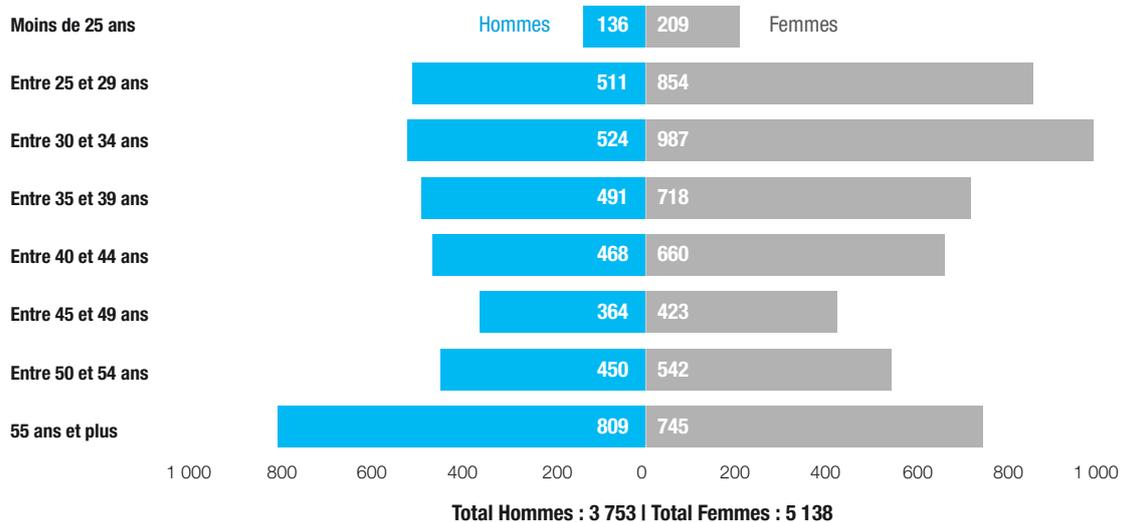
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectif du Groupe Crédit du Nord au 31 décembre 2015 : 8 891 (versus 9 033 en 2014) salariés (CDI, CDD actifs ou en CLD).

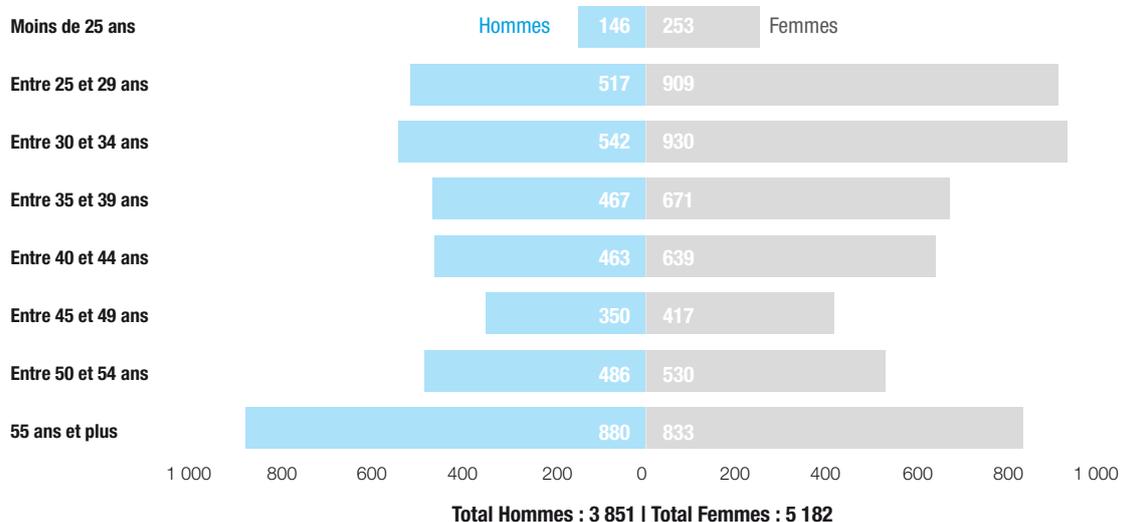
La moyenne d'âge des collaborateurs dans le Groupe Crédit du Nord s'établit à 41 ans (42 pour les hommes et 40 pour les femmes), répartis comme suit :

Groupe Crédit du Nord

2015

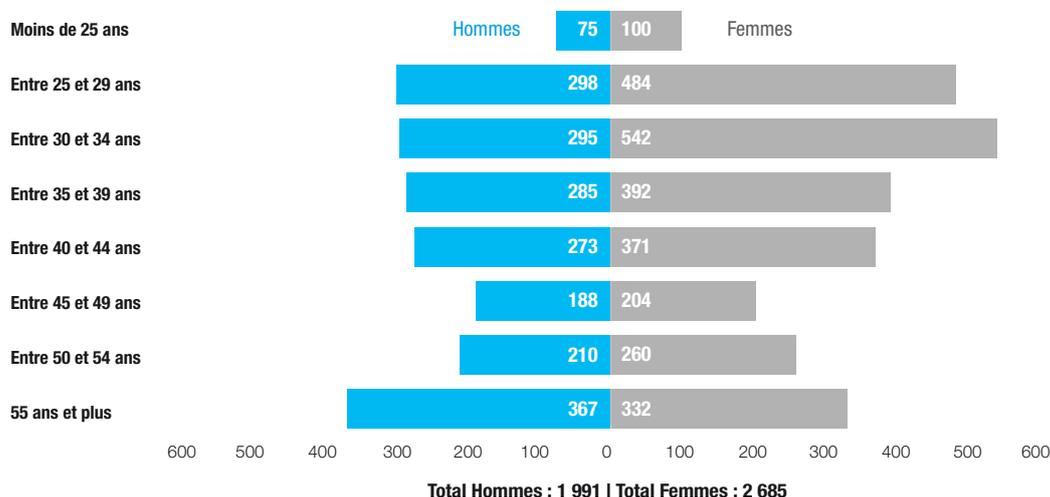


2014

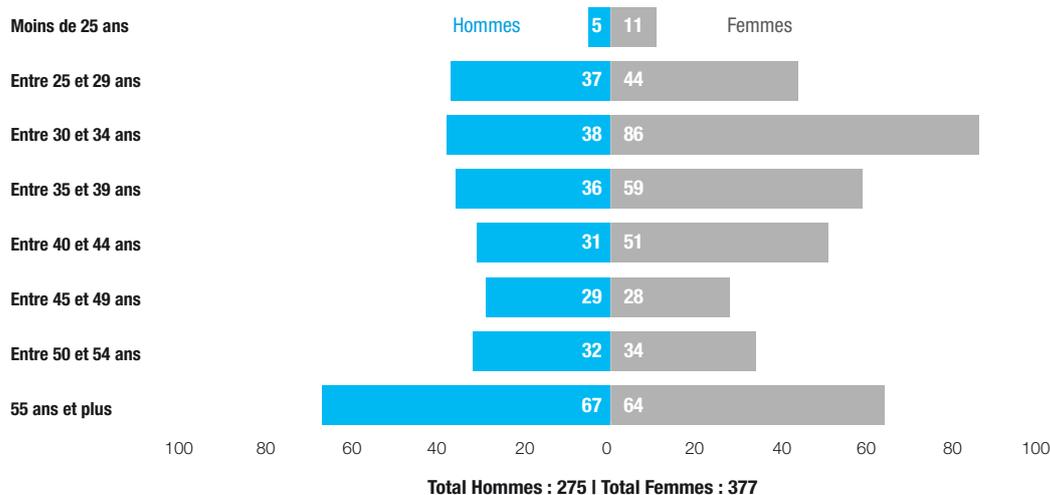


Répartition des hommes et des femmes par tranches d'âge et par banque :

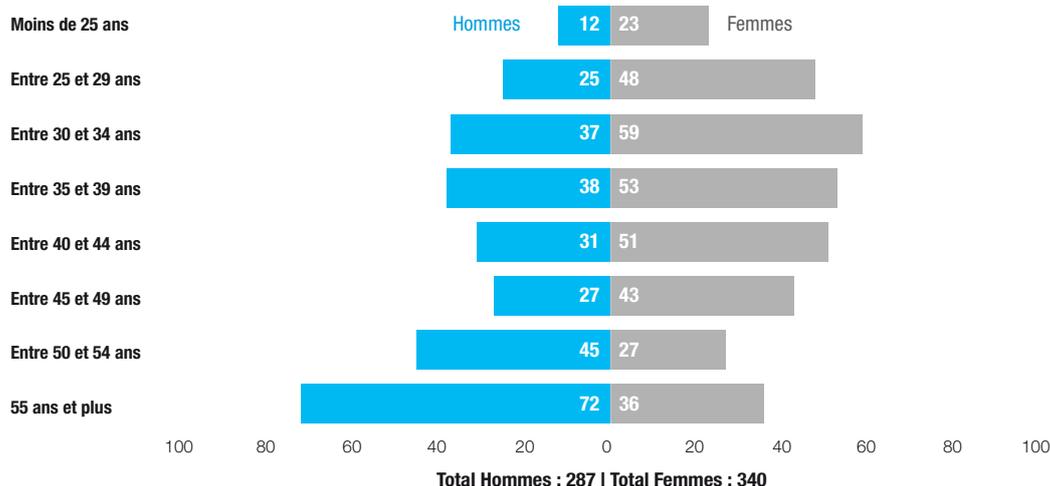
Crédit du Nord



Banque Courtois



Banque Rhône-Alpes



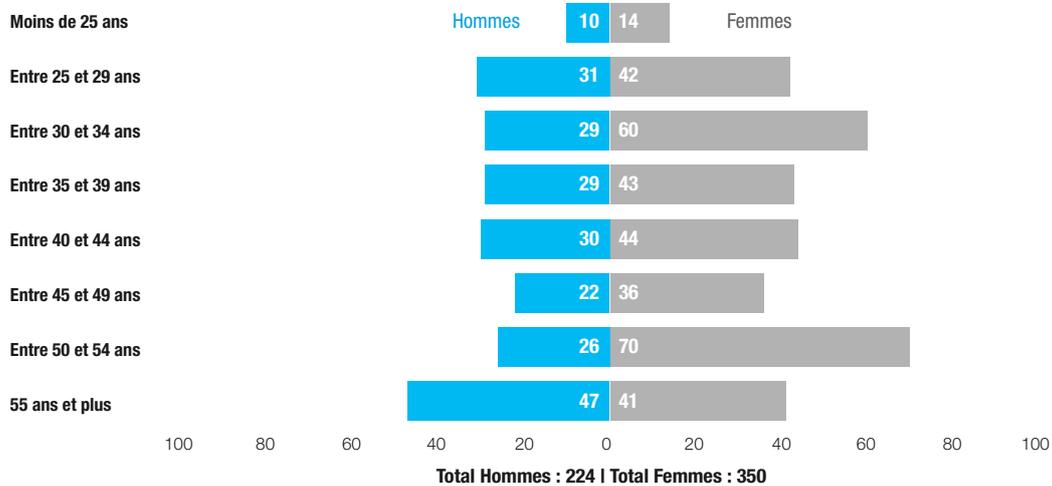
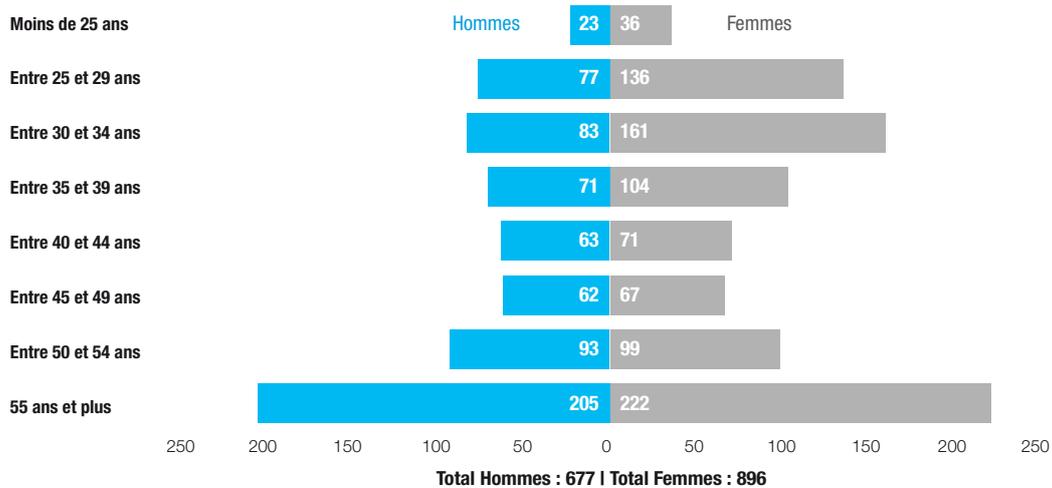
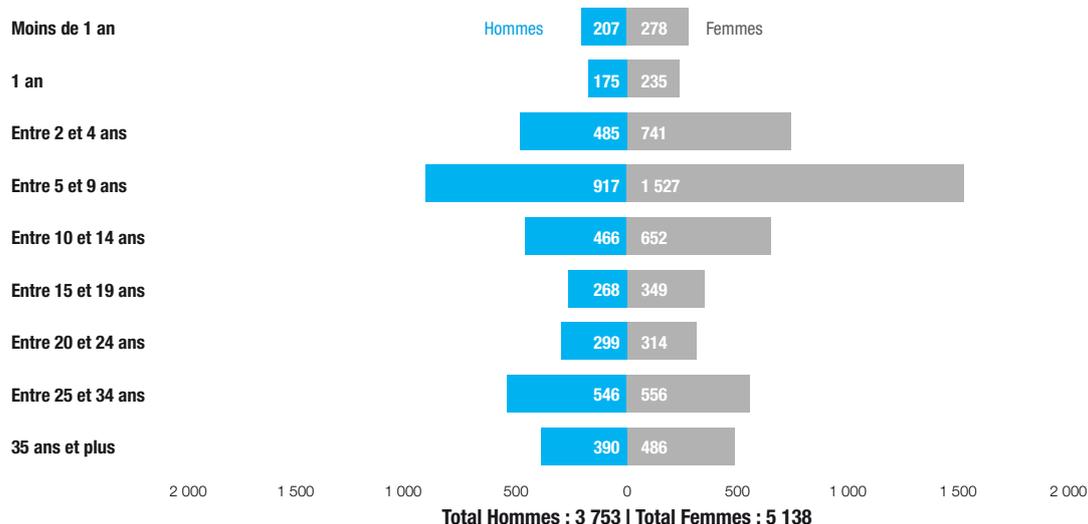
Banque Tarneaud**Société Marseillaise de Crédit**

Tableau des effectifs et de la moyenne d'âge des collaborateurs par banque :

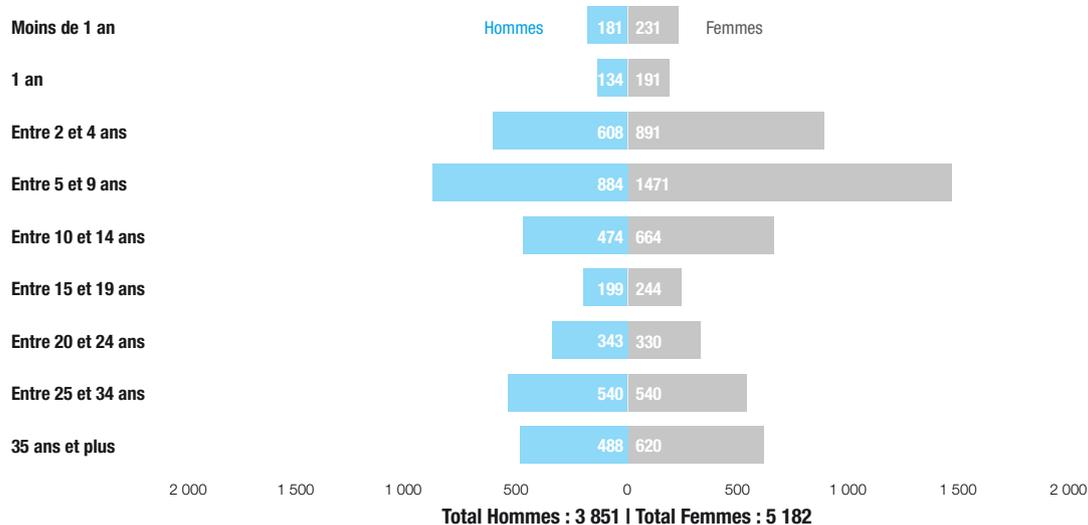
	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
		Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	
Effectif Femmes	5 182	2 685	377	205	198	87	340	350	896	5 138
Effectif Hommes	3 851	1 991	275	100	129	70	287	224	677	3 753
Effectif Total	9 033	4 676	652	305	327	157	627	574	1 573	8 891
Moyenne d'âge Femmes	40	39	41	36	41	39	39	42	42	40
Moyenne d'âge Hommes	43	41	43	41	42	44	44	42	45	42
Moyenne d'âge Globale	41	40	42	38	42	41	42	42	43	41

En 2015, l'ancienneté moyenne des collaborateurs dans le Groupe Crédit du Nord est de 14 ans (15 pour les hommes et 13 pour les femmes), répartie comme suit :

2015



2014



Ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord par banque :

	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
		Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tameaud	Société Marseillaise de Crédit	
Moyenne Femme	14	13	13	10	16	12	12	14	17	13
Moyenne Homme	16	14	16	12	16	15	16	14	18	15
Moyenne Globale	15	13	14	10	16	13	14	14	17	14

Pour la répartition par zone géographique, voir le chapitre « En matière d'emploi et de développement régional ».

Les embauches et les licenciements

Les différentes banques du Groupe Crédit du Nord maintiennent un rythme d'embauche important afin de répondre aux départs naturels.

Ces embauches, essentiellement sous forme de Contrats à Durée Indéterminée, concernent principalement les métiers exercés dans le réseau d'exploitation.

L'essentiel des départs du Groupe Crédit du Nord s'explique par la démographie, le taux de démission restant inférieur à 3 %.

	2014	2015									Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit		
Recrutements											
Nombre total de recrutement	987	478	79	35	57	10	72	99	197	1 027	
dont CDI	623	311	36	23	32	7	53	55	83	600	
<i>CDI Femmes</i>	341	167	21	18	18	5	33	24	43	329	
<i>CDI Hommes</i>	282	144	15	5	14	2	20	31	40	271	
dont CDD	364	167	43	12	25	3	19	44	114	427	
<i>CDD Femmes</i>	252	110	29	10	21	3	16	25	74	288	
<i>CDD Hommes</i>	112	57	14	2	4	0	3	19	40	139	

	2014	2015									Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit		
Départs											
Nombre total de départ	1 237	599	79	41	62	13	72	99	202	1 167	
dont départs en retraite et préretraite de CDI	410	193	25	8	7	7	18	18	62	338	
dont départs en retraite et préretraite de CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont démissions de CDI	254	160	18	13	18	2	23	36	21	291	
<i>dont démissions⁽¹⁾</i>	164	117	13	12	15	2	21	31	18	229	
<i>dont démissions intra-groupe⁽²⁾</i>	54	14	4		3		2	5	3	31	
<i>dont démission convention tripartite⁽²⁾</i>	36	29	1	1						31	
dont démissions de CDD ⁽¹⁾	N/A	7	1		1			1	1	11	
dont licenciements de CDI ⁽³⁾	71	53	4	2	4	2	7	6	13	91	
dont licenciements de CDD ⁽³⁾	N/A	4	0	0	0	0	0	0	1	5	
dont décès de CDI	11	9	0	0	0	0	0	0	2	11	
dont décès de CDD	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont départs pour autres motifs CDI	116	19	7	5	6	1	12	7	17	74	
dont départs pour autres motifs CDD (fin de contrat)	371	154	24	13	26	1	12	31	85	346	

(1) y.c fin période essai à l'initiative du salarié.

(2) Les accords tripartites (Accord pour départ dans le Groupe Société Générale) ou accord pour départ dans une filiale du Groupe Crédit du Nord sont comptabilisés dans les démissions.

(3) y.c fin période essai à l'initiative de l'employeur.

Les rémunérations et leur évolution

Quel que soit le métier qu'exercent les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord, la rémunération est composée d'une partie fixe et d'une part variable. Elle est appréciée chaque année à l'occasion des collèges de rémunérations en s'appuyant notamment sur le processus d'évaluation annuel de la performance professionnelle.

Un budget spécifique est consacré chaque année à la résorption des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de chacune des banques du Groupe Crédit du Nord. Le contexte actuel se caractérise par un fort renouvellement et la féminisation de ses effectifs.

Chaque banque du Groupe Crédit du Nord est couverte par un accord d'Intéressement et un accord de Participation.

L'évaluation annuelle marque la volonté forte du Groupe Crédit du Nord d'accompagner chacun de ses collaborateurs dans sa carrière et dans le développement de ses compétences. Elle affirme aussi la détermination du Groupe Crédit du Nord à mener une politique de gestion des compétences et de valorisation des talents des hommes et des femmes pour répondre aux défis de l'avenir.

Un Entretien d'appréciation de la Performance et du Développement Individuel (EPDI) est mené chaque année et concerne l'ensemble des collaborateurs en CDI.

Cet entretien en face à face permet au manager et au collaborateur d'échanger sur les réalisations de l'année, sur la performance du collaborateur, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration. Il permet également de faire un point régulier sur les besoins de formation ainsi que sur les souhaits du collaborateur en matière de mobilité (géographique et/ou fonctionnelle).

Depuis décembre 2015, le support d'EPDI a été enrichi des valeurs du « Leadership model ». Ainsi, tous les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord ont eu la

possibilité cette année d'échanger en face à face avec leur manager sur les valeurs de responsabilité, d'engagement, d'innovation et d'esprit d'équipe.

L'ensemble des collaborateurs est par ailleurs rencontré tous les 18-24 mois par les équipes RH dans le cadre d'un Entretien Professionnel. Ce rendez-vous RH est l'occasion d'évoquer de façon approfondie les motivations, les besoins en formation ainsi que les perspectives d'évolution des collaborateurs.

Le Groupe Crédit du Nord s'attache également à identifier et fidéliser les talents. A cet effet, il conduit depuis plusieurs années une démarche d'examen systématique des compétences de ses collaborateurs au travers des Comités de carrière qui associent les visions RH et managériales afin de définir d'éventuels axes de suivi et d'accompagnement de cette population (coaching, évolution fonctionnelle, formation spécifique, 360,...). Un membre du Comité de direction de la DRH Groupe Crédit du Nord est spécialement dédié au suivi et à la fidélisation de ces collaborateurs.

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Depuis 2000, chaque banque du Groupe Crédit du Nord dispose de son propre accord relatif à la Réduction du Temps de Travail (RTT) et à son aménagement, prévoyant une durée annualisée du temps de travail.

Les 2 cycles principaux de 39 heures hebdomadaires et 37h30 hebdomadaires répondant aux principales organisations de travail aux sièges et en agences (notamment pour les agences ouvertes du mardi au samedi midi) ont été complétés au Crédit du Nord par un cycle de travail de 36h sur 4 jours. Un accord a également été signé avec les Organisations Syndicales sur le travail par relais et par roulement.

Les autres banques du Groupe étudient la pertinence de mettre en place ce troisième cycle de travail.

	2014	2015								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	Total Groupe Crédit du Nord
Part des salariés à temps partiel	9,10 %	9,30 %	6,10 %	9,10 %	11,00 %	8,90 %	10,70 %	7,50 %	6,90 %	8,80 %

Absentéisme (données Groupe Crédit du Nord)

Le taux d'absentéisme dans le Groupe Crédit du Nord reflète la composition de la population des collaborateurs : pratiquement 1/3 des jours d'absences sont liés à des congés maternité.

Absentéisme (calcul en jour calendaire)	2014	2015								
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	Total Groupe Crédit du Nord
Nombre de jours d'absence rémunérée	247 687	127 782	13 353	7 084	7 801	1 491	17 171	13 401	49 914	237 997
<i>dont jours d'absence rémunérée pour maladie</i>	160 983	81 012	7 574	3 291	5 001	859	10 037	7 295	37 404	152 473
<i>dont jours d'absence rémunérée pour maternité</i>	75 163	40 992	4 533	3 518	2 462	490	6 300	5 173	10 228	73 696
<i>dont jours d'absence rémunérée pour autres motifs</i>	11 541	5 778	1 246	275	338	142	834	933	2 282	11 828
Nombre total de jours payés	3 238 907	1 682 647	233 893	111 418	117 827	58 004	223 038	205 881	550 069	3 182 775
Taux d'absentéisme rémunéré	7,6	7,6	5,7	6,4	6,6	2,6	7,7	6,5	9,1	7,5

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel

Dans chaque banque du Groupe Crédit du Nord le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau du Groupe Crédit du Nord, de chacune des banques qui le composent, voire d'un établissement, et prendre diverses formes, du simple partage d'information à la consultation ou à la négociation en vue de conclure un accord.

Parmi les huit banques du Groupe Crédit du Nord, le Crédit du Nord, la Société Marseillaise de Crédit, les Banques Tarneaud, Rhône-Alpes et Laydernier ont des représentants salariés élus qui siègent à leur Conseil.

Les Instances Représentatives du Personnel se déclinent comme suit :

- la représentation syndicale est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux nationaux ou centraux ont le monopole en matière de négociation collective ;
- les Comités d'Etablissement Régionaux, le Comité Central d'Entreprise du Crédit du Nord ou le Comité d'Entreprise des Banques Régionales sont des instances consultatives pour tout ce qui concerne la marche générale des établissements et de l'entreprise concerné. Ils assurent également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel ;
- les délégués du personnel présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs ;
- le ou les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de chaque banque du Groupe Crédit du Nord a/ont pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller au respect des lois et règlements.

Chaque Banque Régionale du Groupe Crédit du Nord a signé de nombreux accords collectifs, notamment :

	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2014	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2012 ^(*)
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Renouvellement en 2010 ^(*)	-	Accord en 2010	-	-	-	-	-
Emploi et insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2015	-	-	-	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2013	Premier accord en 2013
Prévention et traitement du stress au travail et des risques psychosociaux	Accord en 2012	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des incivilités	Accord en 2010	Accord en 2013	-	Accord en 2010	-	-	-	-
Participation	Accord de refonte en 2011	Accord en 1997 + avenants	Accord en 1970 + avenants	Accord de refonte en 2012	Accord en 2000	Accord en 1998	Accord de refonte en 2009	Accord en 2001
Intéressement	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2014	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2015	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2015
Mutuelle	Accord en 2005 + avenants	Accord en 2005 + avenants	Accord en 2004	Accord en 2012	Accord en 2008	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2008	Accord en 2012
Droit Syndical et Social	Accord en 2004 + avenants	Accord en 2015	-	-	-	Accord en 1999	Accord en 2000	Accord en 2001 + avenants
Avantages sociaux	Accord en 2000 + avenants	Accord en 2001 + avenants	-	-	-	Accord en 2008 + avenants	Accord en 2001 + avenants	Accord en 2012
Contrat de génération	Plan d'action	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013				
Plan d'épargne entreprise	Accord en 1969 + avenants	Accord en 1998 + avenants	Accord en 2002 + avenants	Accord en 1998 + avenants	Accord en 2000 + avenants	Avenant de refonte en 2009	Avenant de refonte en 2011	Accord en 2011 + avenants
Plan d'épargne retraite collectif	Accord en 2006 + avenant	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2012	Accord en 2007	Accord en 2008	Accord en 2012 + avenant	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2012 + avenants

(*) Liste des accords en cours de renégociation.

Ces nombreux accords témoignent d'un dialogue soutenu, constructif et de négociations fructueuses avec les partenaires sociaux des 8 banques du Groupe Crédit du Nord.

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail, bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe Crédit du Nord a mis en place un dispositif de soutien et d'accompagnement pour ses collaborateurs. Une brochure intitulée « Après une agression », reprend les mesures mises en œuvre en termes de soutien médical, psychologique et juridique. Destinée dans un premier temps aux victimes de hold-up, elle est remise également aux victimes d'incivilités graves.

Pour ce dispositif le Groupe Crédit du Nord a choisi de se faire accompagner par le cabinet PREVENTIS - CENTRE D'INTERVENTION POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL.

En outre, conformément aux dispositions en vigueur, le Groupe Crédit du Nord a désigné depuis 2013 un salarié compétent au titre de la sécurité et un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Les accidents du travail, sont recensés ; leur fréquence, leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles sont suivies et communiquées dans la BDES (Base de Données Economiques et Sociales) ultérieurement.

	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
		Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tameaud	Société Marseillaise de Crédit	
Accidents du travail	114	64	11	0	3	2	3	1	23	107
Accidents de trajet	N/A	0	0	0	0	0	0	1	1	2

Par ailleurs, il existe des accords en faveur de la santé, de la sécurité et du bien être au travail. Ces accords traitent notamment des sujets suivants :

- le stress ;
- les incivilités dans le cadre de relations commerciales ;
- les agressions / la sécurité des agences bancaires.

Ces accords sont accompagnés de distribution des plaquettes de l'AFB (Association Française des Banques) comme par exemple « Agir ensemble face aux incivilités », « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail ».

Ces accords couvrent les agressions physiques d'une part et les agressions verbales ou écrites d'autre part

Le Comité de direction du Crédit du Nord a validé, le 23 mars 2010, un process commun à l'ensemble des 8 banques du Groupe Crédit du Nord.

Ce process reprend, en fonction des faits constitutifs de l'incivilité, le traitement commercial et juridique qui est mis en œuvre par les responsables identifiés.

Exemple : pour toute agression physique sur la personne du salarié (coups, blessures,...), la dénonciation immédiate de la relation commerciale est réalisée (en Région sous signature du Directeur de la Région ou du Directeur Délégué, en Filiale sous signature du Président du Directoire ou du Directeur du réseau).

Aucune exception n'est admise. Par ailleurs, un dépôt de plainte auprès des services de gendarmerie ou de police voire directement auprès du Procureur de la République est réalisé par le salarié (sauf si refus de celui-ci) accompagné du Directeur de Groupe si possible ou du Directeur de l'Agence. Le collaborateur est en outre assisté juridiquement dans sa démarche.

En 2015, le Crédit du Nord a doté de défibrillateurs, l'ensemble de ses centres d'affaires et de ses sites de plus de 10 collaborateurs. Il a également augmenté le nombre de défibrillateurs dans les immeubles centraux. Le déploiement de ce matériel a bien entendu été accompagné d'une formation.

Enfin, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord ont veillé à mettre en conformité leurs contrats Mutuelle et Prévoyance avec les exigences de contrats dits « responsables ».

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Depuis de nombreuses années, le Groupe Crédit du Nord a mis en place un dispositif différenciant d'accompagnement des collaborateurs pour faciliter d'une part l'intégration des nouveaux embauchés, d'autre part l'évolution

des collaborateurs vers un nouveau métier mais également la montée en compétence des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel via des stages de perfectionnement. Ce dispositif est adapté à l'expérience et aux besoins professionnels de chacun.

Chaque année, en raison notamment des évolutions des outils et des processus, ce dispositif est revu et ajusté de façon à répondre au mieux aux besoins des collaborateurs et aux exigences de l'ensemble des banques du Groupe Crédit du Nord.

Tous les ans, un plan de formation commun, est défini pour répondre aux besoins des marchés et des métiers.

Le plan annuel de formation s'organise autour des principaux axes suivants :

- l'intégration et la formation des nouveaux collaborateurs dans un métier et l'accompagnement des collaborateurs qui changent de métier : cycles métier ;
- la montée en compétence des collaborateurs dans l'exercice de leur métier : stages ;

Par ailleurs, afin d'accompagner la stratégie du Groupe Crédit du Nord, l'accent a été porté en 2015 sur deux formations majeures :

- « Développer l'Excellence relationnelle » au travers de l'offre digitale,
- « Dynamiser la collecte de l'épargne financière ».

Pour ces formations nous avons choisi un format pédagogique innovant au travers d'un MOOC (Massive Open On line Courses).

Le groupe Crédit du Nord s'attache à former des « Banquiers » qui maîtrisent les risques qu'ils s'agissent de risques de contrepartie, de conformité et de risques opérationnels. Un effort de formation important a été fait en 2015 et se poursuivra en 2016 pour renforcer les compétences des collaborateurs sur ces sujets par des formations en présentiel et à distance.

La Direction de la Formation réfléchit régulièrement à l'évolution des méthodes d'apprentissage en mixant le présentiel et le distanciel pour ancrer les savoirs et accroître les savoirs-faire (travail préparatoire, lecture, quiz, eLearning, classes virtuelles,...).

Temps de formation

Temps de Formation	2014	2015									Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit		
Total en nombre de jours (8h)	40 362	18 307	2 418	1 281	1 685	1 081	2 523	3 570	7 905	38 770	
<i>dont jours de formation des femmes</i>	22 406	10 922	1 210	861	895	718	1 307	2 042	3 956	21 911	
<i>dont jours de formation des hommes</i>	17 957	7 385	1 208	420	790	362	1 216	1 528	3 949	16 859	
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	8 826	3 968	657	299	328	156	575	663	1 420	8 066	
<i>dont salariés femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année</i>	5 003	2 318	363	200	191	89	295	394	787	4 637	
<i>dont salariés hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année</i>	3 823	1 650	294	99	137	67	280	269	633	3 429	
Taux des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	97,71 %	69,52 %	84,45 %	78,07 %	80,20 %	86,19 %	77,39 %	94,04 %	75,90 %	74,84 %	
Nombre de jour moyen de formation par personne	4,57	4,61	3,68	4,28	5,14	6,93	4,39	5,39	5,57	4,81	

Le calcul de pourcentage se fait par rapport aux effectifs de l'année. Aux effectifs recensés au 31 décembre, il faut ajouter les salariés ayant quitté l'entreprise en cours d'année, les stagiaires, les alternants, les détachés qui ont également pu suivre une formation.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis 2004, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord sont couvertes par un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle et la mixité entre les femmes et les hommes. L'accord actuel privilégie quatre domaines d'action : l'embauche, la promotion professionnelle, la rémunération et la classification, eux-mêmes assortis d'objectifs chiffrés de progression à étudier sur la durée de l'accord. Une enveloppe budgétaire dédiée à la résorption des écarts de salaire est utilisée depuis 2008.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En 2012, le Crédit du Nord a renouvelé son accord d'entreprise « en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle au Crédit du Nord des personnes en situation de handicap ». Cet accord arrivera à échéance le 31/12/2016.

La mission Handicap du Crédit du Nord est animée par un référent handicap, qui est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs, des différentes directions mais également des interlocuteurs externes. La mission Handicap est relayée au sein de chacune des régions du Crédit du Nord par un spécialiste RH.

Le référent handicap et ses relais en région ont pour mission :

- d'organiser des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et d'information auprès des managers ;

- de veiller au maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap ;
- de mener des actions de recrutement en lien avec les équipes RH concernées ;

En 2015, la Mission Handicap du Crédit du Nord a franchi une étape :

- création d'un logo :

**mission
handiCAP**

Comprendre | Adapter | Pérenniser

- création d'un espace dédié dans le site internet RH ;
- création d'affiches destinées à communiquer en interne ainsi qu'en externe.

Cette étape a été accompagnée d'une campagne de communication interne tant dans les sièges qu'en agence :

- article dans l'intranet Groupe ;
- dans les restaurants d'entreprise :
 - mise en place de sets de table et distribution de cartes à gratter sur le thème du handicap,
 - distribution de flyers d'information,
 - organisation d'un quizz sur le handicap (plus de 600 collaborateurs ont participé) ;
- dans les agences et dans les directions fonctionnelles distribution de jeux sur le thème du handicap.

Les Banques Courtois, Tarneaud, Rhône-Alpes et la Société Marseillaise de Crédit ont également signé un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2015, le taux d'emploi des travailleurs handicapés dans le Groupe Crédit du Nord est le suivant :

Taux d'emploi des travailleurs handicapés. Source DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés)	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
	5,49 %	6,62 %	1,93 %	6,60 %	0,65 %	4,44 %	6,44 %	6,42 %

La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe Crédit du Nord s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel, des candidats à l'embauche ou de ses

clients, partenaires d'affaires et fournisseurs. En matière de recrutement, la méthode des faits significatifs est systématiquement appliquée.

En 2013, toutes les banques du Groupe Crédit du Nord ont ouvert des négociations sur le contrat de génération, lesquelles ont abouti à la signature d'un accord ou d'un plan d'action qui les engage notamment dans trois domaines particuliers :

- l'emploi des collaborateurs de plus de 45 ans ;
- l'insertion des « jeunes » de moins de 26 ans sur le marché du travail ;
- la transmission des savoirs et des compétences.

Chaque banque se fixe notamment, sur la durée du plan d'action ou de l'accord, un objectif de recrutement de collaborateurs « seniors » et de collaborateurs « jeunes », ainsi qu'un objectif de maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 55 ans.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

A l'élimination du travail forcé ou obligatoire

A l'abolition effective du travail des enfants

Pour ces 4 sujets, le Groupe Crédit du Nord, intervenant exclusivement en France métropolitaine et à Monaco, se conforme au droit du travail en vigueur, lequel couvre l'ensemble de ces thèmes. De plus, le Groupe Crédit du Nord applique l'accord signé en juin 2015, par Société Générale et la fédération syndicale internationale UNI Global Union sur les droits humains fondamentaux et la liberté syndicale qui renforce les engagements pris dans le Code de conduite du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe Crédit du Nord est l'héritier du rapprochement de près de 80 établissements régionaux qui, depuis plus de 160 ans, ont agrégé leurs forces et leurs talents. Il est aujourd'hui constitué de 8 Banques Régionales disposant chacune de leur territoire.

Être client d'une banque du Groupe Crédit du Nord, c'est bénéficier des avantages d'une Banque Régionale à taille humaine et de ceux d'un groupe à dimension nationale.

Les 8 banques du Groupe Crédit du Nord bénéficient d'une autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes de leurs clients. Leur stratégie s'articule autour de trois éléments clés :

- être un acteur de référence quant à la qualité de la relation client ;
- développer un haut niveau de professionnalisme individuel et collectif ;
- mettre à la disposition de leurs clients les services et les technologies les plus avancés.

La qualité et la solidité des résultats des Banques Régionales du Groupe Crédit du Nord sont reconnues par la Place et confirmées par la note long terme « A » attribuée par Standard & Poor's à Crédit du Nord (également noté « A » par Fitch), Banque Kolb, Banque Rhône-Alpes et Banque Tarneaud.

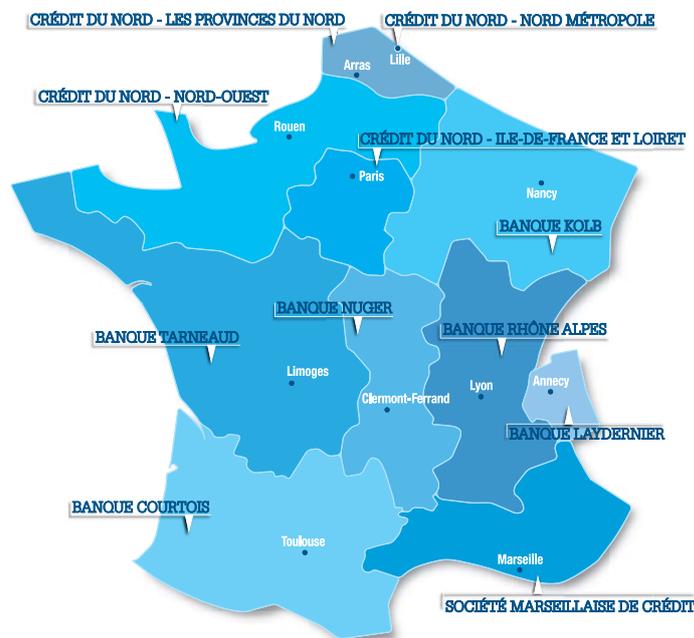
Au cœur de l'économie et des régions, le Groupe Crédit du Nord avec ses activités bancaires et de financements, répond aux besoins de ses clients en s'efforçant de contribuer au progrès social et économique des départements et des régions où il exerce ses activités. Ses points de vente, répartis sur

la majeure partie du territoire, permettent une forte relation de proximité entre les clients et leurs conseillers spécialisés, pour apporter les réponses aux besoins bancaires et financiers privés et professionnels.

La satisfaction de la clientèle et le financement de l'économie demeurent au cœur du modèle des 8 banques du Groupe Crédit du Nord dont la force est l'ancrage régional.

Ce fort ancrage régional permet au Groupe Crédit du Nord de jouer un rôle moteur dans le développement des régions, soit par le biais des Directions Régionales du Crédit du Nord, soit par le biais d'une Banque Régionale. Il fournit des emplois aux économies locales, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne leurs projets. Les administrateurs indépendants qui siègent au conseil des 8 banques sont naturellement des personnalités locales : présidents de CCI, de clubs sportifs, dirigeants de sociétés de renom.

Le Groupe Crédit du Nord



Présence géographique des agences et répartition des effectifs par Régions et Banques Régionales au 31 décembre 2015

Zone géographique	Crédit du Nord					
	Paris	Lille	Arras	Rouen	Aubagne	Monaco
Effectif* Réseau	1297	586	713	814	-	43
Effectif* Direction Centrale	995	222	-	-	6	-
Agence	131	65	83	104	-	1

* Personnes en CDI, CDD et CLD y compris les salariés détachés dans le Groupe Société Générale ou Crédit du Nord.

Zone géographique	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
	Toulouse	Nancy	Annecy	Clermont-Ferrand	Lyon	Limoges	Marseille
Effectif* Réseau	652	305	327	157	627	574	1 573
Agence	83	42	47	24	80	73	166

* Personnes en CDI, CDD et CLD y compris les salariés détachés dans le Groupe Société Générale ou Crédit du Nord.

Sur les populations riveraines ou locales

Depuis plus de 160 ans le Crédit du Nord et ses Banques Régionales développent une stratégie de banque relationnelle fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation sur tous les marchés de la banque de détail en France.

Les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau d'agences sont au service de plus de 2,3 millions de clients répartis sur toute la France :

Fonds de commerce		Particuliers	Professionnels	Entreprises	Institutionnels	Associations
Crédit du Nord	Nord Métropole	216 800	14 817	2 640	439	3 832
	Les Provinces du Nord	292 600	19 846	2 380	419	3 428
	Nord-Ouest	266 600	24 163	4 870	611	6 015
	Ile-de-France et Loiret + DRE	270 400	34 284	7 790	1 292	10 487
Banque Courtois		167 000	21 943	3 430	461	5 646
Banque Kolb		68 300	7 997	3 650	175	1 687
Banque Laydernier		92 100	10 897	1 520	245	2 192
Banque Nuger		32 000	5 406	1 070	71	1 416
Banque Rhône Alpes		148 600	19 258	4 550	360	3 704
Banque Tarneaud		136 500	15 521	4 180	377	3 424
Société Marseillaise de Crédit + Monaco		359 900	47 505	8 750	600	10 852
Total Groupe Crédit du Nord		2 050 800	221 637	44 830	5 050	52 683

Le Groupe Crédit du Nord s'attache :

- à signer des partenariats qui lui permettent d'accompagner le développement de ses clients, en ayant une meilleure connaissance et un véritable savoir-faire « métier » ainsi que des offres dédiées, adaptées ou innovantes :
 - partenariat avec la FNAIM (2006),
 - partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (2012),
 - partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (2015),
 - partenariat avec le Groupement des Huissiers de Justice Administrateurs d'Immeubles (2012),
 - partenariat avec BPI France (2015),
 - partenariat avec SlimPay (2015) ;
- à développer des relations privilégiées avec certaines catégories de clients pour lesquelles il peut y avoir des conseillers spécialisés, des offres dédiées ou adaptées, des animations de relation...
 - les avocats,
 - les associations ;
- à répondre aux préoccupations quotidiennes de sa clientèle par :
 - le maintien d'un service de caisse dans certaines agences,

- une application mobile qui offre, en plus des fonctionnalités classiques bancaires, la possibilité de gérer ses notes de frais et préparer un voyage à l'étranger en toute sérénité,
- un simulateur Prévoyance qui permet d'identifier très rapidement les besoins de prévoyance complémentaire,
- un bilan retraite qui permet aux clients (Particulier ou Professionnel) de prendre des dispositions pour préparer au mieux leur retraite.

De manière générale, avec des conseillers spécialisés, le Groupe Crédit du Nord accompagne les populations locales dans leur quotidien et leurs projets avec des produits et des services s'adaptant aux besoins de chacun. Le Crédit du Nord et ses Banques Régionales avaient à fin 2015 collectés 27,9 milliards de dépôts et distribués 32,5 milliards de crédit, participant ainsi activement au financement des projets des régions françaises et de leurs habitants.

Les valeurs des banques du Groupe Crédit du Nord : expertise, proximité, et réactivité sont des valeurs en parfaite adéquation avec le concept de la franchise qui connaît un fort développement en France. C'est la raison pour laquelle le Groupe Crédit du Nord a créé au sein de la Direction du Marché des Professionnels, une Direction de la Franchise qui coordonne les relations

entre les franchiseurs, les franchisés et les agences des 8 banques du Groupe Crédit du Nord.

La Direction de la Franchise rencontre régulièrement les franchiseurs et les principaux acteurs des réseaux organisés afin de bien répondre aux attentes des franchisés soit par le biais de la structure nationale, soit par le biais d'un Conseiller dédié qui connaît le marché local et suit toutes les étapes des dossiers en proposant les financements les mieux adaptés, il est également l'interlocuteur privilégié qui conseille le franchisé tant à titre professionnel que privé avec l'appui d'un Conseiller en Patrimoine.

En France, conformément à « la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap », plusieurs actions ont été entreprises au sein du réseau pour améliorer l'accessibilité des services :

- pour les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) :
 - 95 % des DAB sont accessibles aux personnes non-voyantes ou malvoyantes,
 - 82 % (estimation) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). En moyenne, 90 DAB sont remplacés par an ;
- pour les agences :
 - un travail de mise en conformité des agences a démarré en 2010, après avoir constaté que seules 39 agences sur les 787 étudiées, répondaient aux normes imposées. Au 31 décembre 2014, 400 des 799 agences accueillant la clientèle du Groupe Crédit du Nord sont réputées conformes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap (PSH). Les opérations de mise aux normes se poursuivent ;
- pour les sièges :
 - 100 % des sites centraux sont accessibles PMR.

Accessibilité	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit
Agence PMR PSH (données 2014)	164	28	26	28	20	46	48	40
DAB PMR (données 2013)	300	58	26	42	20	52	58	116

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Conditions du dialogue avec ces personnes ou ces organisations

Le Groupe Crédit du Nord considère qu'exercer sa responsabilité d'entreprise passe par la prise en compte des attentes de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, partenaires, fournisseurs, étudiants,... Le chapitre « Actions de partenariats ou de mécénat » apportera également des éléments de réponse significatifs sur ce qui est fait pour les collaborateurs, les entreprises locales, les associations.

Envers les clients

Depuis 2013, le Groupe Crédit du Nord a créé une Direction de la Satisfaction Clientèle et de l'Optimisation pour centraliser et intensifier toutes les actions en réponse à l'exigence de qualité qui a toujours animé son modèle de banque.

« Satisfaire notre clientèle est notre engagement depuis plus d'un siècle »

Cultiver avec les clients des relations de qualité, s'adapter aux nouvelles exigences et mettre tout en œuvre pour les satisfaire au mieux, constituent depuis plus d'un siècle et demi l'ADN du Groupe Crédit du Nord.

Depuis plus de 20 ans, les banques du Groupe Crédit du Nord interrogent chaque année plus de 55 000 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises⁽¹⁾ afin qu'ils expriment leur niveau de satisfaction à titre privé et/ou professionnel. Les banques du Groupe Crédit du Nord proposent ainsi à leurs clients d'évaluer, sans complaisance, la qualité de l'accueil qui leur est réservé que ce soit au téléphone ou en agence, la disponibilité et la réactivité de leur conseiller, la qualité de ses conseils, son engagement, mais aussi la qualité et la performance des produits et services qui leurs sont proposés,...

Ces baromètres permettent à chaque agence de :

- savoir comment elle se situe par rapport aux autres ;
- connaître ses principaux points forts à valoriser et à maintenir ;
- travailler sur ses principaux axes d'amélioration.

A cela, s'ajoute une démarche d'écoute particulière auprès de chaque nouveau client avec l'envoi d'un questionnaire de satisfaction dès 6 mois d'ancienneté. En 2015, cette démarche auprès des nouveaux clients a été dématérialisée, ce qui a permis d'augmenter le taux de retour et d'avoir une meilleure réactivité.

Enfin, pour s'assurer d'un niveau de qualité élevée, homogène et correspondant aux standards attendus, le Groupe Crédit du Nord réalise chaque année deux vagues d'appels mystère au sein de ses agences, soit au total, 20 000 appels téléphoniques, accompagnés de visites mystère.

L'évolution de la note de satisfaction client constitue le premier objectif de performance annuelle des agences.

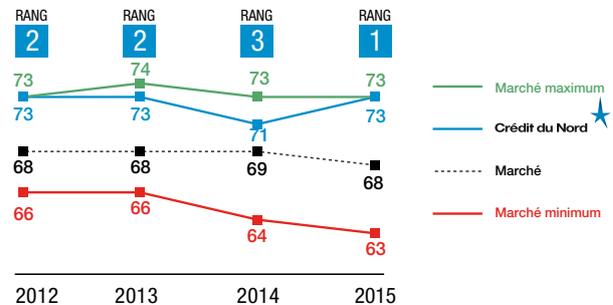
L'institut d'études CSA effectue également des études concurrentielles⁽²⁾ auprès des clients des grands groupes bancaires français. Ces études positionnent régulièrement le Groupe Crédit du Nord sur le podium pour les trois marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises.

Les résultats de ces enquêtes permettent au Groupe Crédit du Nord de se situer dans son champ concurrentiel et d'identifier les grands axes d'amélioration pour mieux répondre à l'attente de ses différentes typologies de clients.

Les résultats 2015

Marché des Particuliers

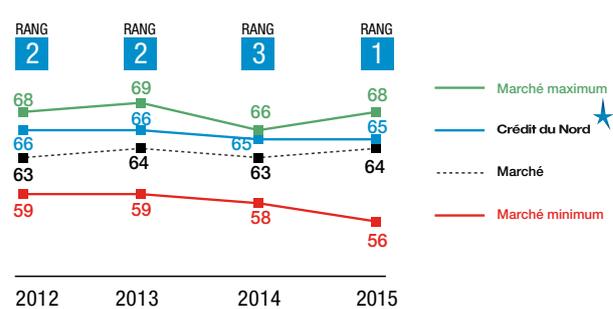
Source : Baromètre concurrentiel 2015



Score sur base répondants hors NSP

Marché des Professionnels

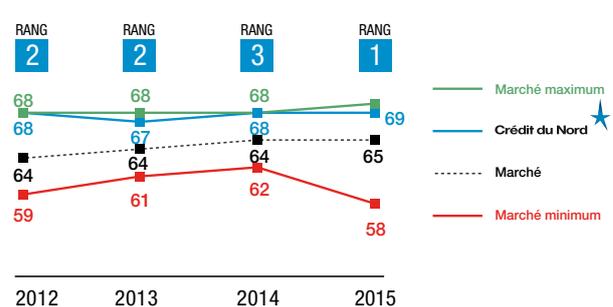
Source : Baromètre concurrentiel 2015



Score sur base répondants hors NSP

Marché des Entreprises

Source : Baromètre concurrentiel 2015



Score sur base répondants hors NSP

(1) Baromètres de satisfaction Interne 2015 sur toutes les agences et les centres d'affaires réalisés par l'institut d'études CSA : auprès 55 129 clients dont 45 990 Particuliers, 5 568 Professionnels et 3 571 Entreprises. Du 7 avril au 20 juin 2015 pour les Particuliers et Professionnels et du 20 avril au 29 mai 2015 pour les Entreprises

(2) Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut d'études CSA : du 19 janvier au 28 février 2015 auprès de 4 507 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 19 janvier au 24 février 2015 auprès de 3 344 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; du 19 janvier au 13 mars 2015 auprès de 2 715 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

Depuis plus de 15 ans, au sein des banques du Groupe Crédit du Nord :

- 100 % des conseillers sont joignables sur leur ligne directe et sur leur adresse mail ;
- 100 % des clients Particuliers et Professionnels bénéficient d'un « Conseiller de Clientèle » dédié ;
- 100 % des clients Patrimoniaux sont gérés par un binôme « Conseiller en Patrimoine/Conseiller de Clientèle » ;
- 100 % des clients Entreprises sont suivis par un binôme « Conseiller de Clientèle Entreprise/ Gestionnaire de Clientèle Entreprises ».

Par ailleurs, le choix a été fait de ne pas renvoyer les appels des clients vers des plates-formes téléphoniques centralisées et de ne jamais imposer les services de Banque à Distance du Groupe Crédit du Nord (Internet, téléphone).

En revanche la Banque à Distance (avec ses différents services : Etoile Direct, Etoile Direct Bourse, Etoile Direct Pro), qui n'est pas externalisée, permet un service accessible 24h/24 et 7j/7, depuis la France ou l'étranger et l'accès à un conseiller sur des plages horaires plus importantes qu'en agence : du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 9h à 17h.

Le Crédit Du Nord offre également la possibilité d'accéder à une agence 100 % en ligne, Nordirect.

Depuis 2014, la succursale du Crédit du Nord de Monaco a été certifiée « Monaco Welcome Certified » par le gouvernement Princier monégasque qui a organisé des visites mystère dans les entreprises monégasques volontaires.

Les conseiller et les aider

La Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA) du Groupe Crédit du Nord, grâce à ses experts tant dans le domaine du Patrimoine que de la Banque Privée, élabore des conférences au gré de l'actualité juridique et fiscale ainsi que sur les interrogations premières des chefs d'entreprise : « Connaître les nouveautés de la loi de finances », « Préparer et optimiser la transmission de son entreprise », « les

holdings : mode d'emploi »,... Tout au long de l'année, ces experts dispensent ces conférences et animent des séances de partage auprès des clients intéressés, à la demande des Régions et des Banques Régionales.

La DPGA intervient également tous les deux mois aux rendez-vous de l'entrepreneur du Medef Lille Métropole pour un point macro-économique.

Toutes les banques du Groupe Crédit du Nord organisent des événements généralistes ou dédiés à une clientèle spécifique comme par exemple : des interventions sur la conjoncture économique et boursière, sur l'Épargne Salariale, sur l'immobilier patrimonial (Loi Madelin, enjeux fiscaux,...).

Crédit du Nord Corporate Finance réunit une équipe spécialisée dédiée qui, en collaboration avec les Régions et les Banques Régionales, répond aux besoins des dirigeants/actionnaires de PME et ETI à capitaux familiaux quant au financement de la croissance de l'entreprise et l'organisation et la transmission de leur capital. Les opérations menées par Crédit du Nord Corporate Finance visent à optimiser le patrimoine des actionnaires de ces entreprises.

Réclamations et Médiateur

Les demandes simples sont traitées en 24h directement par les agences grâce à une procédure « Virement Satisfaction » si une rétrocession est légitime.

Les Directions Relations Clients des 8 banques ou la Direction de la Satisfaction Clientèle et de l'Optimisation du Groupe Crédit du Nord traitent les cas plus complexes.

Si la réponse apportée ne satisfait pas le client il peut saisir gratuitement le Médiateur.

La Médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par le Groupe Crédit du Nord, est largement portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information, notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le Médiateur indépendant (Monsieur Yves Gerard) s'imposent aux 8 banques du Groupe Crédit du Nord, celles-ci s'étant engagées par avance à s'y conformer.

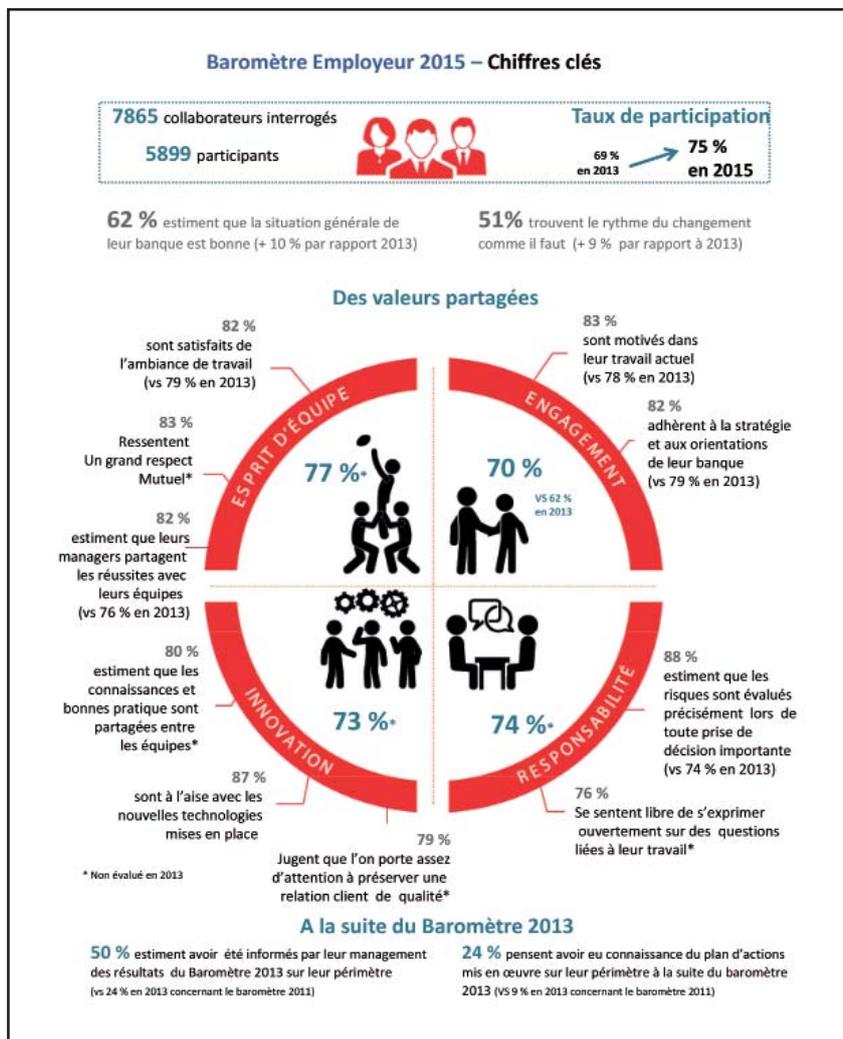
Envers les salariés

Le Groupe Crédit du Nord a la volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de développement mutuel et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif. Pour évaluer dans le temps le climat interne du Groupe Crédit du Nord, la Direction a décidé en 2005 de se doter d'un baromètre social, semblable à celui dont elle dispose depuis de nombreuses années pour ses clients.

Les mesures sont effectuées tous les 2 ans et donnent lieu à des plans d'action. Suite à l'édition 2013, comme la Direction s'y était engagée, les résultats ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs. Puis les Comités de Direction régionaux et les directions fonctionnelles ont engagé de leur côté un travail d'analyse de leur propres résultats pour élaborer des plans d'actions spécifiques. Chaque Région, Banque

Régionale et Direction Fonctionnelle a communiqué ses plans d'actions aux collaborateurs par différents canaux : convention, article dans les intranets locaux, démultiplication par les hiérarchies,...

L'édition 2015 a été pilotée avec l'appui de l'Institut de sondage Ipsos Loyalty, garantissant comme par le passé à chaque collaborateur la complète confidentialité de ses réponses vis-à-vis de son employeur. En outre, la liste des collaborateurs ayant répondu à l'enquête reste inconnue de l'entreprise. L'ensemble des enquêtes menées par Ipsos Loyalty auprès des salariés fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Elles visent à recueillir la perception de chacun sur la stratégie du Groupe, le management, la politique de Ressources Humaines, les conditions de travail ou encore la qualité de la communication,... avec des questions qui se concentrent autour des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, la responsabilité, l'innovation et l'engagement.



Le Comité exécutif du Groupe Crédit du Nord a signé le 30 septembre 2014 la charte d'engagement pour l'équilibre des temps de vie. Avec 15 engagements, le Groupe Crédit du Nord reconnaît l'importance fondamentale de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, gage d'une meilleure qualité de vie au travail et d'une meilleure performance de l'Entreprise. Il s'engage, par la signature de cette charte à soutenir et à promouvoir des comportements constructifs (exemplarité des managers, respect de l'équilibre vie privée/vie professionnelle, organisation des réunions, du bon usage des e-mails) dans le cadre de l'organisation du travail et des relations entre managers et salariés.

Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi RH via un interlocuteur dédié.

« Etoile Plurielle » association des femmes cadres du Groupe Crédit du Nord a pour objet d'être un espace d'échanges, de partages, de transmission d'expériences, d'apprentissage, au service du développement professionnel. A fin 2015, « Etoile

Plurielle » réunit 480 femmes membres issues du réseau, de directions régionales ou fonctionnelles de toutes les entités du Groupe Crédit du Nord, qui souhaitent contribuer au développement de la mixité dans l'entreprise. Chaque adhérente, en fonction de son parcours et de ses objectifs professionnels, a la possibilité d'assister à des ateliers, des conférences ou de recevoir des études et communications sur la position des femmes cadres dans un environnement professionnel. Chaque adhérente peut proposer et contribuer à des actions au sein d'« Etoile Plurielle ».

Envers les étudiants

Le Groupe Crédit du Nord s'attache à offrir des possibilités de stages et de contrats d'alternance aux jeunes qui effectuent des études. A fin 2015, plus de 520 jeunes travaillent en alternance principalement dans le réseau. Ils suivent pour la plupart les formations suivantes : BTS Banque, Master 1 Banque et Finance, Master 2 Chargés d'affaires professionnels.

	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	Total Groupe Crédit du Nord
Alternants au 31/12/2015	272	27	24	23	6	29	33	109	523

Chaque année il accueille également des auxiliaires d'été pour leur permettre de découvrir le monde du travail.

Les Banques Régionales et les Régions sont également présentes auprès d'institutions/écoles comme par exemple :

- le **Crédit du Nord** assure une présence régulière au CFPB et l'Université Lille 2, l'IUT de Dunkerque et Valenciennes ainsi qu'aux forums de l'IESEG, Lille1 et l'EDHEC. Il apporte un soutien récurrent à une junior entreprise de l'EDHEC. Une délégation de la DRH est systématiquement présente aux forums organisés par l'EDHEC et l'Université Catholique de Lille ;
- la **Banque Courtois** est aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Toulouse en tant que partenaire principal du Concours à la Création d'Entreprises qui récompense des projets d'entreprises initiés par des étudiants en fin d'études (ESC - INSA - Université Toulouse Capitole 1 - Ecole ingénieurs Agronomes - Sciences Po) ;

- la **Banque Kolb** soutient la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Meurthe et Moselle pour l'organisation du Business Cool Festival ;
- la **Banque Laydernier** soutient le Club des Entreprises de l'Université de Savoie, les OGEC de Pringy et de Demotz La Salle ;
- la **Société Marseillaise de Crédit** est membre fondateur de la Business Nursery créée par Kedge Business School (Marseille), qui propose aux étudiants un ensemble de services accessible aux porteurs de projets de création d'entreprise :
 - accompagnement par un coach (Méthodologie, étude de marché, business plan,...),
 - accès à des formations spécifiques,
 - accès à des conférences thématiques,
 - mise en relation avec des réseaux et autres filières professionnelles.

Envers les fournisseurs

Se reporter au chapitre « **Sous-traitance et fournisseurs** » développé plus loin.

Envers les entreprises locales

Pour chaque Région et Banque Régionale, la création d'une manifestation (commerciale, convention interne, relation publique,...) est l'occasion de faire travailler et de faire découvrir des fournisseurs locaux (traiteurs, producteurs, restaurateurs, sociétés d'événementiel, de sonorisation,...) et très souvent de mettre à l'honneur des lieux emblématiques de la région.

Envers les agences de notations extra-financières

Le Groupe Crédit du Nord répond aux questionnaires d'évaluation des agences extra-financières (Robecco SAM, Vigeo) de manière consolidée au niveau du Groupe Société Générale.

Actions de partenariats ou de mécénat

La politique de mécénat et de partenariat du Groupe Crédit du Nord s'appuie sur un socle commun composé de 3 axes stratégiques majeurs : le sport, la culture, le sociétal.

Dans les domaines culturels et sportifs, les priorités des 8 banques du Groupe sont de prendre part au quotidien à la vie culturelle et sportive de leur région et de renforcer les liens créés avec leurs partenaires. Elles peuvent ainsi tout aussi bien donner leur appui à une initiative de proximité, comme une journée sportive caritative, qu'à un projet d'envergure nationale comme ce fut le cas en 2013 avec « Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture », dont la Société Marseillaise de Crédit était Partenaire Officiel.

En ce qui concerne le sociétal, le Groupe Crédit du Nord a choisi un axe commun pour l'ensemble de ses

Régions et Banques Régionales : la santé de l'enfant, et plus particulièrement les cancers pédiatriques. Pour la quatrième année consécutive, le Groupe Crédit du Nord a été en 2015 partenaire de l'association « Imagine for Margo » qui collecte des fonds afin d'aider la recherche européenne pour les traitements spécifiques des cancers pédiatriques. Il a ainsi participé à la quatrième édition de la course « Enfants sans cancer » organisée par cette association. Cet événement est particulièrement fédérateur pour les collaborateurs. Ils étaient 228 sur 2 400 coureurs, et plusieurs Banques Régionales étaient représentées par des délégations importantes. Sur les 1 022 000 € collectés, 103 000 € l'ont été par les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord. La totalité des fonds recueillis à cette occasion ont permis de financer un essai thérapeutique appelé eSMART, qui permet d'analyser la tumeur des enfants pour trouver son talon d'Achille et proposer un traitement ciblé.

La Banque Rhône-Alpes s'implique aussi dans le soulagement de la douleur chez l'enfant à travers sa Fondation (Fondation Banque Rhône-Alpes) créée en 2005.

En 2015, le Crédit du Nord a aussi mis en place un mécénat croisé inédit avec l'association « Imagine for Margo » et le musée d'Orsay. De mars à décembre, le musée a ainsi proposé une vingtaine d'ateliers d'art plastique autour de l'œuvre de Pierre Bonnard, dans les locaux de l'Hôpital Gustave Roussy. Les enfants, accompagnés de leurs familles ont pu également découvrir les œuvres de l'artiste lors de l'une des quatre visites privées programmées entre mars et juillet au sein de l'exposition.

L'ensemble de ces trois axes stratégiques a représenté un total de dons de 2,5 M€ répartis de la façon suivante :

	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tameaud	Société Marseillaise de Crédit	
Sponsoring Parrainage	1 558 367	390 445	205 627	28 675	28 949	140 864	263 627	201 682	451 757	1 711 626
Mécénat, Dons	847 444	401 638	77 260	21 410	31 562	25 623	69 420	70 633	131 654	829 200

Fin 2015, le Groupe Crédit du Nord a réfléchi à la mise en place d'un partenariat qui pourrait fédérer les collaborateurs des filiales autour d'un projet citoyen à partir de 2016.

Les différents partenariats sont aussi l'occasion d'offrir aux collaborateurs la possibilité de participer aux manifestations dont les banques du Groupe Crédit du Nord sont mécènes ou partenaires.

Chaque Région et Banque Régionale apporte sa contribution en développant une politique locale de mécénat et/ou de partenariat au travers du sport, de la culture, de l'entrepreneuriat,... La liste qui suit n'est pas exhaustive mais montre la volonté du Groupe Crédit du Nord à aider et promouvoir des associations, des initiatives, des lieux emblématiques de chaque région.

Le Crédit du Nord est mécène dans le Nord de 2 institutions muséales depuis plus de 30 ans (le Palais des beaux Arts de Lille et le Lam à Villeneuve d'Ascq). Ces mécénats portent sur des projets de soutien à des expositions, d'aide à une acquisition ou une restauration ou tout autre projet qui trouvera une cohérence dans la politique du Crédit du Nord, notamment en favorisant l'accès des musées à différents publics.

La Banque Courtois

Sport : Rugby à XV et XIII (Partenaire depuis plus de 30 ans du Stade Toulousain, mais également d'autres clubs de la Région : Dragons Catalans, Section Paloise Rugby, Union Bordeaux Begles,...), Golf (participations historiques à des compétitions à Vieille Toulouse ou à Pau, golfs financés par la Banque Courtois à l'origine),...

Culture : Orchestre National du Capitole de Toulouse, Opéra National de Bordeaux via les associations AIDA et ARPEGGIO, Conservatoire de Perpignan, Festival Pablo Casals, Festival Jazz (St Gaudens), Piano aux Jacobins (Toulouse), Crus Musicaux (dans le Bordelais), Festival Classic (Guéthary), Escapades Musicales (Bassin d'Arcachon), Cinémathèque (Toulouse), Théâtre National d'Albi, Fondation du Patrimoine Midi Pyrénées,...

Sociétal : Partenariat soirée Biznext organisé par le magazine Objectif News - La Tribune Toulouse, Partenariat association des entreprises Mécènes du Canal du Midi,...

La Banque Kolb

Sport : SAS Football Epinal (depuis 2014), Raid Epernay Champagne (depuis 2006),...

Culture : Prisme Reims (depuis 2006), Musique et Espérance Saint-Dié-des-Vosges (depuis 2007), Flâneries musicales de Reims (depuis 2014),...

Sociétal : Effort Basket Mirecourt (soutien à l'action de promotion du progrès physique et moral par la pratique du basket-ball), Réseaux entreprendre (Lorraine et Champagne-Ardenne),...

La Banque Laydernier

Sport : Chambéry Savoie Handball (depuis 2004), Evian Thonon Gaillard Football Club (depuis 2011), US Annecy Rugby, Nordic Expérience, Etoile Sportive Vallières et Annecy Tennis,...

Culture : Orchestre des Pays de Savoie (depuis 2008), Espace Malraux scène nationale de Chambéry et de la Savoie (depuis 2011), Annecy Classic Festival (depuis 2012), Agitateurs de Rêves (Théâtre de rue à Annecy),...

Sociétal : Depuis 2014 signature d'une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Annecy-Genevois pour proposer des interventions musicales aux patients, Réseau Entreprendre Haute Savoie, Savoie Angels, Initiative Gand Annecy,...

La Banque Nuger

Sport : Partenaire officiel de l'ASM Clermont-Auvergne depuis plus de 10 ans,...

Culture : Centre Lyrique,...

Sociétal : La Banque Nuger est partenaire de la Fondation du Patrimoine Auvergne (dont la mission est de participer à la sauvegarde des patrimoines et ainsi de contribuer au développement économique local). Elle soutient la candidature de la Chaîne des Puys au Patrimoine mondial de l'UNESCO,...

La Banque Rhône-Alpes

Sa démarche sociétale est administrée par la Fondation Banque Rhône Alpes, créée en 2005, elle a pour objet le soulagement de la douleur chez l'enfant. Au cours de l'année 2015 la Fondation a revu son conseil d'administration en le portant de 3 à 9 membres (3 médecins et 6 collaborateurs).

Culture : Théâtre des Célestins à Lyon (mécène principal depuis 10 ans), Musée de Valence, MC2 (Maison de la culture à Grenoble), Les Toques Blanches, Le Quatuor DEBUSSY, Musée de Valence (Mécène principal depuis 2015),...

Sport : Rugby (Lou Rugby/Lyon, FCG /Grenoble, USO/Oyonax), Olympique Lyonnais,...

La Banque Tarneaud

Sport : CSP Basket Limoges (depuis la création du club), Atlantique Stade Rochelais (Rugby), Hand Ball Nantes, Tennis Club de La Baule,...

Culture : Théâtre de l'Odysée à Périgueux et le Festival de la Vézère en Dordogne, La Folle Journée de Nantes déclinée également à Cholet et Challans,...

Sociétal : Loisirs Pluriel (concert donné à Nantes pour promouvoir l'accès aux loisirs des enfants handicapés), Compagnie Arabesque (spectacle de danse monté par une troupe de danseurs ayant intégré des personnes en situation de handicap moteur). Réseau Entreprendre, Réseau Initiative, CJD, CCI,...

La Société Marseillaise de Crédit

Sport : Juris'Cup (depuis 20 ans), Rugby (ASBH/Béziers, Provence Rugby, MHRC/Montpellier, RCT/Toulon), Football (OM/Marseille), Basket (Sharks/Antibes), Tennis (Open des Alpilles/St Rémy de Provence, Open 13/Marseille), Cercle des Nageurs de Marseille,...

Culture : Festival de Piano de la Roques d'Anthéron (depuis 20 ans), Mécènes du Sud : association d'aide à la valorisation d'artistes régionaux (depuis 2003), Gala de la Croix Rouge, Théâtre National de Nice, Théâtre Anthéa d'Antibes, Opéra d'Avignon et de Toulon, Chorégies d'Orange, Jazz Juan les Pins, Aubagne Capitale Marcel Pagnol,...

Sociétal : Réseau PACA Entreprendre, CJD de Marseille et Aix (Partenaires financiers et participons à la vie des clubs), UPE 13, UDE04, UPV, CGPME Vaucluse (Partenaire financier et apport d'expertise), Ordre des Avocats d'Aix et de Marseille (Partenaire support de l'organisation de manifestations et apport d'expertise), APPIM/Industria, Fondation GIMS (aide aux dirigeants malades du cancer), Provence Business Angels, ALTAFEMINA,...

En dehors des apports financiers et grâce à l'implication de ses collaborateurs, le Groupe Crédit du Nord peut apporter son aide logistique à des œuvres humanitaires.

Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique achat

Pour tous les achats importants et stratégiques, le Groupe Crédit du Nord fait appel à la Direction

des Achats du Groupe Société Générale qui conduit une politique d'achats responsables et veille au respect des engagements du Groupe en matière de contribution au développement économique et social et de limitation de ses impacts environnementaux.

Cette politique se décline au travers de plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs).

Dans le cadre du plan *Sustainable Sourcing Program* (SSP 2011-2015), trois axes ont été définis :

- **Axe économique** : faciliter l'accès des PME aux marchés de Société Générale et instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs ;
- **Axe social** : recourir aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et notamment au secteur adapté ;
- **Axe environnemental** : participer à la réduction de l'impact environnemental du Groupe grâce à des actions achats ciblées.

Des actions clés ont été menées particulièrement sur le périmètre français :

- la signature des règles de déontologie en matière d'achats (signées par 100 % des acheteurs) ;
- une clause de développement durable insérée dans les contrats (présente dans 100 % des contrats Groupe) engageant les fournisseurs à respecter dans le pays où ils opèrent les dispositions en vigueur, en matière de droit du travail (au minimum au cas où celui-ci n'existerait pas, les dispositions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)) et de droit de l'environnement ;
- une cartographie des risques sociaux et environnementaux des produits et prestations de services achetés ;
- une évaluation des fournisseurs demandée lors de chaque acte d'achat par l'organisme tiers Ecovadis ;
- l'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats (par exemple, mise en œuvre d'un contrat avec le secteur adapté, intégration dans le cahier des charges de critères environnementaux) ;
- une formation spécifique « Achats et Développement Durable » intégrée au cursus de formation interne (100 % des acheteurs suivent cette formation) ;

- la publication et la diffusion de l'instruction « Conduite des Achats Responsables & règles de déontologie applicables en matière d'achats » applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, y compris ceux des filiales et des succursales ;
- lancement du projet « Paiement à 30 jours » des fournisseurs.

Pour les achats traités en direct, le Groupe Crédit du Nord s'inspire fortement de la politique du Groupe Société Générale tout en favorisant le tissu d'entreprises locales. En 2015 le nouveau référent de Mission Handicap a mené des réflexions avec diverses directions centrales du Crédit du Nord afin de développer des partenariats avec des EA et des ESAT.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La majeure partie de la sous-traitance du Groupe Crédit du Nord est effectuée par le Groupe Société Générale lui-même, soit par le biais de filiales spécialisées (ALD pour la location de flotte de voiture, Sogessur pour l'assurance, ...) soit par le biais de directions mutualisées (Achats, Informatique, Gestion de l'immobilier, Fiscalité,...).

Pour ce qui est externalisé en dehors des sociétés du Groupe, une évaluation des fournisseurs, portant sur leurs engagements et actions en matière de RSE, est demandée lors de chaque acte d'achat prise par la Direction des Achats du Groupe Société Générale. Réalisée par l'expert indépendant Ecovadis, elle permet de mesurer la performance des fournisseurs en matière environnementale, sociale, d'éthique des affaires et de sous-traitance.

La note RSE obtenue est prise en compte dans les critères de sélection des fournisseurs à hauteur de 3 % minimum.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

Vis-à-vis des clients

Dès 1993 (Loi n°93-122 du 29 janvier), la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques sont entrées dans le champ d'application du dispositif de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme existant dans les différents établissements bancaires. A ce titre, la Direction de la Sécurité Financière, au niveau Groupe Crédit du Nord, exerce une surveillance renforcée sur certaines opérations et certains clients (en particulier les personnes politiquement exposées, telles que définies dans le R 561-18 du Code Monétaire et Financier).

Vis-à-vis des fournisseurs

A titre préventif, la Direction des Achats a mis à jour ses procédures de passation de marchés et ses conventions d'achats afin d'y inclure une clause « anti-corruption » vis-à-vis des fournisseurs.

Vis-à-vis des collaborateurs

Il existe un dispositif de contrôle permanent de surveillance des pratiques des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord.

Dans l'annexe « Déontologie des collaborateurs » de leur règlement intérieur, les différentes banques du Groupe Crédit du Nord précisent les principales règles à respecter par leurs salariés dans l'exercice de leur activité professionnelle. Une plaquette intitulée « Règles de bonne conduite » reprenant ces principales règles en liaison avec les valeurs que le Crédit du Nord met en avant dans ses rapports avec ses clients est diffusée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit du Nord dans l'Intranet. Le respect de certains points sensibles fait aussi l'objet de points de contrôles, voire de procédures de surveillance s'appuyant sur des outils dédiés.

Lutte Anti-blanchiment

La Direction de la Sécurité Financière, directement rattachée au Secrétaire Général du Crédit du Nord, assure le pilotage de la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) pour le Groupe Crédit du Nord. Elle assure également le suivi du respect des politiques « embargos » et « sanctions économiques » avec l'appui des compétences du Groupe Société Générale.

Pour la fédération de banques de proximité à fort ancrage régional que constitue le Groupe Crédit du Nord, l'analyse du risque de blanchiment et de financement du terrorisme tient compte de ces caractéristiques, principalement :

- une bonne connaissance de leurs clients par les conseillers de comptes, tous les clients ayant un conseiller désigné ;
- une offre de banque de détail multi services qui comprend à la fois des opérations classées par la réglementation comme relevant d'une vigilance allégée et des opérations relevant d'une vigilance standard ou renforcée.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme repose donc essentiellement sur la responsabilité de chaque conseiller, qui exerce son devoir de vigilance au quotidien et à réception de la liste des comptes à examiner (CAE). Cette liste CAE suit les principes d'approche par les risques (risque client, risque opération, mais aussi risque pays) tels qu'ils sont définis dans la directive N° 2005/60/CE, dite Troisième Directive LAB.

2015 a permis comme prévu de mettre en œuvre un plan de formation « Sécurité Financière » en présentiel auprès de l'ensemble des managers du Groupe Crédit du Nord, inspiré de celui déployé en 2014 sur le périmètre de la Société Marseillaise de Crédit, qui a rapidement porté ses fruits en terme d'augmentation de sensibilité aux risques et conséquemment d'activité déclarative auprès de la cellule du renseignement financier, TRACFIN.

En parallèle la formation / sensibilisation aux problématiques LAB est restée à un niveau soutenu dans le cadre des cycles de formation « Métier » et « Bienvenue » pour les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe Crédit du Nord s'impose des exigences fortes dans l'exercice de son métier, notamment dans la recherche de la satisfaction client, la rythmique commerciale, l'application du « juste prix », les synergies entre les marchés et l'enrichissement de la gamme de produits et services, en particulier dans le domaine du multi-canal.

Il veille à être respectueux du client emprunteur durant tout le cycle de vie du crédit, de l'octroi du prêt à son remboursement. Cette démarche s'applique au crédit à la consommation et au crédit immobilier pour les personnes physiques.

Dans le cadre de la protection de l'intérêt des consommateurs, les salariés du Groupe Crédit du Nord ne perçoivent aucune rémunération à l'acte (commissionnements), ce qui assure une totale objectivité à l'égard des conseils apportés à la clientèle.

Depuis 2005, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord proposent une gamme de moyens de paiements alternatifs à leurs clients dépourvus de chéquier (offre ouverte à tous mais la souscription à cette offre implique la restitution des chèquiers par le client).

En 2013 et 2014, la loi Moscovici (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires) et ses textes d'application sont venus inscrire dans le champ réglementaire, tout en les renforçant, les engagements successifs qui avaient été pris depuis 2005 en matière de prise en charge des clients fragiles (détection et offre adaptée).

Ainsi, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord, conformément à leurs obligations, appliquent la charte d'inclusion bancaire. Pour cela, elles ont mis en œuvre des critères de détection des clients en situation de fragilité financière. A ceux-ci, elles proposent systématiquement une offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident. Ces clients qui peuvent ainsi bénéficier, pour une somme modique (3€ depuis le 1^{er} janvier 2014), de moyens de paiement sécurisés et d'une utilisation normale du compte bancaire. A fin 2015, 1 293 clients bénéficient de cette offre « Offre Spécifique de Services Bancaires ».

La répartition des clients bénéficiant de cette offre spécifique par Banque Régionale est la suivante à fin décembre 2015 :

Nombre de clients bénéficiant de l'« Offre Spécifique de Services Bancaires »	Fin nov. 2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	
	971	730	82	32	23	22	80	162	162	1293

S'agissant du droit au compte, en application de l'article L. 312-1 du Code Monétaire et Financier et de la loi Moscovici, les 8 banques du Groupe Crédit du Nord mettent à la disposition des clients bénéficiaires de ce droit, les services constituant le « service bancaire de base ». Cette offre gratuite est mise à la disposition des clients dans des délais réduits, selon les termes de la loi.

Pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, le Groupe Crédit du Nord offre des produits et services dans le cadre de la convention AERAS (« S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé »).

Politique Défense

Dans le cadre de la politique sectorielle Défense, une liste d'exclusion a été élaborée par le Groupe Société Générale. Elle est constituée d'entreprises qui produisent, fabriquent, stockent ou commercialisent des mines anti-personnel ou des armes à sous munition,

ainsi que d'autres types d'armes très controversées. Le Groupe Société Générale s'étant engagé au travers de sa politique à ne pas fournir, en connaissance de cause, de services bancaires et financiers à ces entreprises, à leurs maisons mères ou à leurs filiales. Toute entrée en relation commerciale est interdite avec les entreprises de cette liste. Le Groupe Crédit du Nord est destinataire de cette liste d'exclusion et la respecte dans le cadre de ses activités.

Droits de l'Homme

Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe Crédit du Nord conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et dans le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Dans le respect des trois piliers de son modèle bancaire (Ancrage régional, Primauté du relationnel et Satisfaction client) plus que jamais pertinent et porteur de différenciation, le Groupe Crédit du Nord entend veiller à la maîtrise de son empreinte environnementale dans l'exercice de ses activités internes.

La politique environnementale du Groupe Crédit du Nord s'efforce de suivre trois principes d'actions généraux :

- réduire et minimiser l'impact direct et indirect de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer la consommation des ressources naturelles et énergétiques grâce à une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et à l'accueil des clients.

En intégrant le programme de neutralité carbone 2008-2012 du Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord a initié une démarche en faveur d'une culture environnementale.

Le programme de réduction carbone 2012-2015 s'inscrit dans la continuité du précédent programme en renforçant ses ambitions avec un double objectif :

- réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- réduire les consommations énergétiques.

Le pilotage des informations s'effectue au travers d'un outil dédié au reporting RSE. Il permet d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux ainsi que leur périmètre d'application. Toutes les entités (Banques Régionales, Régions, immeubles centraux) participent activement à la remontée des données, ce qui contribue à la qualité de ce reporting.

La mise en place d'un programme de neutralité puis de réduction carbone a des effets transverses :

- **pour l'immobilier** : définition de principes pour les projets d'aménagements et de rénovation des bâtiments (meilleure appropriation des espaces et des nouvelles technologies ayant un impact réduit sur l'environnement) ;
- **pour les consommables** : politique de consommation plus stricte notamment de papier, par une demande plus exigeante vis-à-vis des fournisseurs et réduction de la consommation de papier ;
- **pour les transports** : meilleur suivi et maîtrise des déplacements professionnels avec l'utilisation accrue d'outils alternatifs (audio, visio et web conférence).

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Tous les collaborateurs des 8 banques ont accès à l'intranet RSE (PLANETHIC) du Groupe qui présente la stratégie RSE, les temps forts, un lexique du développement durable, des bonnes pratiques, ... La cellule RSE du Groupe Crédit du Nord intervient régulièrement auprès des différentes directions du siège, des Régions et des Banques Régionales pour relayer certaines de ces informations.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Si le Groupe Crédit du Nord n'engendre pas de risques environnementaux ou de pollutions directes compte-tenu de la nature de son activité, il est très attentif à ceux que pourraient émettre ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit du Nord applique dans sa politique de crédit, les principes environnementaux et sociaux définis par le Groupe Société Générale.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

Pour les immeubles centraux, des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le tri et le recyclage de la grande majorité des déchets (papier, cartons, piles, toners, ampoules). Dans l'ensemble du réseau d'agences du Groupe Crédit du Nord le tri, la collecte et la revalorisation des déchets papier/carton ont été mis en place avec une attention particulière portée à la gestion de la confidentialité. L'informatique étant sous-traitée au Groupe Société Générale, il assure la gestion des DEEE.

Les 8 banques du Groupe Crédit du Nord sont adhérentes et cotisent à Valdelia pour le recyclage du mobilier.

En 2014, le Groupe Crédit du Nord a lancé une campagne publicitaire pour réaffirmer sa différenciation et ses fondamentaux autour de 4 axes : importance du relationnel, ancrage régional, notion d'exigence au service de nos clients, esprit d'entreprendre.

La partie affichage de cette campagne a engendré 254 Kg/565 m² de matière (bâche plastifiée). Le Groupe Crédit du Nord s'est rapproché d'un spécialiste du recyclage, pionnier en France de la transformation des bâches publicitaires en sacs et accessoires.

Toute la préparation des matières récupérées : tri, sélection, découpe, nettoyage, stockage, est réalisée dans les locaux du recycleur en région parisienne avec du personnel détaché d'entreprises d'insertion sociale. La fabrication 100 % française est confiée à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et/ou d'Entreprises Adaptées (EA), qui accueillent des personnes handicapées et deux ateliers privés.

Les objets ainsi réalisés depuis 2014 (pochettes, sacs, ...) sont un des vecteurs de la politique RSE du Groupe Crédit du Nord auprès des collaborateurs/clients destinataires de ces objets grâce à un encart qui explique la démarche.

Prise en compte des nuisances sonores et de toutes autres formes de pollution spécifique à une activité

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Compte-tenu de ses activités de service bancaire et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco), le Groupe Crédit du Nord a estimé que la consommation d'eau n'était pas significative. En revanche, partout où cela est possible il mesure ses consommations et attache de l'importance à détecter les fuites au plus tôt.

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

En tant que société de services, le Groupe Crédit du Nord n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative, mais depuis 2011, les consommations de papier et d'énergie sont collectées par Immeubles Centraux, Régions, et Banques Régionales, puis saisies et consolidées grâce à un outil commun (Planethic) à l'ensemble du Groupe Société Générale.

Consommation de papier

Concernant le papier, deux axes sont étudiés en permanence : l'aspect qualitatif (matière première, transport,...) et l'aspect quantitatif.

Depuis 2012, il a été retenu un papier répondant à des exigences environnementales fortes et de critères d'analyse de cycle de vie du produit. L'objectif principal a été de sélectionner un papier avec un impact environnemental de fabrication le plus faible possible.

La recherche et la mise en place de systèmes de dématérialisation (relevé de compte électronique, supports numériques des dossiers, signature électronique,...) restent un objectif permanent pour diminuer les quantités de papier utilisées. A titre d'exemple :

- un travail permanent est mené pour augmenter les abonnements à l'option RCL (Relevé de Compte en Ligne) sur les marchés des Particuliers et des Professionnels ;
- des initiatives sont prises régulièrement pour réduire les listages, les documents envoyés aux clients ;
- la décision prise en 2014 de déployer l'outil de Web Conférence à une plus grande population permet de réduire les déplacements.
- enfin, en 2015, l'ensemble des collaborateurs a été doté de tablette et un travail a été fait pour transposer les abonnements presse papier en abonnement électronique.

Les 8 banques du Groupe Crédit du Nord sont adhérentes à Ecofolio et déploient, depuis 2014, l'application de la Boucle Papier.

	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarnaud	Société Marseillaise de Crédit	
Déclaration Ecofolio en tonnes	904	383,38	82,87	41,93	46,93	23,96	79,87	72,88	165,73	897,56

Consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Consommation d'énergie :

Consommation énergétique	unité	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
		Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarnaud	Société Marseillaise de Crédit	
Consommation d'électricité	MWh	39 143	17 420	2 580	1 360	1 655	835	2 748	2 350	7 908	36 856
Consommation de fioul (hors voiture)	MWh	1 498	535	-	139	-	-	-	122	506	1 302
Consommation de gaz	MWh	15 562	8 021	465	605	243	169	512	1 529	480	12 024
Consommation d'eau glacée	MWh	138	252	-	-	-	-	-	-	-	252
Consommation d'eau surchauffée ou vapeur	MWh	603	225	-	-	-	-	-	-	-	225

Les mesures et la mise en place de tableaux de bord permettent de mieux piloter les consommations.

Des actions continues de performance énergétique peuvent être recensées : travaux d'isolation, mise en

place de détecteurs de présence, éclairage par LED pour les enseignes et les PLV (Publicité sur le Lieu de Vente), remplacement des chauffages et climatiseurs par des systèmes plus performants. Chaque rénovation

d'agence prend en compte l'efficacité énergétique qui reste un axe majeur de la politique environnementale.

Depuis 2014, en plus des mesures de consommation d'énergie (électricité, fioul, gaz,...), le Groupe Crédit du Nord s'attache à mesurer également les consommations liées aux transports. Les indicateurs sont en cours de fiabilisation.

Utilisation des sols

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Changement climatique

Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)

Au-delà de la mesure et des suivis comparatifs qui permettent de mieux identifier des périmètres d'actions,

toutes les actions menées par le Groupe Crédit du Nord en matière de transport, consommation de papier et émissions directes/indirectes liées à l'énergie, visent à réduire les émissions de GES.

Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud et Société Marseillaise de Crédit ont publié en 2015 leur deuxième bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre. Les 8 banques ont initié une campagne d'audits énergétiques sur l'ensemble de leurs immeubles de siège et sur un échantillonnage représentatif d'agence.

Le calcul des émissions de tonnes de CO₂ par occupant, repris ci-dessous, a été réalisé avec des données collectées sur la base des consommations énergétiques et des données estimées pour les transports. Le processus de reporting des données transport est en cours d'homogénéisation sur l'ensemble des 8 Banques du Groupe Crédit du Nord.

	2014	2015								Total Groupe Crédit du Nord
	Total Groupe Crédit du Nord	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Tarneaud	Société Marseillaise de Crédit	
Emissions totales de CO₂ en tonne par occupant	1,37	1,272	1,288	1,935	1,510	1,594	1,291	1,574	2,136	1,491

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Non pertinent compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et de son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco).

Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent. La nature de l'activité du Groupe Crédit du Nord et son implantation géographique (France Métropolitaine et Monaco) n'influent pas sur la préservation ou le développement de la biodiversité.

Quelques actions de protection de la biodiversité sont néanmoins déployées localement telles que :

- **la Banque Courtois** soutient l'Association du Club des Entreprises Mécènes du Canal du Midi qui a pour vocation de fédérer tous les acteurs économiques souhaitant contribuer à la préservation du canal du Midi, emblème patrimonial, écologique et économique de cette région. Les 42 000 platanes qui bordent le canal du Midi sont menacés de disparition, attaqués par une maladie incurable (le chancre coloré : champignon microscopique qui se loge à l'intérieur de l'arbre qu'il parvient à tuer en seulement 2 à 5 ans) ;
- **la Société Marseillaise de Crédit** a demandé à un apiculteur local d'installer 6 ruches sur le toit de son immeuble administratif d'Aubagne.

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Crédit du Nord, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 4 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des protocoles de reporting du groupe Société Générale (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction du rapport RSE dans le chapitre 4 du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme Tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de Commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre novembre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, aussi bien au niveau consolidé que pour les banques Crédit du Nord, Courtois, Rhône-Alpes, Tarneaud et Société Marseillaise de Crédit plus particulièrement ;

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 4 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric DUVAUD
Associé Développement durable

Hassan BAAJ
Associé

Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes

Responsable du Document de référence

Philippe AYMERICH, Directeur Général

Attestation du Responsable du Document de référence et du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

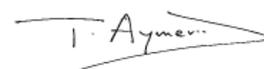
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le Rapport de Gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel, au chapitre 4 page 249, indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 137 et 138, 200 et 201 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2013 et 2014, respectivement en pages 133 et 134, 191 et 192 du Document de référence 2013 et en pages 139 et 140, 202 et 203 du Document de référence 2014.

Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2013, 2014 et 2015 contiennent chacun une observation.

Paris, le 15 avril 2016



Le Directeur Général, Philippe AYMERICH

Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Vincent ROTY

Adresse : 1/2, place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
11 mai 2012 pour 6 exercices

2015 : année de **rotation** du signataire des rapports

Expiration du mandat en cours :

à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Suppléant : Société PICARLE et Associés

Représenté par Marc CHARLES

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par José-Luis GARCIA

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
11 mai 2012 pour 6 exercices

2015 : année de **rotation** du signataire des rapports

Expiration du mandat en cours :

à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Suppléant : Société BEAS

Représenté par Mireille BERTHELOT

Tables de concordance

1. Table de concordance du Document de référence

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 42 à 138, pages 145 à 186, pages 139 et 140, pages 202 et 203 et pages 13 à 26 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2015 sous le n° D.15-0345 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 42 à 132, pages 141 à 179, pages 133 et 134, pages 191 et 192 et pages 13 à 26 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2014 sous le n° D.14-0420 ;

Les chapitres des documents de référence n° D.15-0345 et n° D.14-0420 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance qui suit, renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004.

Rubriques	N° de page du Document de référence
1. Personnes responsables	245
2. Contrôleurs légaux des comptes	245
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	6-7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA*
4. Facteurs de risque	28 à 35 ; 82 à 94 ; 211-212
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	208
5.2. Investissements	26 ; 108-109
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	16 à 20
6.2. Principaux marchés	103
6.3. Événements exceptionnels	NA*
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	211
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA*
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	11
7.2. Liste des filiales importantes	11 ; 77-78 ; 182-183

Rubriques	N° de page du Document de référence
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	108-109
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	213 à 242
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	21 à 25
9.2. Résultat d'exploitation	21 à 25
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	42 à 47
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	48
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	102 ; 111 ; 113 ; 120
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA*
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	NA*
11. Recherche et développement, brevets et licences	NA*
12. Informations sur les tendances	26
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA*
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	4
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	185 à 189
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	190 à 199
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	131-132
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4 ; 185 à 188
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA*
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4 ; 27-28 ; 190 à 192 ; 195
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	28
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	22 ; 128 ; 175 ; 214
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	193 à 198
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	210

Rubriques	N° de page du Document de référence
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	210
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus visés	210
18.3. Contrôle de l'émetteur	210
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA*
19. Opérations avec des apparentés	131-132 ; 162 ; 202 à 204
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	42 à 136 ; 145 à 184
20.2. Informations financières pro forma	NA*
20.3. Etats financiers	42 à 136 ; 145 à 184
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	137-138 ; 200-201
20.5. Date des dernières informations financières	42 ; 145
20.6. Informations financières intermédiaires	NA*
20.7. Politique de distribution des dividendes	210
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	211
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA*
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	208 ; 210
21.2. Acte constitutif et statuts	208-209
22. Contrats importants	NA*
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA*
24. Documents accessibles au public	209
25. Informations sur les participations	11 ; 76 à 78 ; 182-183

* NA : Non Applicable

2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier comporte des éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel Rubriques	N° de page du Document de référence
Attestation du Responsable du document	245
Rapport de gestion	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	6 ; 14 à 26
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	NA*
- Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)	NA*
- Informations relatives aux implantations et activités (article L.511-45 du Code Monétaire et Financier)	NA*
Etats financiers	
- Comptes annuels	146 à 184
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	200-201
- Comptes consolidés	42 à 136
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	137-138

* NA : Non Applicable



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.